

**Faculté de philosophie, arts et lettres**

# **Le pouvoir de l'interprète en langue des signes sur la prise de parole en situation de réunion professionnelle**

Auteur : Claudine RUSSO

Promoteur(s) : Thierry HAESSENNE et Patricia KERRES

Année académique 2022-2023

Master en Interprétation à finalité spécialisée : interprétation de  
conférence



# **Le pouvoir de l'interprète en langue des signes sur la prise de parole en situation de réunion professionnelle**

Claudine RUSSO  
Année académique 2022-2023  
Supervision : Thierry HAESSENNE & Patricia  
KERRES

Mémoire présenté en vue  
de l'obtention du diplôme de  
Master en Interprétation



# **Le pouvoir de l'interprète en langue des signes sur la prise de parole en situation de réunion professionnelle**



En préambule de ce mémoire, je souhaite adresser mes remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce travail et qui m'ont soutenue durant l'ensemble de ce cursus universitaire. Je remercie donc :

Madame Patricia Kerres, ma promotrice, pour avoir accepté de m'encadrer dans ce projet de mémoire, pour ses encouragements, ses conseils, ses corrections et sa patience face à la grande fluctuation de ma productivité et de la latence de mes réponses. Merci également pour la qualité de l'enseignement reçu durant les cours de master : une méthodologie exigeante mais empathique, qui m'a poussée à me surpasser et rapidement m'améliorer.

Monsieur Thierry Haesenne, mon promoteur, pour m'avoir dit il y a 5 ans en cours de promotion sociale : « Tu devrais t'inscrire au programme de master en interprétation à l'UCL, je pense que tu aurais le niveau et que ça pourrait te plaire ». Je ne regrette pas d'avoir suivi ce conseil. Merci d'avoir accepté de superviser mon mémoire et pour les suggestions apportées à mon travail lors de sa relecture.

Mes cinq « camarades de classe » / amies, Julie-Anne, Déborah, Gaëlle, Emma et Juliette, sans qui l'expérience de ces quelques années de master n'aurait certainement pas été la même.

Isabelle Hulin, qui a toujours essayé d'adapter au mieux mon temps de travail pour m'offrir, en plus d'un bel équilibre emploi / vie de famille, du temps pour la rédaction de ce mémoire, mes stages, mes cours, etc.

L'ensemble des 23 participant.e.s à mon étude, dont certain.e.s sont des collègues qui ont accepté de prendre du temps, parfois même pendant leurs vacances, pour répondre à mon questionnaire et contribuer ainsi à ma recherche.

Agnès, pour sa précieuse aide en tant que relectrice de ce mémoire, Antoine pour son partage de connaissances en statistiques et David pour son soutien psychologique, moral, et informatique.

Marie-Christine, ma compagne, pour ses encouragements durant ces quelques années de retour aux études et pour son soutien quotidien dans notre vie de famille, me permettant notamment de dégager du temps pour la rédaction de ce mémoire et l'ensemble de ce cursus.

## Table des matières

Table des matières.....	8
Préface.....	10
Introduction .....	11
1 Le cadre d'interprétation .....	12
1.1 La prise de parole : le dialogue comparé à la réunion .....	12
1.2 L'interprétation de réunions : modèles en langues vocales .....	13
1.2.1 L'interprétation consécutive .....	13
1.2.2 L'interprétation simultanée en chuchotage .....	14
1.2.3 L'interprétation simultanée en cabine .....	14
1.2.4 L'interprétation simultanée sans cabine.....	15
1.3 Le cas spécifique de l'interprétation de réunion en langue des signes ...	15
1.4 Définition du cadre pour cette étude .....	16
2 La prise de parole : quels facteurs ? .....	17
2.1 Les facteurs inhérents aux participants.....	17
2.1.1 Participants entendants .....	17
2.1.1.1 Codes culturels .....	17
2.1.1.2 Paramètres interindividuels .....	18
2.1.2 Participants sourds .....	18
2.1.2.1 Codes culturels .....	18
2.1.2.2 Paramètres interindividuels .....	19
2.2 Les facteurs inhérents à l'interprète .....	19
2.2.1 Paramètres interindividuels .....	20
2.2.2 Les choix et stratégies de l'interprète .....	20
2.2.2.1 L'interprète et la gestion de la prise de parole .....	20
2.2.2.2 En présence d'un modérateur de réunion .....	22
2.2.2.3 Avoir le regard.....	22
2.2.2.4 L'autosélection .....	23
2.2.3 Influence de son appartenance culturelle .....	24
2.3 Les facteurs inhérents à la situation d'interprétation .....	25
2.4 Conclusion .....	27
3 Partie expérimentale .....	30
3.1 Méthodologie .....	30
3.1.1 La question de recherche .....	30
3.1.2 Le questionnaire .....	33
3.1.3 Participants.....	37
3.2 Résultats.....	45
3.2.1 La situation de chevauchement en réunion mixte.....	48
3.2.2 La situation d'autosélection en réunion mixte .....	53
3.2.3 Deux situations particulières propres aux réunions mixtes .....	59
3.2.4 Enjeux de gestion des interactions en réunions mixtes .....	61
4 Limites et discussion.....	66
4.1 Comparaison entre les hypothèses de départ et les résultats de l'enquête	66
4.2 Biais et limites méthodologiques.....	72

---

4.2.1	Méthodologie .....	72
4.2.2	Statistiques .....	74
4.3	Pistes de réflexion apportées par les commentaires .....	75
4.4	Points de vue non exploités .....	77
	Conclusion .....	81
	Annexes .....	83
	Bibliographie .....	114

## Préface

Entre 2015 et 2020, j'ai travaillé comme logopède au sein du Centre Comprendre et Parler, centre de revalidation pour personnes sourdes et malentendantes. Dans cette institution, des réunions multidisciplinaires sont régulièrement organisées afin que les différents professionnels puissent assurer un suivi cohérent et coordonné autour des patients et de leurs spécificités. Parmi mes collègues se trouvaient des personnes sourdes représentant plusieurs corps professionnels : éducateur spécialisé, assistante sociale, animateurs en langue des signes, etc. La présence d'une interprète en langue des signes était donc requise pour ces réunions dites « mixtes » et j'ai pu y faire mes premières observations comme consommatrice d'interprétation quant à l'impact de la situation d'interprétation sur la dynamique de la réunion et la prise de parole des participants sourds et entendants. J'ai commencé alors à constater de grandes différences dans la prise de parole de mes collègues sourds d'une réunion à l'autre (en termes de latence, fréquence ou longueur d'intervention). À partir de 2020, j'ai moi-même endossé le rôle d'interprète en langue des signes au sein de l'institution. Je travaille par ailleurs dans un autre service où je suis également amenée à interpréter lors de réunions mixtes. C'est désormais selon le point de vue de l'interprète que je fais mes observations, à travers les défis rencontrés durant mes prestations au sein des réunions professionnelles. Ceci a été renforcé par mon vécu pendant mes stages (d'observation ou pratiques) en tant qu'étudiante en interprétation à travers une plus grande diversité de réunions professionnelles prestées et autant d'approches différentes que de situations existantes. Ce sont ces expériences qui ont motivé la question de recherche de ce mémoire. J'ai pu, durant mon travail de recherche, élargir la question, faire tomber mes préjugés pour poursuivre une étude objective des processus mis en œuvre dans ce contexte d'interprétation, appuyée par l'analyse d'un questionnaire permettant un retour du terrain exprimé par les interprètes prestant durant ce type de réunion.

## Introduction

Ce mémoire cherche à la fois à définir les difficultés rencontrées dans les situations d'interprétation de réunions mixtes (participants entendants et participants sourds) selon plusieurs points de vue (consommateurs et interprètes), mais également à essayer de dégager des tendances sur la variabilité observée d'une réunion à l'autre en s'interrogeant sur les facteurs influençant ces variations. Cette réflexion s'inscrit dans la démarche de prise en considération du pouvoir supposé de l'interprète en langue des signes sur la prise de parole des participants, de l'impact que cela a sur la qualité de l'interprétation et de l'accessibilité des personnes sourdes à pouvoir bénéficier d'interactions de qualité similaire à celles dont bénéficient leurs pairs entendants au sein d'une situation aussi complexe qu'une réunion professionnelle. Dans un premier temps, nous chercherons à définir le cadre du contexte d'interprétation : ce qui est spécifique à la réunion par rapport à une discussion entre deux personnes (dialogue) lors d'une communication en langue vocale ou en langue des signes, la situation d'interprétation de réunion lorsque les langues de travail sont des langues vocales ainsi que la situation particulière et inédite de l'interprétation de réunion en langue des signes. Nous n'aborderons dans ce mémoire que le contexte de réunion professionnelle et non les réunions plus informelles (clubs sportifs, réunions familiales, amicales, etc.). Dans un second temps, nous tenterons de mettre en évidence les différents facteurs influençant la prise de parole des participants dans ce contexte d'interprétation. Nous retrouverons des facteurs intrinsèques (propres aux participants ou à l'interprète) ainsi que des facteurs extrinsèques (propres à la situation d'interprétation). Nous chercherons à confronter ces pistes théoriques avec des informations de terrain grâce à l'utilisation d'un questionnaire destiné aux interprètes en langue des signes (ILS) ayant déjà fait l'expérience de l'interprétation en réunion professionnelle mixte. Ceci permettra de recueillir leurs impressions et observations et de les analyser au regard de la littérature afin de tenter de dégager des pistes et des tendances concernant les écueils rencontrés par les différentes parties ainsi que le pouvoir supposé de l'interprète dans ce contexte.

# 1 Le cadre d'interprétation

## 1.1 La prise de parole : le dialogue comparé à la réunion

Un dialogue implique la communication entre deux personnes là où une réunion implique davantage de participants à la discussion. On peut dès lors s'interroger sur les différences de dynamique de communication entre ces deux modalités. Le terme « avoir la parole » est généralement défini comme étant le fait d'avoir l'attention d'autrui et donc d'être autorisé à s'exprimer (Edelsky, 1981). Cela implique donc une compréhension claire de la part de l'ensemble des participants sur la dynamique interactionnelle, et ce, afin de reconnaître à qui revient le tour de parole, quel est le sujet et quel est le but de leur interaction. En situation de dialogue, les deux participants prennent généralement la parole à tour de rôle ; un tour de parole étant considéré comme une séquence (composée d'un mot ou d'un énoncé) durant laquelle l'un des intervenants obtient l'attention de l'autre et a déterminé qu'il avait le droit de parler et d'être écouté (Sacks & al. 1978). Il apparaît que de manière universelle, les interlocuteurs cherchent naturellement à éviter les chevauchements (c'est-à-dire que les propos d'au moins deux locuteurs se superposent) et à minimiser les silences entre les tours de parole (Stivers & al., 2009). Cependant, les interlocuteurs n'attendent pas toujours une invitation à parler : leurs tours peuvent se chevaucher et ils doivent s'entendre implicitement sur le participant qui gardera la parole (Morgenthaler, 1990). Selon Berge (2018), certains moments du discours se prêtent particulièrement à un changement de tour de parole : ils sont appelés « moments pertinents de transition » (« transition relevance places »). L'étude de Morgenthaler (1990) a pour but d'examiner les processus de négociation impliqués dans les tentatives et décisions de prise de parole lors de discussions de groupe. Il apparaît que la dynamique est souvent régulée par différents types de contacts visuels entre les participants, indiquant qui est le prochain orateur, combien de temps alloué à un tour il reste, et qu'il est temps de conclure et d'introduire un nouvel orateur ou un nouveau sujet. Les tours de parole peuvent ainsi être séquentiels. Cependant, comme dans un dialogue, lorsque certains participants n'attendent pas la fin du tour ou que plusieurs participants commencent à parler en même temps, il

y a chevauchement, et les participants doivent donc établir ensemble, de manière explicite ou implicite, à qui revient la parole (Morgenthaler, 1990). Ainsi, dans les discussions de groupe, le changement d'orateur s'opère de manière plus complexe, car tous les participants sont impliqués dans un processus de négociation de prise de parole, utilisant constamment divers signaux (visuels ou auditifs) pour indiquer un changement de tour : contact visuel, modulation de la voix, orientation corporelle ou autres gestes qui peuvent être adressés à tous les participants ou à une personne en particulier (Berge, 2018). Selon Sacks & al. (1978) il existe deux types d'attribution de tour de parole au locuteur suivant : attribution par l'orateur ou autosélection. L'attribution par l'orateur peut faire suite à la prise en compte de différents signaux du locuteur suivant, manifestant son envie de prise de parole alors même que l'orateur n'a pas fini son tour. L'autosélection est une décision unilatérale d'un participant à prendre la parole (sans y avoir été invité implicitement ou explicitement).

## **1.2 L'interprétation de réunions : modèles en langues vocales**

En 2010, une nouvelle édition de l'ouvrage « Handbook of translations studies » de Gambier et Doorslaer définit plusieurs contextes d'interprétation entre deux ou plusieurs langues vocales lors de réunions professionnelles. Tous ces contextes sont qualifiés d'interprétations de conférence dans la mesure où, comme nous allons le développer, les configurations dans lesquelles sont placés les participants ne permettent pas de réelle dynamique de discussion de groupe : un locuteur s'exprime alors que les autres participants se placent en position d'écoute avec peu d'interaction possible. Il est important par ailleurs de préciser que les interprètes en langues vocales travaillent presque exclusivement de manière unidirectionnelle, à savoir d'un discours source exprimé dans une langue de travail vers leur langue maternelle (ou une autre langue active) (Pöchhacker, 2010).

### **1.2.1 L'interprétation consécutive**

Mode d'interprétation traditionnel dans l'histoire de l'interprétation de conférence, l'interprétation consécutive consiste à écouter un orateur pendant

plusieurs minutes puis à interpréter son message dans une autre langue. L'interprétation peut être intermittente ou ininterrompue en fonction de la présence, ou non, de pause durant le discours source. L'interprète peut dès lors utiliser ses connaissances générales, sa mémoire ainsi qu'une prise de notes (Adamcová, 2021). Dans cette configuration, l'interprète est proche physiquement des participants à la réunion. Les tours de parole sont explicites, ils ne nécessitent aucune gestion particulière et excluent les chevauchements puisque chaque intervention n'est interprétée que lorsque l'orateur a fini de s'exprimer.

### **1.2.2 L'interprétation simultanée en chuchotage**

Se présentant comme une alternative à l'interprétation consécutive moins coûteuse en temps, l'interprétation simultanée dite « en chuchotage » permet de reproduire le message exprimé par l'orateur près de l'oreille du participant interlocuteur, à voix basse. L'interprète est donc présent dans la salle de conférence près de ses auditeurs, généralement derrière ou à côté d'eux (Adamcová, 2021). Une interprétation simultanée présente tout de même toujours un léger décalage de quelques secondes (temps nécessaire au processus d'interprétation). Dans cette configuration, de nouveau, les dynamiques de discussions de groupe sont rares, car souvent une personne s'exprime dans un micro et l'interprète n'a pour vocation que de rendre le discours source, de manière unidirectionnelle, sans intervention de la part des consommateurs d'interprétation.

### **1.2.3 L'interprétation simultanée en cabine**

Autour des années 1950, une nouvelle forme d'interprétation voit le jour : l'interprétation simultanée en cabine. Ce nouveau mode d'interprétation est rendu possible grâce aux avancées technologiques et permet de répondre à de nouvelles contraintes liées entre autres à l'augmentation du nombre de langues officiellement utilisées dans les réunions internationales, à l'aspect chronophage de l'interprétation consécutive et à la mauvaise qualité acoustique du chuchotage. À travers un système de microphones et de casques, l'interprète rend le message tandis que celui-ci est produit (Setton, 2010). Il se trouve à distance des participants,

dans une cabine d'interprétation insonorisée et ne prend donc absolument pas part à la dynamique de réunion.

#### **1.2.4 L'interprétation simultanée sans cabine**

En de rares occasions, l'interprétation simultanée peut être pratiquée sans cabine grâce à du matériel spécifique : la valise d'interprétation ou le bidule. L'interprète est également présent et proche des participants qui portent un casque audio. Ces casques sont directement connectés à un petit microphone portatif (ou micro-cravate) dans lequel l'interprète traduit, à intensité de voix réduite, le discours source. Cette configuration se rapproche du chuchotage mais comporte plusieurs avantages car elle permet une meilleure qualité d'écoute, plusieurs auditeurs simultanés et ce, sans que l'interprète n'ait besoin d'être assis directement à côté des participants (Diriker, 2015).

### **1.3 *Le cas spécifique de l'interprétation de réunion en langue des signes***

L'ensemble des contextes d'interprétation que nous venons de voir ne comporte donc pas d'enjeu particulier quant à la prise de parole des participants à la réunion. Nous allons voir qu'il n'en est pas de même dans la situation de l'interprétation en langue des signes. Nous pouvons déjà relever que, contrairement à ce que nous observons dans le travail des interprètes en langues vocales, les interprètes en langue des signes travaillent presque exclusivement de manière bidirectionnelle : de la langue des signes vers la langue vocale cible, mais également de la langue vocale cible vers la langue des signes, et ce, au sein d'une même prestation en contexte de réunion professionnelle. Par ailleurs, le fait que les langues soient régies par deux modalités sensorielles différentes place l'interprète dans une situation similaire à l'interprétation consécutive ou le chuchotage (proche des participants) alors qu'il pratique de l'interprétation simultanée de type « cabine », mais sans recours à aucun équipement. Ainsi, l'interprète en langue des signes est

le seul à faire appel à des techniques d'interprétation simultanée dans tous les contextes : interprétation de liaison, conférences, réunions, etc. (Gambier, 2010). Nous l'avons vu, les discussions de groupe présentent une dynamique complexe dans les attributions de tours de parole. Lorsqu'un interprète en langue des signes est présent dans une réunion, il est de sa responsabilité de sélectionner les stratégies les plus efficaces pour coordonner les tours de parole des principaux participants (Berge, 2018), et ce en dépit parfois de la présence d'un modérateur. En effet, la dynamique se transforme en une triangulation et la configuration suivante est observée entre une personne sourde (S), une personne entendante (E) et l'interprète en langue des signes (I) : S s'adresse à I qui s'adresse avec un léger décalage à E. Au tour suivant, E s'adresse à I qui interprète le propos à S, etc. Par conséquent, le contact visuel n'est plus présent de manière continue entre les interlocuteurs puisque la personne sourde porte son regard de l'interprète à la personne entendante en attendant son tour de parole, et il arrive que l'entendant, attiré par la source sonore du discours, regarde également l'interprète lorsque la personne sourde s'exprime (Feyne, 2013).

#### ***1.4 Définition du cadre pour cette étude***

Dans ce travail, nous nous intéresserons donc principalement à la prise de parole des participants sourds et entendants en réunion professionnelle mixte en présence d'un interprète en langue des signes. Nous essaierons de définir l'éventuel pouvoir de l'interprète, mais également les limites de ce pouvoir et les facteurs et conséquences des choix et stratégies employés durant la prestation d'interprétation.

## **2 La prise de parole : quels facteurs ?**

### **2.1 Les facteurs inhérents aux participants**

Lorsque l'on parle de facteurs inhérents aux participants, il faut rappeler que cela ne concerne pas exclusivement les différences interindividuelles observables dans toute dynamique communicationnelle reprenant notamment des traits de personnalité, un état physique ou encore un état mental favorisant ou freinant une prise de parole. Van Herreweghe (2002) publie une approche comparative à travers l'analyse de réunions non mixtes afin de dégager des éléments propres aux normes culturelles des personnes entendantes ou des personnes sourdes impactant les processus de prise de parole des uns et des autres. Nous allons donc nous intéresser, pour ces deux catégories de participants, à ces deux prismes d'analyse : codes culturels et paramètres interindividuels.

#### **2.1.1 Participants entendants**

##### 2.1.1.1 Codes culturels

Lerner (1993) a répertorié plusieurs mécanismes de tours de parole dans une réunion composée exclusivement de personnes entendantes. Les signaux les plus fréquents sont le fait d'aborder le prochain locuteur en le nommant, de regarder le prochain locuteur en combinant parfois le regard avec une interpellation (« tu » ou « vous »). Le regard dans la direction du locuteur suivant n'est d'ailleurs pas une condition nécessaire si le contexte spécifie clairement de qui il s'agit. Lorsqu'un modérateur est présent, il appelle (par son nom ou prénom) le locuteur suivant à s'exprimer après la fin de l'intervention de la personne qui parle, en suivant souvent la liste des mains levées (manifestation de la volonté de s'exprimer). Notons également que dans la culture occidentale entendante, interrompre son interlocuteur est perçu comme impoli. Dès lors, un tour de parole commence en général lorsque le locuteur a fini son propos (Endrass & al., 2010).

### 2.1.1.2 Paramètres interindividuels

Un certain nombre de facteurs, difficilement contrôlables, pourraient expliquer chez les personnes entendant des différences de longueur ou fréquence des prises de parole (en réunion mixte ou non) entre différents individus (Schechter, 2023). Certains paramètres sont plus permanents et nous retrouverons des dispositions similaires chez une même personne d'une réunion à l'autre, telles que les traits de personnalité (ex : compétence sociale, timidité). D'autres facteurs sont plus épisodiques comme les états émotionnels (ex : stress) ou les états physiques (ex : fatigue).

## 2.1.2 Participants sourds

### 2.1.2.1 Codes culturels

À travers l'analyse des dynamiques de communication pendant une réunion composée exclusivement de personnes sourdes, Baker (1977) répertorie plusieurs mécanismes de tours de parole et différencie les moments où l'orateur donne la parole au suivant des moments où le locuteur suivant prend lui-même la parole (autosélection). Lorsque la parole est donnée, la vitesse d'expression de l'orateur diminue voire s'arrête (retour des mains en position dite « de repos »), il regarde le prochain locuteur, voire le pointe). Dans le cas où c'est le locuteur suivant qui prend la parole, l'auteur observe chez celui-ci certains mouvements, gestes ou postures propres à cette situation : hochements de tête, pointages, mains en position de signation ou agitées afin d'attirer l'attention, rupture du contact visuel et expression faciale indiquant du questionnement ou de la désapprobation, répétitions multiples d'un même signe jusqu'à obtenir le regard du locuteur et son accord tacite (ou non) de céder la parole. En réunion, l'attribution des tours de parole se fait rarement grâce à la présence d'un modérateur. C'est en effet le locuteur qui sélectionne l'orateur suivant par un contact visuel. Contrairement aux réunions entre entendants, l'utilisation du regard est fondamentale et les participants n'ont jamais recours aux

prénoms pour désigner le locuteur suivant. Enfin, dans cette situation nous notons que l'autosélection reste dépendante de la volonté du locuteur à « céder » la parole et qu'il garde le pouvoir de ne pas le faire s'il ne regarde pas le participant désireux de prendre la parole. Cependant, pour obtenir plus de chance d'être le prochain à s'exprimer, les personnes sourdes ont recours à différentes stratégies exposées précédemment afin d'attirer l'attention du locuteur : agiter la main, toucher légèrement le locuteur sur le bras ou encore tapoter sur la table. Lorsqu'il prend la parole, l'orateur s'assure que tous les participants portent leur regard sur lui et attire leur attention si ce n'est pas le cas. Enfin, si des documents sont distribués, un moment de pause est observé pour laisser le temps à chacun de les découvrir avant de reprendre les échanges (Van Herreweghe, 2002).

#### 2.1.2.2 Paramètres interindividuels

Comme énoncé pour les participants entendants, des facteurs interindividuels difficilement contrôlables pourraient expliquer des différences de longueur ou fréquence des prises de parole (en réunion mixte ou non) entre personnes sourdes. Ce sont notamment des traits de personnalité (ex : compétence sociale), les états émotionnels (ex : stress) ou des états physiques (ex : fatigue).

## **2.2 Les facteurs inhérents à l'interprète**

Lors d'une réunion mixte, des chevauchements de tours de parole peuvent être observés et l'interprète est chargé de contrôler ces flux de paroles, quitte à parfois intervenir pour inviter les participants à ne pas s'exprimer en même temps (Feyne, 2013). Baker-Shenk (1991) fait un état des lieux de ce qu'elle appelle les « pouvoirs de l'interprète » et aborde notamment le fait que l'interprète a le pouvoir de décider des tours de parole entre deux personnes. Pour elle, l'idée d'un interprète ayant un rôle totalement neutre est un leurre, car l'interprète ne peut l'être en vertu du pouvoir à sa disposition durant l'interprétation, et le croire révèle un peu plus le

manque de conscientisation voire le déni de la position privilégiée qu'implique le statut d'entendant. Ceci contribue à maintenir cette inégalité de pouvoir et conduit aux observations sus-citées. Il est attendu que l'interprète se positionne en alliée par rapport aux participants sourds afin de contrebalancer l'inégalité dont ils seraient victimes. À titre d'exemple, si une personne sourde semble confuse par rapport à des éléments interprétés, l'interprète se doit de marquer une pause et interpeller le locuteur entendant pour que des éclaircissements soient apportés, et ce, même en l'absence de demande explicite de la part du participant sourd (Sheneman, 2018). En continuant à interpréter sans pause, il se place dans un modèle d'interprétation dit « conduit model » ce qui correspond à la vision d'interprète « invisible », traduisant en mot à mot sans prendre en compte les dimensions culturelles de l'interprétation, ce qui maintiendrait encore le déséquilibre entre entendants et sourds.

### **2.2.1 Paramètres interindividuels**

Comme énoncé pour les participants, des facteurs interindividuels difficilement contrôlables pourraient expliquer des différences de pratiques d'un interprète à l'autre sur la gestion des tours de parole au sein de réunions mixtes. Ce sont notamment des traits de personnalité (Bontempo & al., 2014), les états émotionnels (ex : stress) ou des états physiques (ex : fatigue).

### **2.2.2 Les choix et stratégies de l'interprète**

#### **2.2.2.1 L'interprète et la gestion de la prise de parole**

Dans le cadre d'une réunion mixte, l'interprète est amené parfois à faire des choix, prendre des décisions ou appliquer des stratégies qui impactent directement la prise de parole des différents participants. Ceci est particulièrement vrai dans certaines situations telles que le chevauchement de discours, lorsque les personnes

sourdes ne regardent pas l'interprète, lorsque l'un des participants souhaite interrompre le locuteur ou encore durant l'autosélection par les participants sourds ou entendants. Dans ces situations, c'est souvent l'interprète qui est amené à gérer l'organisation de prise de tour de parole. Roy (1989, 1993) a déjà établi que les interprètes ne sont pas des conduits neutres et passifs et qu'ils exercent une influence sur l'interaction, notamment sur le processus de prise de parole. Lors de chevauchement, elle identifie quatre stratégies observées chez les interprètes en langue des signes :

(1) Interrompre l'un des intervenants en laissant le second poursuivre. Si les deux interlocuteurs sont interrompus, l'un d'eux ou bien parfois l'interprète lui-même décide de la personne à laquelle revient le tour de parole.

(2) Ignorer l'une des deux sources tout en maintenant en mémoire le propos afin de le transmettre une fois le tour de parole du locuteur terminé.

(3) Ignorer totalement le propos de l'un des deux interlocuteurs et poursuivre l'interprétation dans une direction linguistique (vers le français ou vers la LSFB).

(4) Ignorer momentanément le propos de l'une des deux sources, mais offrir à la personne non interprétée l'opportunité de répéter son propos à la fin du tour de parole du locuteur, ou notifier au locuteur que son interlocuteur a tenté de prendre la parole.

Dans toutes ces situations, c'est l'interprète en langue des signes qui prend la responsabilité de gérer la situation problématique et c'est en cela que le modèle d'interprète « neutre » n'est pas pertinent puisqu'il joue un rôle actif dans la gestion de ce genre d'événement. Une cinquième stratégie observée lors de chevauchements est d'informer les participants du fait que leurs discours se chevauchent et laisser ainsi aux interlocuteurs la responsabilité de la gestion du prochain tour de parole (Van Herreweghe, 2002). Cette dernière stratégie se prête particulièrement aux conversations de groupe que l'on retrouve en réunion mixte.

### 2.2.2.2 En présence d'un modérateur de réunion

Van Herreweghe (2002) observe que la présence d'un modérateur ne dégage pas toujours l'interprète de sa responsabilité. En premier lieu, il arrive qu'un participant souhaite prendre la parole au moyen d'une main levée, mais qu'il ne soit pas remarqué par le modérateur. Si le participant est entendant, il n'est pas rare qu'au bout d'un moment celui-ci utilise sa voix accompagnée d'un contact visuel insistant pour que sa volonté soit considérée, et ce, sans perdre l'information transmise par la personne ayant la parole. Les participants sourds, dans pareille situation, dépendent de l'interprète en langue des signes. Or l'interprète étant souvent en décalage ou en exercice d'interprétation vers la langue des signes, il est parfois difficile pour lui de signaler en même temps en français la volonté de parler du participant sourd. En second lieu, il arrive également que le modérateur « oublie » son rôle et que les participants commencent à s'exprimer (à l'oral ou en signes) en même temps ou à s'interrompre fréquemment. Dans cette situation, l'interprète n'est plus en mesure d'assurer sa mission, car une partie des informations exprimées ne peuvent plus être interprétées dans une langue ou l'autre. Les stratégies précédemment citées sont alors observées, malgré la présence de modération.

### 2.2.2.3 Avoir le regard

Comme nous l'avons déjà spécifié, les fonctionnements au sein d'une réunion entre personnes sourdes sont différents d'une réunion entre entendants. Or les réunions mixtes se déroulent souvent selon les modalités propres aux réunions entre entendants. Ainsi, il existe un grand nombre de situations où un ou plusieurs participants sourds ne regardent pas l'interprète alors qu'un locuteur entendant s'exprime, et ce, à cause de circonstances dépendant de la réunion elle-même. C'est le cas par exemple lors de distribution de documents à lire, de recherche d'une date dans un agenda afin de coordonner les emplois du temps de tous les participants, de l'observation d'un PowerPoint diffusé en même temps, etc. Dans

une telle situation, nous pouvons nous interroger sur le rôle de l'interprète et des choix qui s'offrent à lui. Van Herreweghe (2002) formule quelques pistes qui pourraient être envisagées, par exemple « interpréter en faveur des seuls participants qui regardent l'ILS » ou encore « interrompre le locuteur ou interpeller le modérateur pour attirer leur attention sur le fait que certains participants n'ont pas accès (faute de contact visuel) au discours tenu ». Cette liste est non exhaustive, car l'ILS pourrait également garder en mémoire les informations pour les transmettre par la suite, informer les participants, une fois le contact visuel repris, que des informations ne leur sont pas parvenues ou encore essayer d'attirer l'attention des participants sourds (au détriment de leur lecture) pour leur transmettre le discours, interprété en simultané. Une fois de plus, le mythe de la neutralité, dans ces situations, est déconstruit au profit d'un rôle beaucoup plus actif avec un panel d'interventions (questionnables quant à leur pertinence, leur fréquence d'utilisation et la manière dont elles sont introduites) de la part de l'interprète en langue des signes.

#### 2.2.2.4 L'autosélection

En cas d'autosélection par une personne entendante, l'interprète notifie cette autosélection aux participants sourds en pointant la personne entendante, en la nommant (épellation ou nom signé) ou en la décrivant par quelques caractéristiques physiques prégnantes (ex: « homme+lunettes », « femme+pull+rouge »). Metzger (1999) appelle cela un « énoncé généré par l'interprète » avec la fonction « d'attribution de source ». Sans cela, les participants sourds ne peuvent pas connaître l'identité du participant qui s'exprime à travers l'interprète. Pour les participants entendants, capables d'écouter le discours traduit par l'interprète tout en balayant la salle du regard, l'enjeu est moins grand au moment d'une situation d'autosélection par un participant sourd. En effet, ils peuvent rapidement repérer la personne qui s'exprime même si l'interprète oublie de la nommer. S'il est de la responsabilité de l'interprète de préciser l'origine de la source avant l'intervention, cette pratique semble néanmoins parfois oubliée, générant une nouvelle inégalité

dans le traitement des participants sourds et entendants. Cet oubli peut être attribuable à un surplus d'effort, une omission stratégique dans la dynamique d'interprétation afin d'éviter une perte de temps et un décalage encore plus important et plus coûteux en mémoire, ou encore parce que tout simplement personne ne nomme ou ne pointe le participant à ce moment-là (puisque'il s'agit d'une intervention non « consentie ») et que ceci consiste donc en un ajout de la part de l'ILS. Les conséquences d'un tel oubli sont que les participants sourds ne savent pas toujours qui s'exprime et doivent souvent parcourir la salle du regard (et donc manquer un certain nombre d'informations transmises par l'interprète) pour trouver la source du discours. Ils ne se rendent parfois même pas compte d'un changement de tour de parole si un participant entendant coupe un autre participant entendant, etc. Enfin, il est rare que l'ILS ait l'énergie, la disponibilité ou le temps de spécifier que le modérateur a « donné la parole » à un participant entendant. Or cela peut laisser l'impression d'une autosélection de la part du locuteur entendant. En ne le spécifiant pas, l'interprète informe à tort le participant sourd sur une pratique qui serait implicitement autorisée par le modérateur (celle de s'exprimer sans demander la parole) dans le cadre de prise de parole de la réunion (Van Herreweghe, 2002). Le cas de l'autosélection par une personne sourde rencontre une autre problématique abordée ci-dessous : celle de l'influence de l'appartenance culturelle de l'interprète et de la difficulté à « couper la parole ».

### **2.2.3 Influence de son appartenance culturelle**

Contrairement aux interprètes en langues vocales, aujourd'hui, la très grande majorité des interprètes en langue des signes n'ont pas grandi sous l'influence de la culture sourde et rare sont ceux dont la langue maternelle est la langue des signes. Seuls les professionnels CODAs (Child of Deaf Adults) ont évolué entre les deux cultures : la culture entendants, majoritaire, et la culture sourde. Il n'en reste pas moins que les codes culturels issus du monde entendant influencent également les choix que posent ces interprètes, et notamment dans la responsabilité prise pour assurer le passage des tours de parole qui, comme nous l'avons vu, leur incombent

en partie. C'est ce que démontre Feyne (2013), en observant une série d'autosélections en réunions mixtes ayant pour objectif d'interrompre le locuteur. Il ressort de cette analyse que lorsqu'un entendant essaie d'interrompre une personne sourde, l'interprète utilise le contact visuel (ou plutôt l'absence de contact visuel dans ce cas en détournant le regard) afin d'interrompre sans difficulté la personne sourde. En revanche, lorsque la situation inverse se présente, les interventions signées sont rarement interprétées (en faveur de l'interprétation du locuteur s'exprimant oralement et ayant la parole), et ce indépendamment du nombre de fois où les participants sourds essaient d'interrompre le locuteur. Interrogés sur leurs choix à ce propos, les interprètes ont invoqué une norme culturelle : il est impoli d'interrompre quelqu'un qui parle. Cela démontre à quel point ces normes tacites de communication, propres à la culture entendante, impactent les choix de l'interprète et peuvent même, dans certaines situations, prendre le pas sur le mandat de l'interprète. En effet, faire le choix de prendre la parole (sans y être invité), et donc d'interrompre un locuteur, impliquerait de la part de l'interprète d'endosser l'image peu avantageuse d'être impoli. Même s'ils sont inconscients, ces choix ont pour conséquence de limiter les possibilités de prise de parole des personnes sourdes. Il serait dès lors intéressant de savoir si les choix posés par les interprètes CODAs diffèrent de ceux faits par les interprètes issus de la culture entendante exclusivement. Par ailleurs, nous pourrions également nous interroger sur le niveau de conscience qu'ont l'ensemble des professionnels vis-à-vis de l'influence des normes conversationnelles sur les choix posés en situation d'interprétation et l'impact de ceux-ci. En effet, une prise en considération et une reconnaissance de ces codes culturels permettent de sciemment prendre des décisions lors de l'interprétation (Feyne, 2013), notamment sur des sujets tels que la prise de parole en réunion mixte.

### **2.3 Les facteurs inhérents à la situation d'interprétation**

Dans son étude, Van Herreweghe (2002) observe que la situation d'interprétation d'une réunion dite « mixte » conduit les participants à adopter des

attitudes communicationnelles différentes, dépendantes de leur statut auditif. En effet, les entendants portent toujours leur regard vers le locuteur (qu'il soit sourd ou entendant) et les conventions régissant les tours de parole s'apparentent, comme nous l'avons dit, à celles que l'on retrouve dans une réunion composée exclusivement de participants entendants. Les Sourds quant à eux portent leur regard presque exclusivement sur l'interprète. Ils n'ont aucun contrôle, en tant que locuteurs, sur les tours de parole, contrairement à ce que l'on observe durant une réunion composée exclusivement de participants sourds. S'ils souhaitent s'exprimer en présence d'un modérateur, ils doivent rompre le contact visuel avec l'interprète afin de trouver le regard du modérateur et l'autosélection n'est possible que si l'orateur (sourd ou entendant) porte son regard vers le participant désireux de prendre la parole. Si elle n'est pas remarquée dans sa volonté de prendre la parole, la personne sourde est dépendante d'une interpellation éventuelle de la part de l'interprète (là où les participants entendants utilisent leur propre voix pour attirer l'attention d'un modérateur). Le rythme des réunions mixtes comporte beaucoup plus de pauses et de moments de « flottements » que celui de réunions regroupant des participants de même statut auditif. En effet, la présence de l'interprète ne permet pas la même fluidité en raison du décalage, du manque de contact visuel entre participants sourds et entendants, de l'incapacité des personnes sourdes à prendre en considération les signaux auditifs (silence, pause) annonçant un moment pertinent de transition, etc. À titre d'exemple, si le modérateur donne la parole à un participant sourd, celui-ci devra d'abord remarquer ce signal dans son champ de vision périphérique alors qu'il regarde encore l'interprète finissant de traduire le propos précédent. Puis le participant vérifiera, par contact visuel, si le locuteur entendant a bien fini son propos avant de porter à nouveau son regard vers le modérateur pour s'assurer de son tour de parole et enfin commencer son discours. Contrairement à ce qui est observé en réunion composée exclusivement de participants sourds, dans une réunion mixte, le modérateur ou les participants entendants ne portent pas d'attention particulière sur le fait que tout le monde « regarde » le locuteur (ou l'interprète) lorsqu'il s'exprime. Enfin, nous pouvons envisager qu'un certain nombre de facteurs extrinsèques, indépendants des intervenants, puissent influencer la prise de parole des participants lors de réunions

mixtes (le nombre d'intervenants, la proportion des participants sourds et de participants entendants, la présence de modérateur, la sensibilité des participants aux codes culturels des uns et des autres, etc.).

## **2.4 Conclusion**

En résumé, un grand nombre de facteurs sont impliqués dans la prise de parole des participants en réunion mixte. L'interprète et les choix qu'il fait dans sa pratique sont au centre de cette gestion et plusieurs auteurs ont déjà dégagé de nombreux paramètres intervenant dans ce type de prestation. Ces situations sont à remettre dans le contexte culturel dans lequel évolue l'interprète en langue des signes. En effet, la culture sourde est une culture dite « collectiviste ». Or les cultures collectivistes encouragent les individus à œuvrer dans l'intérêt de leur groupe en priorité. Ils construisent leur identité autour de l'appartenance à un clan, à une communauté voire à la société dans son ensemble. En termes de valeur, le collectivisme insiste sur le fait d'être dépendant des autres membres du groupe, en leur faisant preuve de loyauté et en s'harmonisant avec eux, et les compétences individuelles sont considérées comme un moyen de servir la communauté. Plusieurs études sociologiques décrivent les interprètes comme des alliés ou membres affiliés au monde des Sourds (Mindess, 2014) et les placent même parfois comme membres à part entière de la communauté Sourde selon certains critères (Napier, 2002). Dès lors, il est attendu de l'interprète Français - LSFB qu'il « serve » le groupe identitaire en résolvant les éventuels malentendus liés aux différences culturelles (Hampden-Turner & Trompenaars, 2020). Il en ressort un paradoxe important concernant la neutralité de l'interprète. A-t-il le devoir, comme le suggèrent les Deaf Studies, de défendre le droit de participation des personnes sourdes durant les prestations ? Si oui, comment peut-il faire fi des normes sociales et culturelles qu'il a assimilées de par son éducation afin de prendre position pour garantir la prise de parole des participants (interrompre le locuteur par exemple) ? Doit-il au contraire tenter de minimiser son influence dans les interactions ? Il apparaît en tout cas clairement que la seule présence d'un interprète en langue des

signes ne garantit pas une égalité entre participants sourds et entendants dans une réunion mixte. Selon Van Herreweghe (2002), cette égalité dépend également de deux autres conditions qui ne seront pas traitées dans ce mémoire. Tout d'abord, le modérateur se doit d'être sensibilisé et discipliné concernant les points suivants :

- Offrir la parole à un locuteur à la fois
- Laisser le temps à l'interprète de finir de traduire un tour de parole avant de commencer le suivant
- Vérifier auprès de l'ensemble des participants si quelqu'un souhaite prendre la parole
- S'assurer que l'ensemble des participants sourds regardent l'interprète lors des échanges, surtout si le manque de contact visuel pourrait être une conséquence du déroulement de la réunion (document distribué, allusion à un schéma sur le PowerPoint présenté, etc.).

Par ailleurs, la présence de deux interprètes, l'un travaillant du français vers la LS et l'autre travaillant de la LS vers le français, semble être une piste intéressante pour éviter les omissions lors de chevauchements et dégager les interprètes de leur rôle de gestion des tours de parole. Un interprète trop « neutre » associé à un modérateur trop peu attentif ne laisserait, selon l'auteur, qu'une illusion d'égalité. Gérer les prises de parole implique donc de prendre en considération le déséquilibre existant initialement dans les interactions entre personnes sourdes et personnes entendantes pour ainsi déconstruire le mythe de la neutralité (Metzger, 1999). En effet, si nous utilisons la sociologie comme dernier prisme d'analyse, l'interprète peut être défini comme un professionnel qui se situerait entre une communauté de pouvoir dominante (empowered) et une communauté minoritaire dominée (unempowered) (Sheneman, 2018). Or, n'appartenant pas au groupe dit « dominant », les Sourds sont moins à l'aise que les entendants à prendre un rôle de leader (Freire, 1996). Dans le cadre de la prise de parole, leurs réactions non verbales (expressions faciales ou corporelles) sont passées sous silence là où celles de leurs collègues entendants, audibles, sont remarquées : quelqu'un qui exprime son désaccord avec une petite interjection va parfois même avoir la capacité d'interrompre une discussion et amener les regards vers lui pour avoir

l'opportunité de s'exprimer plus largement. La prise en considération de ces aspects culturels comporte un enjeu de double pouvoir. D'abord, l'interprète est entendant et donc appartient lui-même au groupe ayant plus de pouvoir, considéré comme « oppresseur » par la communauté des Sourds (Taylor, 1994 ; Rey, 1999). De plus, l'interprète a le pouvoir que sa profession lui confère, à savoir la responsabilité d'une interprétation fidèle dans les échanges entre les deux groupes. Ce pouvoir se traduit par les choix d'interprétation que le professionnel fera durant la réunion.

Par un questionnaire adressé aux interprètes ayant l'expérience professionnelle de réunion mixte (voir Annexe 1), nous chercherons à savoir quelles stratégies sont les plus utilisées, les plus efficaces, leur contexte d'utilisation et le regard que portent l'ensemble des personnes interrogées sur ces pratiques. Nous essaierons également de dégager des paramètres interindividuels chez les interprètes en langue des signes, permettant peut-être de trouver des corrélations entre ceux-ci et les pratiques des professionnels.

## **3 Partie expérimentale**

### **3.1 Méthodologie**

Cette partie est consacrée aux aspects méthodologiques de notre recherche. L'ensemble des points abordés trouvent leurs références au sein de l'ouvrage « *Research Methods in Interpreting, a practical resource* » (Hale & Napier, 2013). et plus particulièrement dans le premier et le troisième chapitre.

Nous présenterons ici la réflexion menée en lien avec la question de recherche qui sera suivie de l'élaboration d'hypothèses. Ensuite, nous présenterons la méthode de recherche choisie, le support d'enquête élaboré, le processus inhérent à la rédaction de questions sur la plateforme choisie ainsi que le processus de diffusion. Après, nous aborderons la méthodologie concernant le public cible sélectionné pour participer à l'enquête. Enfin, nous présenterons le traitement des données et les résultats obtenus.

#### **3.1.1 La question de recherche**

À l'origine de la question de recherche de ce mémoire se trouve une hypothèse fondée sur des preuves anecdotiques, c'est-à-dire l'expérience et les observations des interprètes sur le terrain. En effet, pour traiter du « pouvoir » de l'interprète sur la prise de parole en réunion, il faut déjà émettre l'hypothèse qu'un tel pouvoir existe. La revue de littérature a permis de confirmer cette hypothèse préalable générale et d'aboutir à de nombreuses questions concernant ce thème : Les interprètes en Belgique francophone sont-ils conscients du pouvoir qu'ils exercent ? Quelles stratégies mettent-ils en place pour gérer la prise de parole en réunion ? Y-a-t-il des stratégies plus efficaces ? Plus appréciées par les professionnels ? Quels critères d'appréciation pourraient être dégagés ? Les interprètes peuvent-ils (ou doivent-ils) se dégager de cette responsabilité de gestion ? etc.

Afin de dégager une question de recherche claire et plus précise, plusieurs critères concernant le cadre de cette étude ont été retenus. Nous ne nous intéresserons qu'aux situations d'interprétation de réunions professionnelles, en récoltant le point de vue des interprètes sur les stratégies qu'ils utilisent et en interrogeant leur degré de conscience du pouvoir qu'ils exercent. Plusieurs variables indépendantes seront également dégagées pour nous permettre d'analyser des tendances ou des facteurs influençant les éléments de la question de recherche, notamment dans les données relatives au profil de l'interprète.

Pour traiter cette question, nous avons décidé de mener une recherche empirique appliquée en récoltant de nouvelles données du terrain (et en nous basant initialement sur l'observation des données issues de la littérature scientifique) afin de soutenir ou infirmer nos hypothèses. Il s'agit ici d'une recherche descriptive, car l'objectif est de pouvoir faire un état des lieux concernant les pratiques des interprètes Français – LSF en Belgique francophone dans diverses situations. Fondée sur une approche positiviste, c'est-à-dire sur l'étude du comportement humain à identifier et évaluer pour en fournir une explication rationnelle, nous avons fait le choix d'une méthodologie dite quantitative (plus fiable, car facilement répliquable, mais probablement moins valide qu'une méthodologie qualitative). Nous allons ainsi étudier différentes variables dépendantes au regard d'autres variables indépendantes pour voir l'influence de certains facteurs sur notre problématique, et ce, auprès d'un échantillon de population qui se verra le plus représentatif de la population cible. L'objectif, comme précédemment dit, sera de vérifier les hypothèses déduites de la théorie et de trouver d'éventuels liens entre différentes variables, grâce à l'utilisation d'un questionnaire afin de récolter les données nécessaires à cette étude. Ces données seront ensuite analysées par des outils statistiques au regard de ces variables et des corrélations pourront éventuellement être mises en évidence pour tirer des conclusions plus généralisables.

Dans notre étude, nous avons fait le choix de nous intéresser aux pratiques des ILS dans différentes situations décrites dans la revue de littérature de ce mémoire afin de pouvoir faire un état des lieux de leurs pratiques en Belgique francophone, mais également de pouvoir mesurer le niveau de conscience des interprètes quant aux enjeux et à la responsabilité qu'ils auraient sur la gestion des

tours de parole en réunion professionnelle mixte. En premier lieu, nous chercherons à savoir quelles sont les stratégies préférentiellement utilisées par ces ILS en situation de chevauchement. Nous émettons également l'hypothèse que le nombre de chevauchements pourrait être dépendant de certains facteurs propres à la situation d'interprétation. En effet, nous pourrions imaginer que la présence d'un modérateur, un nombre réduit de participants ou le fait que la réunion ait lieu dans une institution destinée à un public sourd (FFSB, Ecole et Surdit , CREE, IRSA, SAREW, etc.) contribue   diminuer le nombre de chevauchements observ s durant la r union. Par extension, ceci signifierait pour l'interpr te moins de gestion de prise de parole. Dans un deuxi me temps, nous explorerons les pratiques des interpr tes en situation d'autos lection. Notre hypoth se postule que ces pratiques diff rent lorsqu'une personne sourde coupe la parole   un Entendant et lorsqu'une personne entendante coupe la parole   un Sourd. Par curiosit  exploratoire nous chercherons   savoir si les ILS nomment la source (la personne qui s'exprime en autos lection), dans ce genre de situation, et si cela d pend du statut auditif du participant   la r union (Sourd ou Entendant). Nous essaierons  galement d'expliquer les comportements des interpr tes dans le cas sp cifique o  leur choix se porterait sur le fait de ne pas couper la parole. Nous avan ons notamment l'hypoth se que les interpr tes ne produisent pas toujours le discours du mod rateur quand celui-ci donne la parole, laissant  ventuellement la personne sourde dans la (fausse) croyance que le locuteur suivant s'est exprim  en autos lection. Par la suite nous analyserons le degr  de neutralit /intervention des ILS face   deux situations bien pr cises  voqu es dans la premi re partie de ce m moire : lorsque le mod rateur ne remarque pas qu'une personne sourde souhaite s'exprimer, et lorsque la personne sourde lit pendant qu'un locuteur entendant s'exprime (deux situations d crites dans l' tude de Van Herreweghe (2002)). Enfin, nous interrogerons le niveau de conscience et les ressentis des ILS par rapport   l'ensemble de la th matique abord e dans le questionnaire. Ce contexte d'interpr tation est-il ressenti comme difficile   interpr ter ? Les interpr tes consid rent-ils avoir du pouvoir sur la gestion des tours de parole en r union mixte et se sentent-ils responsables (ou co-responsables) de cette gestion ?

Afin d'approfondir un peu plus l'analyse des résultats de cette enquête, et grâce à certaines informations recueillies lors des questions visant à récolter des données démographiques (profil des participants au questionnaire), nous essaierons de mettre en évidence certains facteurs interindividuels qui pourraient influencer les pratiques des ILS : statut familial (CODA ou pas), type de formation suivie, nombre d'années d'expérience, niveau d'extraversion.

### **3.1.2 Le questionnaire**

Dans ce mémoire, nous avons fait le choix de construire un questionnaire afin de récolter les données nécessaires à la vérification des hypothèses de notre étude (voir Annexe 1). L'avantage d'un questionnaire réside dans le fait de pouvoir collecter relativement rapidement de grandes quantités de données. Les questions choisies étaient des questions fermées appelant le moins possible à des réponses subjectives afin de préserver la fiabilité et la validité des données pour les exploiter ensuite statistiquement. Cependant, la possibilité de recevoir certaines réponses plus ouvertes a été parfois offerte aux participants afin de récolter de nouvelles données, d'avoir des informations plus détaillées et d'ouvrir la réflexion à de nouvelles pistes de recherche. Avant d'envoyer le questionnaire, une courte phase de pilotage préliminaire a été menée afin de pouvoir tester les questions avant d'en envoyer une version finale à la population cible. Pour cela, des personnes qui ne sont pas dans le milieu de l'interprétation ainsi que des interprètes n'ayant jamais presté lors d'une réunion mixte ont été invités à répondre à une première ébauche de questionnaire. Ceci nous a permis d'apporter des corrections à la fois sur la forme (ex : syntaxe), mais également d'affiner le contenu des questions ainsi que la cohérence, la pertinence et l'adéquation des réponses proposées. Après chaque passation, les participants à la phase de pilotage ont pu faire un retour oral ou écrit (partie « commentaires » de chaque section) de leur expérience. Nous avons, grâce à cela, pu lever certaines ambiguïtés, affiner l'ensemble des questions, procéder à certaines modifications pour clarifier ou spécifier certains propos, simplifier certaines formes syntaxiques, ajouter des réponses dans le choix possible voire

supprimer complètement un élément qui était redondant avec un autre item. De cette manière nous avons essayé de nous assurer que notre questionnaire était le plus valide possible. En d'autres termes, nous avons fait en sorte que les questions soient correctement comprises par l'ensemble des participants et qu'elles suscitent des réponses en lien avec notre question de recherche. Cela nous a également permis d'évaluer la durée consacrée à la passation du questionnaire afin d'éviter que celle-ci ne soit trop longue et que d'éventuels participants n'abandonnent le questionnaire en cours de route, faute de temps.

Le questionnaire de notre étude comportait sept sections :

La section 1 était une page d'information pour les participants afin d'expliquer l'objectif de l'enquête, rappelant le public ciblé par l'étude et s'assurant du consentement éclairé des participants. Elle comportait également une question dichotomique permettant de mettre fin au questionnaire dans le cas où le participant n'aurait jamais interprété en situation de réunion professionnelle mixte et ce, afin de s'assurer de ne toucher que l'échantillon ciblé. Dans le cas contraire, et seulement après avoir répondu à cette question, le participant avait accès à la suite du questionnaire (section 2).

La section 2 comportait les questions factuelles permettant d'établir le profil des participants et de recueillir certaines variables indépendantes : genre, âge, langue maternelle, contact avec la culture sourde (professionnel CODA ou non), années d'expérience et formation suivie par les participants. Les questions factuelles permettent d'obtenir des informations démographiques pertinentes pour les objectifs de la recherche et de dégager de nouvelles pistes d'hypothèses, dans un objectif exploratoire.

Les sections 3 à 6 comportaient des questions relatives à notre question de recherche (dont des variables dépendantes). Elles étaient composées à la fois de questions dites « comportementales », demandant aux participants ce qu'ils font (ex : leurs stratégies, leurs choix d'interprétation, leurs pratiques, etc.) et de questions dites « d'attitude », interrogeant les participants sur leurs opinions ou ressentis. La section 3 regroupait les questions propres au phénomène de « chevauchement ». La section 4 concernait les questions propres au phénomène

« d'autosélection ». La section 5 abordait des situations plus particulières (modération, lecture en réunion). Enfin, la section 6 proposait aux participants d'avoir un regard sur leurs ressentis et leur positionnement professionnel par rapport aux situations précédemment citées. À la fin de chacune de ces sections, une partie « commentaires » offrait aux participants la possibilité de poser des questions, préciser leurs réponses ou de faire des remarques sur la section afin d'obtenir des informations auxquelles nous n'aurions peut-être pas pensé lors de la conception du questionnaire.

La section 7 consistait en une page de remerciements comportant également les coordonnées de l'étudiante mémorante et récoltant, sur base volontaire et facultative, les coordonnées des participants afin de pouvoir les joindre au besoin pour clarifier l'une ou l'autre réponse reçue.

Avant chaque section, une courte description de la série de questions à venir était faite, notamment pour pouvoir préciser la terminologie utilisée dans le questionnaire. Les concepts « chevauchement » ou « autosélection » ont par exemple été définis afin d'éviter toute interprétation erronée de ce jargon professionnel. Par ailleurs, un court énoncé permettait de rappeler aux participants la garantie de l'anonymat des réponses ainsi que les attentes dans l'authenticité des informations à fournir afin d'obtenir des données les plus fiables possibles.

Différentes catégories de questions ont été proposées dans ce questionnaire. La majorité d'entre elles étaient des questions à choix multiple exclusif, c'est-à-dire ne permettant pas au participant de donner plusieurs réponses parmi un choix donné. L'option « Autre » a parfois été activée lorsqu'il était plus difficile d'être exhaustif dans le choix proposé. Cette possibilité a cependant été limitée afin de pouvoir quantifier un maximum les réponses et obtenir une analyse de résultats fiable. Par ailleurs, et afin à la fois d'éviter les frustrations mais également d'expliquer notre choix de type de questions, nous avons rappelé aux participants que nous cherchions à établir de « grandes tendances », à savoir les comportements « les plus souvent observés », ou « observés en général ». En effet, durant la phase de pilotage, des commentaires oraux de type « cela dépend du contexte » ou « je ne fais pas toujours ceci » ont régulièrement été évoqués, nous

invitant à ajouter « Qu'en est-il EN GENERAL ? » ou « Que faites-vous LE PLUS SOUVENT ? ».

À trois reprises, des questions de type « cases à cocher » ont été utilisées afin de permettre aux participants de sélectionner plusieurs réponses pour une même question. Ceci concernait trois questions interrogeant les pratiques des interprètes et plus particulièrement leurs stratégies dans trois situations distinctes : lors de chevauchements de tours de parole, lorsqu'un participant coupe la parole à un autre, lorsque les participants sourds lisent un document et qu'un entendant s'exprime en même temps. Ce choix a été motivé par plusieurs raisons : dans les deux premiers contextes, la littérature scientifique rapporte qu'un interprète peut, au sein d'une même prestation, utiliser plusieurs stratégies différentes (Van Herreweghe, 2002). Par extension, il semblait donc intéressant de pouvoir identifier, dans le troisième contexte, l'ensemble des stratégies utilisées par les interprètes, en extrapolant que, là aussi, plusieurs d'entre elles pourraient être utilisées au sein d'une même prestation, sans que toutefois cela ne soit documenté par la littérature scientifique. En invitant les personnes à cocher un maximum de deux ou trois réponses pour cette troisième situation, nous avons essayé de dégager une tendance, afin d'avoir accès aux stratégies préférentielles des professionnels dans ce contexte. Là encore, l'option « Autre » a été activée afin de nous assurer de l'exhaustivité du choix de réponses et ne pas limiter les participants au choix trouvé dans la littérature.

Une question de la section 2 était de type « échelle linéaire » car elle concernait un trait de personnalité (introversion/extraversion). Or ce type d'échelle, aussi appelée « échelle sémantique différentielle », est l'une des formes de question les plus adaptées pour évaluer ce genre de critère (Friborg & al., 2006). Cela permet notamment de nuancer le trait (ici personnalité extravertie ou introvertie) en cinq niveaux/degrés différents.

Ce questionnaire a été mis en page sur la plateforme Google Forms afin d'être publié en ligne, ce qui a permis de pouvoir rapidement l'envoyer par mail à un grand nombre de participants, sans frais et sans délai, via un lien URL. De cette manière, nous n'avons pas à convenir d'un rendez-vous, chaque participant pouvait remplir le questionnaire à sa convenance, à son rythme, avec l'outil informatique de son choix (GSM, ordinateur, tablette, etc.) lorsqu'il avait 15 minutes de disponibilité pour

le faire. L'outil proposé par Google Forms comporte également l'avantage de pouvoir transformer les réponses reçues en base de données récapitulative sous la forme d'un tableau Sheets (tableur en ligne) afin de pouvoir ensuite rapidement opérer des analyses statistiques des résultats obtenus.

Le modèle de questionnaire utilisé pour cette étude se trouve en Annexe 1.

### 3.1.3 Participants

Comme déjà évoqué, au début du questionnaire apparaissaient clairement les caractéristiques du public cible : interprète Français-LSFB ayant déjà l'expérience d'interprétation en contexte de réunions professionnelles mixtes. Une question à ce propos permettait même de mettre un terme au questionnaire si la personne n'avait jamais eu cette expérience professionnelle. De cette façon, nous nous sommes assurée du fait que seules les personnes appartenant au public cible aient répondu aux questions. La situation de l'interprétation en langue des signes de la Belgique francophone est souvent qualifiée de préoccupante. Dans son Memorandum 2024, consultable sur son site internet ([www.ffsb.be](http://www.ffsb.be)), la Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB) demande que la profession soit reconnue comme un métier en pénurie et avance que seulement une trentaine d'interprètes diplômés (ou équivalent) répondent aux besoins des 12 000 personnes sourdes bruxelloises et wallonnes. Cette situation de pénurie n'est pas nouvelle et pousse depuis des années des personnes maîtrisant le français et la langue des signes de Belgique francophone (LSFB) à interpréter au sein de différents services d'interprétation de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou comme indépendants. Pour notre étude, toute personne ayant été amenée à interpréter en situation de réunion professionnelle a été sollicitée. Nous avons cependant tenu à contrôler la variable « Formation » en proposant, comme nous l'avons précédemment dit, une question relative à cela dans la deuxième partie du questionnaire. Dans un contexte où l'ensemble de la population cible est donc réduit à une quarantaine de personnes (interprètes diplômés et non diplômés), cibler davantage notre échantillon n'aurait pas permis de faire ressortir une analyse de résultats satisfaisante, surtout que parmi eux,

certaines n'ont jamais interprété dans un contexte de réunion professionnelle. En offrant au plus grand nombre l'opportunité de répondre au questionnaire, nous nous sommes ainsi offert la possibilité de pouvoir avancer des généralisations ou de bonnes estimations de pratiques des interprètes Français-LSFB en Belgique francophone au terme de l'analyse des résultats. La méthode d'échantillonnage est dite « non probabiliste » pour plusieurs raisons : d'abord cette étude n'a été présentée qu'aux services et interprètes indépendants que nous connaissions, donc nous n'avons aucune garantie que l'ensemble de la population ait été touché, et par conséquent, on ne peut pas prétendre que chaque interprète a eu une chance égale de participer à cette recherche. De même, comme aucun recensement des interprètes Français-LSFB n'existe à ce jour en Belgique francophone, nous n'avons donc aucun moyen de connaître le nombre exact de personnes appartenant à la population cible. Nous n'avons qu'une estimation de ce chiffre et un taux de réponses précis souhaitable ne peut donc pas être avancé. Ensuite, seule une partie des interprètes Français-LSFB ont pu répondre au questionnaire, puisque dès la première question, les participants ont déjà été triés sur le volet en fonction de leur expérience professionnelle (avoir déjà presté lors d'une réunion professionnelle mixte). Par ailleurs, les participants ou les services ayant reçu la demande de participation à cette étude ont été invités à partager le questionnaire avec des collègues susceptibles de correspondre au profil recherché. C'est ce que l'on appelle plus précisément un échantillonnage en réseau. Kumar (2011) suggère qu'un taux de réponse adéquat lors d'enquêtes ou de questionnaires se situe entre vingt pour cent et cinquante pour cent de l'ensemble de la population cible. En nous basant sur l'estimation faite préalablement (une quarantaine de personnes interprétant en Belgique francophone), et au regard du nombre de participants à notre étude (23 personnes), nous ne pouvons qu'imaginer que le taux de réponses est satisfaisant.

Les réponses à la première question du questionnaire nous confirment bien que 100 % des personnes ayant répondu au questionnaire ont déjà eu l'occasion d'interpréter en situation de réunion professionnelle mixte (Figure 1).

J'ai déjà interprété en situation de réunion professionnelle mixte (présence de participant.e.s sourd.e.s et de participant.e.s entendant.e.s)

23 réponses

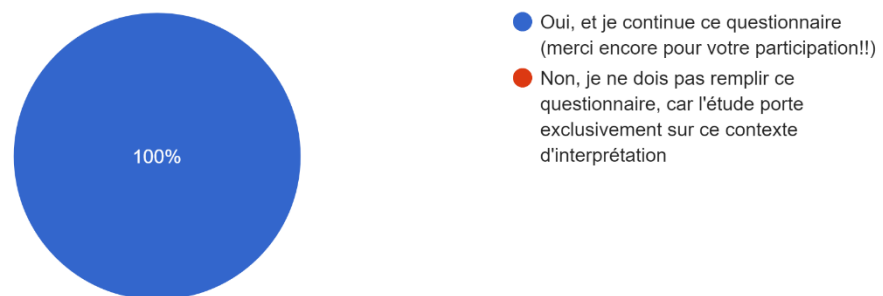


Figure 1: Réponses à la Question 1 du questionnaire

Le graphique ci-dessus est directement issu de la partie « réponses » que l'on trouve sur la plateforme Google Forms. C'est la raison pour laquelle son graphisme est différent des autres graphiques qui vont suivre et qui sont, eux, issus d'un fichier Excel conçu pour la manipulation et l'analyse statistique des données récoltées par le questionnaire.

La deuxième section de notre questionnaire nous a permis à la fois d'établir le profil des personnes répondant au questionnaire, mais également de pouvoir, au besoin, faire une analyse des résultats au regard de quelques-uns des sept critères suivants : le genre de la personne, sa tranche d'âge, sa langue maternelle, son statut familial (CODA ou Entendant de parents entendants), son nombre d'années d'expérience, le type de formation suivie, un score d'introversion/extraversion estimé subjectivement par le participant. Nous ne présenterons dans cette partie que les données démographiques de notre échantillon, c'est-à-dire le profil des participants à l'enquête. L'utilisation de ces données comme variables indépendantes se trouvera dans notre analyse de résultats.

En premier lieu nous remarquons (Figure 2) que sur les 23 participants, 22 d'entre eux sont des femmes. Ce constat corrobore la tendance observée dans

plusieurs pays du monde selon laquelle l'interprétation en langue des signes est une profession à large prédominance féminine (Bontempo & al., 2014).

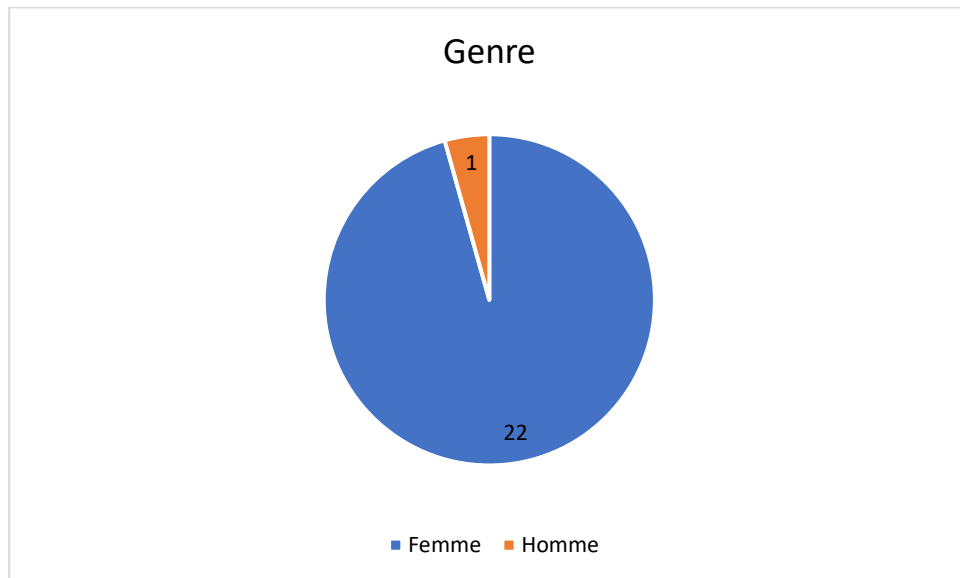


Figure 2: Genre des participants au questionnaire

Dans les figures 3 à 8, nous pouvons observer la répartition de notre échantillon en fonction de trois tranches d'âge, de la langue maternelle, du statut familial, du nombre d'années d'expérience professionnelle, du type de formation officielle suivie et enfin du degré d'extraversion/introversion des participants.

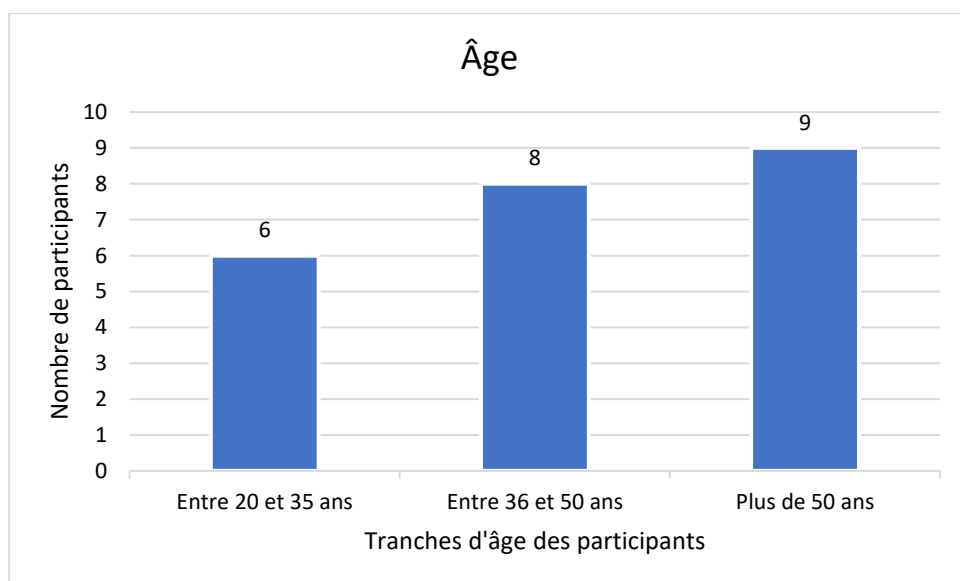


Figure 3: Tranches d'âge auxquelles appartiennent les participants au questionnaire

Dans notre échantillon, six interprètes ont entre 20 ans et 35 ans, huit interprètes ont entre 36 ans et 50 ans et le plus grand groupe correspond aux neuf interprètes ayant plus de 50 ans (Figure 3).

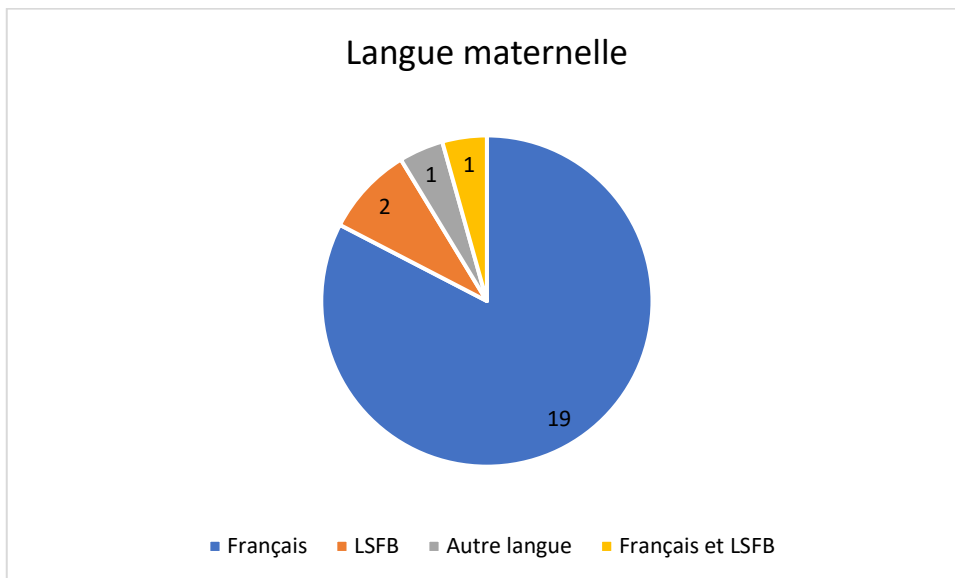


Figure 4: Langue maternelle des participants

La question concernant le statut familial (Figure 5) des participants nous a permis d'avoir accès à une information supplémentaire concernant le type de milieu auquel l'interprète a été exposé pendant son enfance. En ne nous reposant que sur l'information concernant la langue maternelle des répondants (Figure 4), nous aurions pu passer à côté du réel nombre d'interprètes ayant grandi dans la culture sourde (CODA) et selon ses codes culturels. En effet, sur les 4 participants s'identifiant comme CODA, seuls deux d'entre eux considèrent avoir pour langue maternelle la LSFB uniquement, un participant estime que les deux langues (français et LSFB) sont ses langues maternelles et le quatrième considère que seul le français est sa langue maternelle. Or dans notre hypothèse, c'est bien l'exposition à la culture sourde qui nous intéresse particulièrement puisque ce sont les aspects culturels qui étaient développés dans notre revue de littérature.

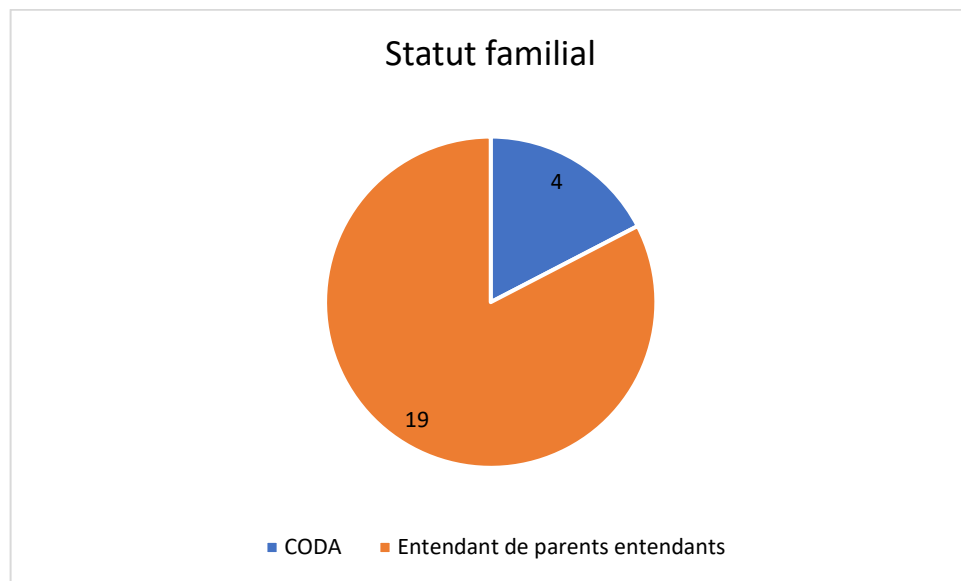


Figure 5: Statut familial des participants

Les interprètes en langue des signes ayant plus de 10 années d'expérience sont reconnus comme « experts » dans ce domaine alors que les interprètes ayant moins de 5 années d'expérience sont considérés comme « novices » dans leur milieu professionnel (Mendoza, 2010). Nous avons cependant fait le choix de proposer 4 tranches d'années d'expérience (Figure 6) car c'est ce que nous retrouvons communément lors de descriptions démographiques dans la littérature scientifique en interprétation. Cependant, à des fins d'analyse statistique, les catégories 11-15 ans et plus de 15 ans seront regroupées afin de pouvoir croiser la variable « plus de 10 ans d'expérience professionnelle » avec les variables dépendantes de l'étude.

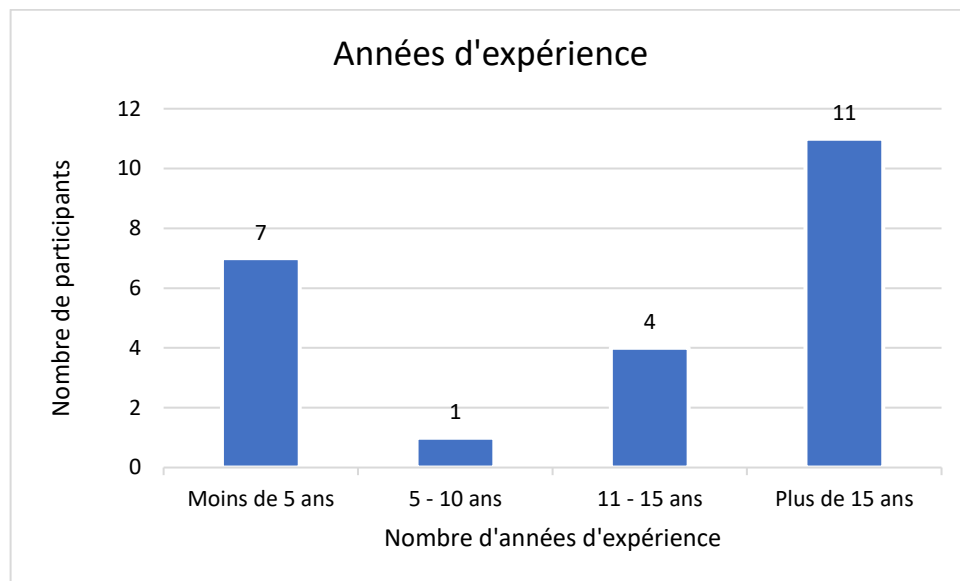


Figure 6: Nombre d'années d'expérience des participants

Afin d'éviter toute confusion durant la passation du questionnaire, nous avons détaillé dans les réponses les différents types de formation ayant existé ou existant toujours en Belgique francophone afin que dans le terme « formation » soit entendu une formation formelle avec l'obtention d'une attestation reconnue par les pairs et la communauté sourde (diplôme, certificat, attestation, etc.) et non pas ce qui serait plutôt considéré comme de la formation continue (Figure 7). Cependant, dans notre étude, ce qui nous intéresse particulièrement est la dichotomie « a suivi une formation reconnue » ou « n'a pas suivi de formation reconnue ». Selon ce prisme, nous observons que seuls deux participants sur les 23 n'ont pas suivi de formation reconnue particulière. L'une de ces deux personnes s'est d'ailleurs justifiée de cette réponse dans la partie « commentaires » de la section en nuanciant : « J'ai obtenu un certificat en moyens visuels de communication à l'UMons, (...) on a eu quelques cours de techniques d'interprétation ». À des fins d'analyses de résultats plus nuancées, nous diviserons également le groupe « a suivi une formation reconnue » en deux catégories :

- Master en interprétation : unique formation *actuelle* en Belgique francophone, mise en place par l'UCLouvain (UCL).

- Autre formation : ceci incluant à la fois les formations ayant existé en Belgique francophone par le passé (formation qualifiante, diplôme Marie Haps,

réussite du CCI) mais également les diplômes étrangers validés en Belgique (sans savoir si ceux-ci sont des diplômes universitaires ou autres).

Dans notre échantillon, nous observons une grande proportion d'interprètes détenteurs d'un master en interprétation (43 % de notre échantillon).

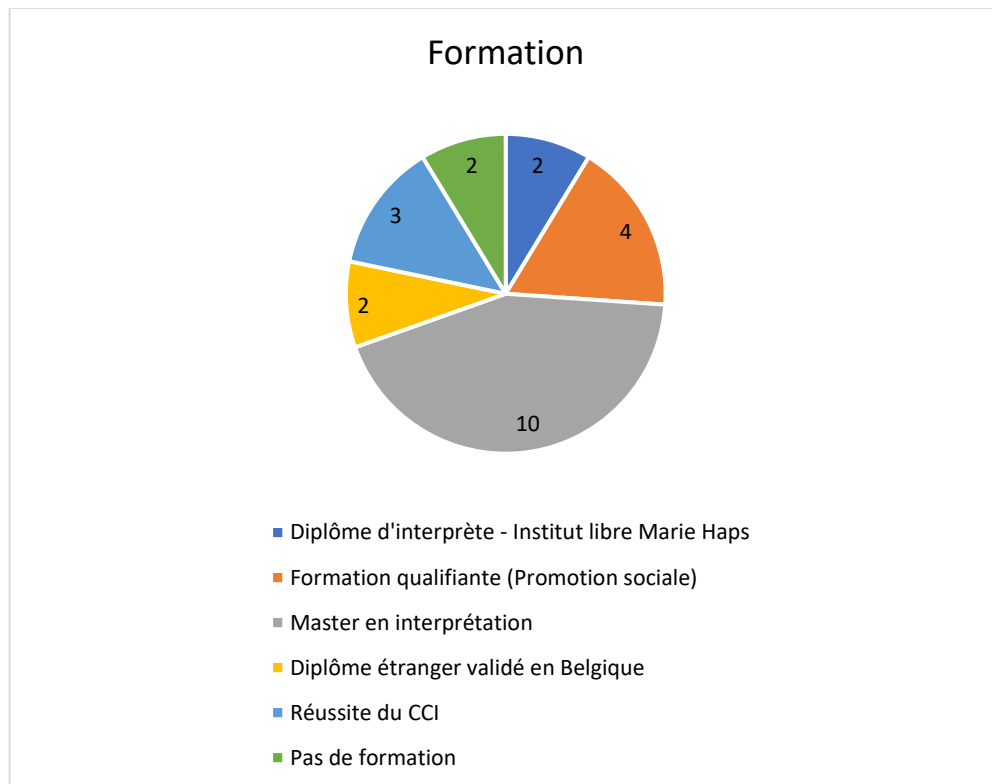


Figure 7: Type de formation officielle suivie

Enfin, nous avons demandé aux participants d'évaluer de manière subjective leur niveau/degré d'extraversion sur une échelle linéaire allant du niveau 1 « très introverti » au niveau 5 « très extraverti » (Figure 8). Une majorité de participants se considèrent soit « neutres » (neuf participants), soit « plutôt extravertis » (dix participants). Seuls quatre interprètes s'évaluent comme « plutôt introvertis ». Bontempo & al. (2014) ont mis en évidence que certains traits de personnalité des interprètes étaient des facteurs prédictifs de la qualité de leur travail, et cela concerne notamment le trait d'introversion/extraversion qui nous intéresse particulièrement pour des situations de gestion de tour de parole.

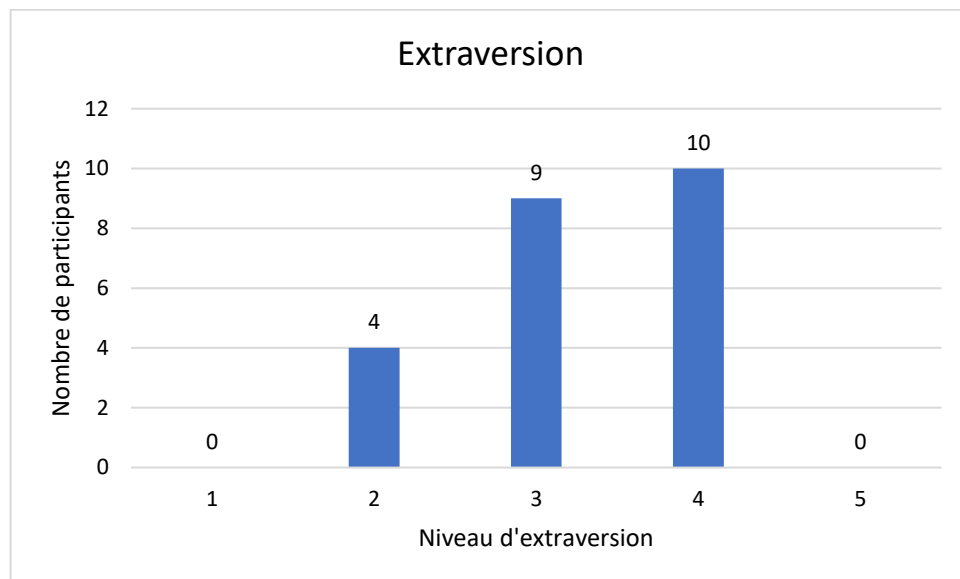


Figure 8: Niveau d'extraversion des participants

### 3.2 Résultats

Afin d'analyser les résultats de notre étude, les informations récoltées par la plateforme Google Forms ont d'abord été téléchargées sous la forme d'un tableau Sheets (tableur en ligne). Les données brutes de ce fichier ont ensuite été exportées dans le logiciel Excel afin que nous puissions rapidement les manipuler lors d'analyses statistiques et en faire des graphiques visuellement plus lisibles et efficaces en termes de présentation de résultats. En effet, outre la représentation du taux de chaque réponse choisie par les participants à l'étude, nous souhaitons utiliser des données démographiques de notre échantillon afin d'en faire des variables indépendantes pour voir si elles pourraient constituer des facteurs inhérents à l'interprète dans le choix des stratégies qu'il pose ou dans ses ressentis par rapport à l'éventuel pouvoir de l'ILS dans la prise de parole des personnes sourdes et entendants en réunion mixte.

Après dépouillement des questionnaires, nous observons que certains participants ont parfois ajouté des réponses « Autres » identiques à l'un des choix de réponse proposé, ce qui a pu être assimilé, ou ont écrit « ça dépend », ce qui n'est malheureusement pas une donnée exploitable pour notre étude (malgré nos

précautions dans les consignes). Parfois deux ou trois participants ont ajouté la même réponse « Autre » (ex : une formation dont nous n'avions pas connaissance et qui n'était donc pas proposée dans le choix de réponses mais que deux des participants ont pourtant suivie il y a des années). En travaillant depuis un document Excel, il a été possible de trier les données brutes de manière à avoir des graphiques plus représentatifs de nos résultats réels que ceux proposés sur la plateforme Google Forms.

Nous avons récolté deux types de données : majoritairement des données dites « non paramétriques » (nominales/catégorielles ou ordinales) ainsi que quelques données dites « paramétriques » ou « quantitatives » (rapport ou intervalle). Parmi les données « non paramétriques » nous avons des catégories telles que le genre (féminin ou masculin), le type de formation suivie ou encore le type de stratégie choisie dans l'une ou l'autre situation. Nous trouvons également des données ordinales telles que le degré subjectif d'extraversion des participants (allant de « très introverti » à « très extraverti », sur une échelle sémantique à cinq niveaux). Parmi les données « paramétriques » nous n'avons pas récolté de données d'intervalle mais seulement des données de rapport, similaires aux données d'intervalle, avec la caractéristique supplémentaire d'avoir un zéro absolu, comme l'âge ou le nombre d'années d'expérience des interprètes. Comme nous l'avons dit dans la partie méthodologie, notre étude s'inscrit dans un cadre descriptif, or pour ce type de recherche, les données nominales peuvent être analysées à l'aide de statistiques descriptives et inférentielles comme les fréquences, les pourcentages (données brutes) ou les moyennes. Cependant, dans notre question de recherche nous voulions également vérifier les liens de corrélation entre plusieurs variables : parfois entre une variable quantitative (ex : nombre d'années d'expérience) et qualitative (types de stratégies choisies) et parfois entre deux variables qualitatives (formation et types de stratégies choisies). La seule variable quantitative sera en réalité traitée comme une variable qualitative dans ce travail. En effet, ayant collecté les données par « tranches d'années d'expérience » et non pas par le nombre d'années réel, notre variable est en réalité à manipuler comme une variable ordinale, donc seules les corrélations entre plusieurs variables qualitatives seront analysées. Le test statistique le plus approprié pour analyser la

relation entre deux variables qualitatives est le test de Chi-carré d'indépendance. Plus précisément, le test Chi-carré (ou Khi-deux,  $X^2$ ) d'indépendance permet de tester si deux variables qualitatives sont associées, c'est-à-dire si elles sont dépendantes ou non l'une de l'autre. Pour rappel, voici les hypothèses de ce test :

- H0 : les variables sont indépendantes (donc pas de lien/association/relation entre les variables)
- H1 : les variables sont dépendantes (donc lien/association/relation significative entre les variables)

Ce test de  $X^2$  d'indépendance est utilisé quand la taille de l'échantillon est suffisamment grande (dans ce cas la p-valeur est une approximation qui devient exacte quand le nombre d'échantillon devient infini, ce qui est le cas pour beaucoup de tests). Le test exact de Fisher est, quant à lui, utilisé quand le nombre d'échantillon est petit (et dans ce cas la p-valeur est exacte et n'est pas une approximation). La littérature indique que la règle habituelle pour décider si l'approximation  $X^2$  est suffisamment bonne est que ce test ne convient pas lorsque les valeurs attendues dans l'une des cellules d'un tableau de contingence est inférieure à 5, et dans ce cas on utilise le test exact de Fisher (McCrum-Gardner 2008; Bower 2003). Le test exact de Fisher possède les mêmes hypothèses nulles et alternatives que le test  $X^2$  d'indépendance, c'est-à-dire :

- H0 : les variables sont indépendantes (donc pas de lien/association/relation entre les variables)
- H1 : les variables sont dépendantes (donc lien/association/relation significative entre les variables)

Tous les graphiques (voir Annexe 2) et analyses de cet ordre ont été faits sur le programme R version 4.2.2. Ceci concerne cinq situations de notre recherche, qui seront nos variables dépendantes :

- Les stratégies préférentielles des interprètes lorsqu'une personne sourde coupe la parole à une personne entendant (« PS coupe PE »)
- Les stratégies préférentielles des interprètes lorsqu'une personne entendant coupe la parole à une personne sourde (« PE coupe PS »)

- Le degré de conscience qu'ont les interprètes sur l'utilisation des stratégies vues dans cette étude (« Conscience stratégies »)
- Le pouvoir que les interprètes pensent exercer dans la gestion des tours de parole en réunion (« Pouvoir »)
- La responsabilité ressentie dans la gestion des tours de parole en réunion et le positionnement professionnel appliqué (« Responsabilité tour de parole »)

Pour rappel, les quatre variables indépendantes retenues pour estimer ces relations sont les suivantes :

- Le *statut familial* de l'interprète, comportant deux modalités : « CODA » (Child of Deaf Adult) ou « Entendant de parents entendants ».
- Le *nombre d'années d'expérience professionnelle* de l'interprète, comportant trois modalités : « Moins de 5 ans » (considéré comme « novice »), « Entre 5 et 10 ans » (considéré comme un nombre intermédiaire), « Plus de 10 ans » (considéré comme « expert »).
- Le *type de formation suivie* par l'interprète, comportant trois modalités : « Master en interprétation », « Autre formation », « Aucune formation ».
- Le *degré d'extraversion* de l'interprète, comportant cinq modalités : « Très introverti », « Plutôt introverti », « Neutre », « Plutôt extraverti », « Très extraverti ».

Indépendamment de nos analyses de résultats chiffrées, nous notons que dans les réponses des participants, les différentes parties « commentaires » ont été très investies par de nombreux participants afin de préciser ou nuancer leurs réponses. Nous développerons cet aspect de manière plus détaillée dans la partie « Limites et discussion » de notre travail.

### **3.2.1 La situation de chevauchement en réunion mixte**

Dans notre étude nous nous sommes intéressée d'abord aux stratégies mises en place par les interprètes de Belgique francophone afin de les comparer aux

stratégies trouvées dans la littérature et d'en faire un état des lieux. Pour cela nous avons proposé aux participants de choisir, parmi les différentes stratégies mises en évidence par Van Herreweghe (2002), celle(s) qu'ils utilisaient durant les prestations en situation de réunion mixte (Figure 9). Plusieurs choix de réponses étaient possibles dans la mesure où, au sein d'une même prestation, l'interprète peut être amené à utiliser plusieurs d'entre elles. Les six propositions étaient les suivantes :

- Interrompre l'un des intervenants en laissant le second poursuivre
- Ignorer totalement le propos de l'un des deux locuteurs et poursuivre l'interprétation dans une direction linguistique
- Ignorer momentanément l'une des deux sources tout en maintenant en mémoire le propos afin de le transmettre une fois le tour de parole du locuteur fini
- Ignorer momentanément l'une des deux sources, mais offrir à la personne non interprétée l'opportunité de répéter son propos à la fin du tour de parole du locuteur
- À la fin du tour de parole, notifier au locuteur interprété qu'un participant a tenté de prendre la parole pendant qu'il s'exprimait
- Arrêter d'interpréter et informer les deux participants du fait que leurs discours se chevauchent

L'option « Autres » a permis de dégager une dernière pratique, partagée par trois participants :

- Interpeller le modérateur sur le fait qu'il est impossible pour l'interprète de poursuivre son travail.

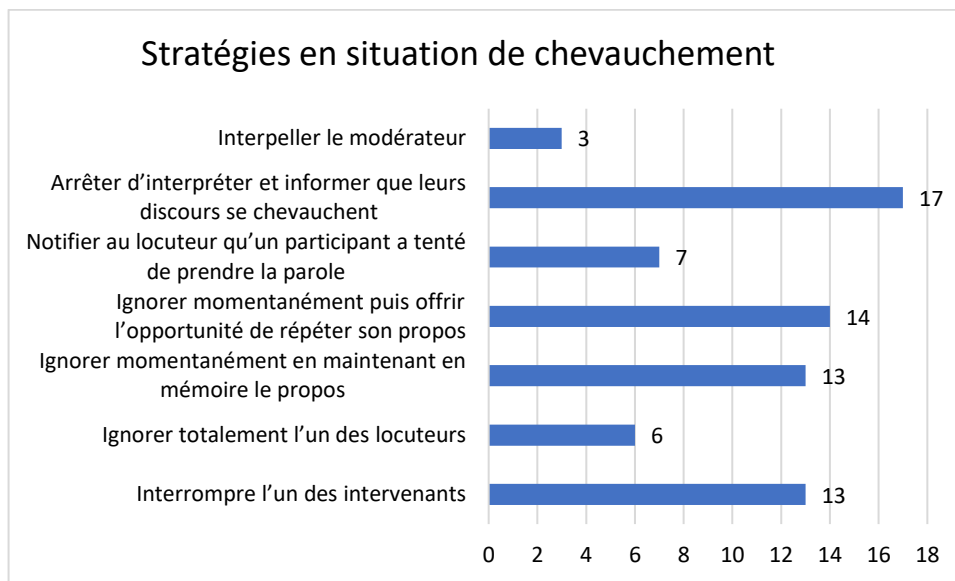


Figure 9: Stratégies en situation de chevauchement

Nous remarquons que la stratégie préférentielle est celle d'arrêter d'interpréter et d'informer les participants que leurs discours se chevauchent. C'est l'une des stratégies qui permet de renvoyer la responsabilité de gestion du tour de parole aux participants plutôt que de devoir l'assumer. Deux des trois autres stratégies les plus appliquées impliquent une forme de gestion des tours de parole puisqu'il s'agit d'ignorer momentanément le propos de l'un des locuteurs pour ensuite soit le rendre selon les éléments maintenus en mémoire, soit offrir l'opportunité à la personne non interprétée de répéter son discours. La dernière est une stratégie de totale gestion du tour de parole puisqu'il est question d'interrompre complètement l'un des locuteurs pour poursuivre l'interprétation dans une direction linguistique.

Nous avons ensuite voulu savoir si les interprètes pouvaient identifier des facteurs externes, inhérents à la situation d'interprétation, responsables d'un changement dans le nombre de chevauchements observés durant une réunion. Autrement dit, nous souhaitons savoir si, selon les interprètes, certains contextes impactaient leur travail en augmentant ou diminuant la charge de gestion des tours de parole qu'impliquent les chevauchements. Nous nous sommes d'abord intéressée à l'influence du nombre de participants à la réunion (Figure 10). Selon 70 % des interprètes interrogés, le nombre de participants à la réunion est positivement corrélé au nombre de chevauchements observés durant la réunion.

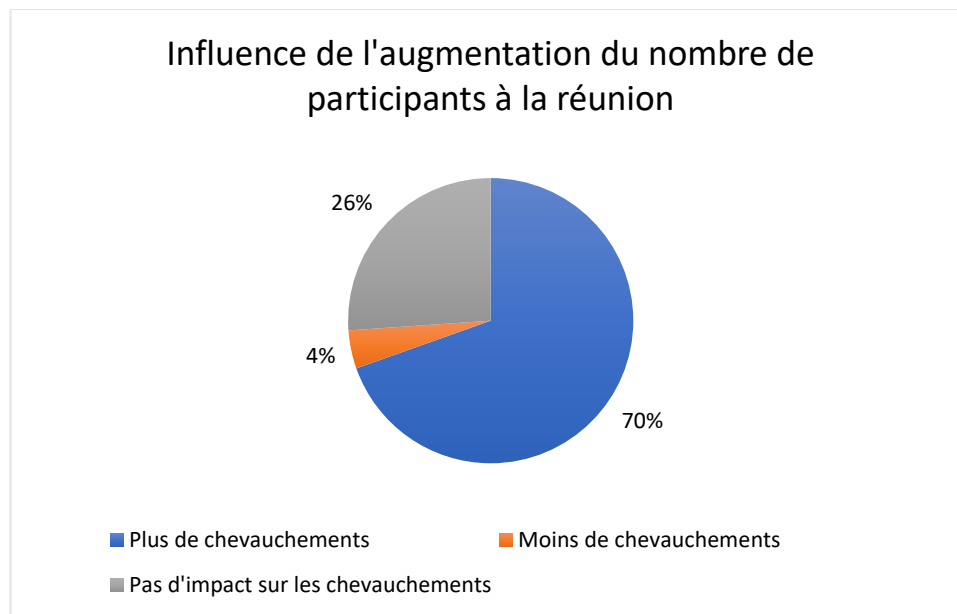


Figure 10: Influence du nombre de participants à la réunion sur les chevauchements

Nous avons ensuite voulu savoir si, selon les interprètes, le type d'institution dans lequel avait lieu la réunion avait un quelconque impact sur le nombre de chevauchements (Figure 11). L'hypothèse avancée était qu'au sein d'une institution s'adressant à un public sourd (FFSB, Ecole et Surdit , CREE, IRSA, SAREW, etc.) les employ s participant   la r union professionnelle seraient plus sensibilis s au travail de l'interpr te que dans une institution/entreprise lambda, s'adressant   un public tout-venant. Pourtant, selon 70 % des interpr tes interrog s, le fait que la r union ait lieu dans une institution destin e   un public sourd ne semble avoir aucun impact sur le nombre de chevauchements   g rer pendant la r union.

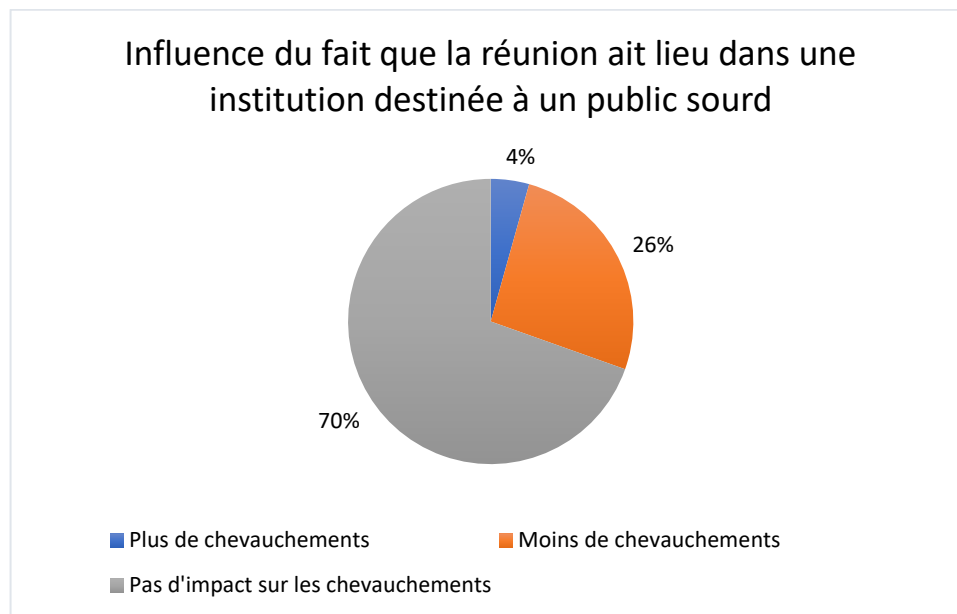


Figure 11: Influence du type d'institution sur les chevauchements

Enfin, nous avons voulu étudier l'influence de la présence d'un modérateur sur le nombre de chevauchements, avec comme hypothèse de départ que si l'un des participants à la réunion endosse spécifiquement le rôle de gestionnaire des tours de parole (modérateur), cette charge devrait normalement moins reposer sur les épaules de l'interprète, mais en gardant en tête les observations de Van Herreweghe (2002) sur le fait que la présence d'un modérateur ne dégage pas toujours l'interprète de sa responsabilité (Figure 12). La quasi-totalité des interprètes admettent qu'il y a moins de chevauchements en présence d'un modérateur. Un seul pense que cela n'a pas d'effet sur le nombre de chevauchements et plusieurs personnes ont ajouté dans la section « commentaires » qu'il fallait tout de même que le modérateur soit suffisamment sensibilisé au travail de l'interprète.

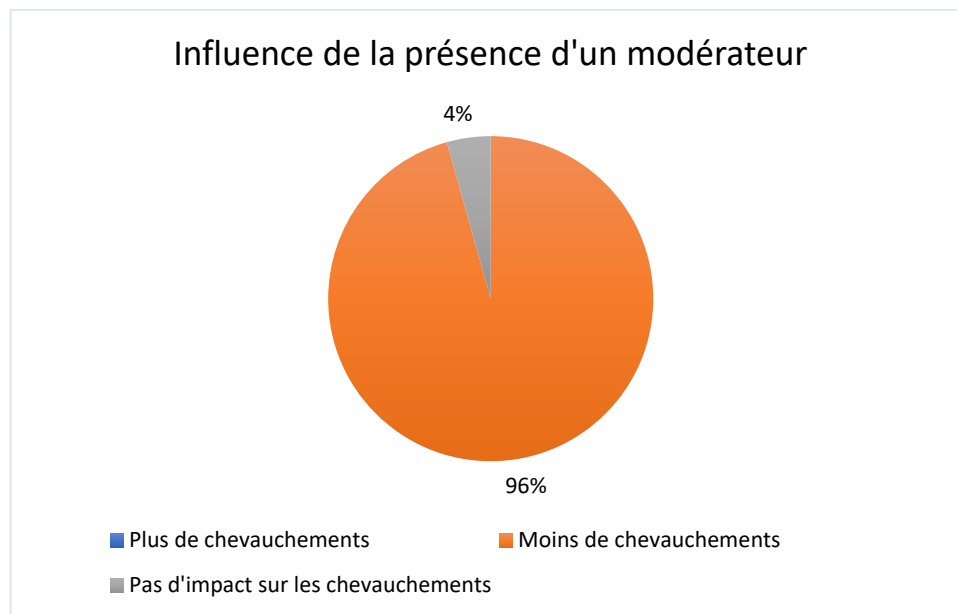


Figure 12: Influence de la présence de modérateur sur les chevauchements

### 3.2.2 La situation d'autosélection en réunion mixte

Dans cette partie, nous avons voulu évaluer les pratiques des interprètes de Belgique francophone en situation d'autosélection en essayant par la même occasion de comparer ces choix en fonction de la direction linguistique. En d'autres termes, nous voulions savoir si le fonctionnement était identique à l'égard d'un locuteur sourd et à l'égard d'un locuteur entendant. Nous nous sommes d'abord intéressés aux « énoncés générés par l'interprète » permettant d'établir auprès des participants (sourds ou entendants) la source du discours avant de l'interpréter (Metzger, 1999). En situation d'autosélection, nous observons une différence de pratique dépendante du statut auditif du locuteur (Figure 13). L'unanimité des interprètes affirme générer un énoncé pour attribuer la source du discours lorsqu'un locuteur entendant s'exprime en autosélection. En revanche, cinq d'entre eux interprètent directement le locuteur sourd qui s'exprime dans un même contexte. Dans la partie « commentaires » de cette section, une personne interrogée a précisé que, de son expérience, le participant sourd est souvent seul dans la réunion et que, par conséquent, procéder à l'attribution de source n'est pas pertinent dans ce genre de situation.

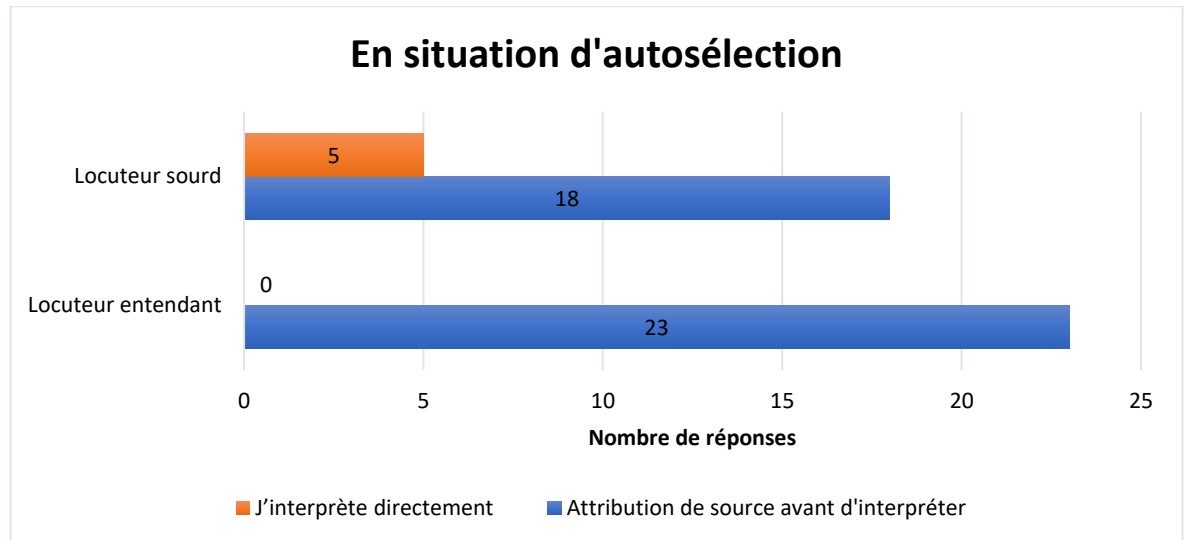


Figure 13: Attribution de la source en autosélection

Dans la revue de littérature, il avait été rapporté que les ILS n'avaient pas toujours l'énergie, la disponibilité ou le temps de spécifier que le modérateur avait « donné la parole » à un participant entendant. Ils interprétaient parfois directement le locuteur suivant, générant ainsi, du point de vue d'une personne sourde, l'impression que le locuteur entendant se serait exprimé en autosélection. Cependant, l'ensemble des répondants au questionnaire affirment interpréter ce discours (Figure 14).

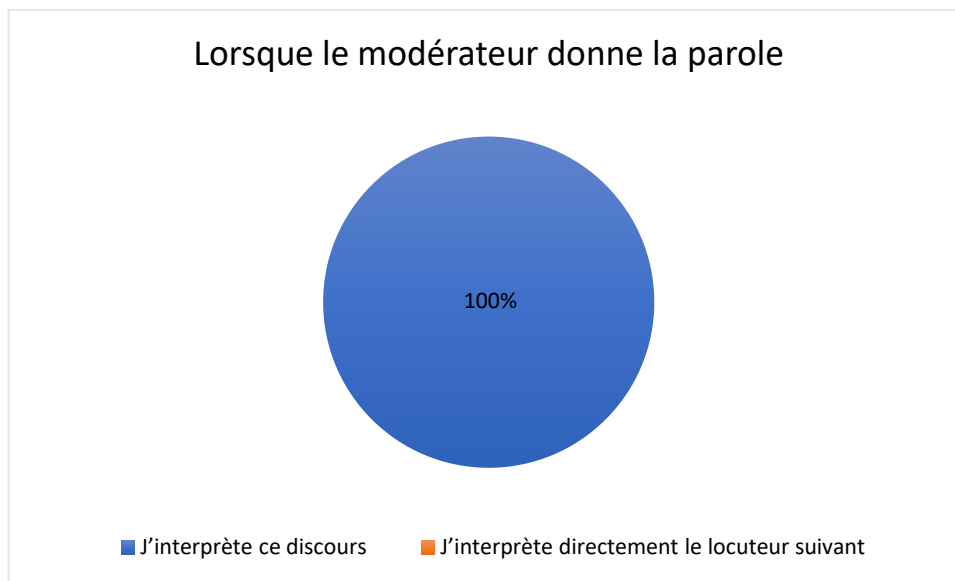


Figure 14: Interprétation du modérateur lorsqu'il donne la parole

Au-delà du fait de nommer ou non la source d'un discours, ce qui nous intéressait particulièrement dans cette partie de l'étude était de pouvoir faire l'état des lieux des pratiques des ILS de Belgique francophone lorsque, durant une réunion, un participant coupe la parole à un locuteur d'un autre statut auditif. Ceci est un cas particulier d'autosélection car dans cette situation, le tour de parole du locuteur n'est pas fini et le fait que les deux personnes s'expriment dans des modalités différentes (modalité auditive/vocale pour l'Entendant et visuelle/signée pour le Sourd) permet un chevauchement intentionnel entraînant à nouveau des choix à faire de la part de l'interprète dans les stratégies qu'il adoptera. Nous avons donc exploré les deux situations : lorsqu'une personne sourde (PS) coupe la parole à une personne entendante (PE) et inversement. Les résultats concernant les stratégies préférentielles des ILS dans ces situations ont ensuite été analysées statistiquement afin d'estimer si certains facteurs, mentionnés dans la littérature scientifique ou intuitivement analysés dans un but exploratoire, pouvaient influencer ce choix (nombre d'années d'expérience, degré d'extraversion, type de formation suivie ou statut familial de l'interprète impliquant donc une exposition à certains codes culturels).

Il est intéressant de constater que les stratégies utilisées par les interprètes diffèrent en fonction du statut auditif de la personne qui coupe la parole à l'autre.

Pour des raisons de lisibilité de graphiques, nous avons écourté les réponses données par les participants à l'enquête (voir Annexe 1) sur les figures ci-dessous. Au niveau des données brutes, nous remarquons que dans une situation où la personne entendante couperait la parole au locuteur sourd, la répartition des réponses de notre échantillon est assez hétérogène (Figure 15). En effet, sept professionnels font en général le choix d'ignorer l'intervention de la personne entendante, six d'entre eux interprètent le propos vers la LSFB, six interprètes choisissent le plus souvent de garder les propos de la PE en mémoire ou d'offrir à la PE l'opportunité de répéter son propos après le tour de parole du locuteur sourd. Une minorité de participants informent simplement la PS qu'une PE a parlé durant son tour de parole. L'une des données de notre échantillon n'a pas pu être exploitée car le participant a répondu « cela dépend du contexte » plutôt que de choisir l'une des stratégies proposées ou d'en énoncer une autre.

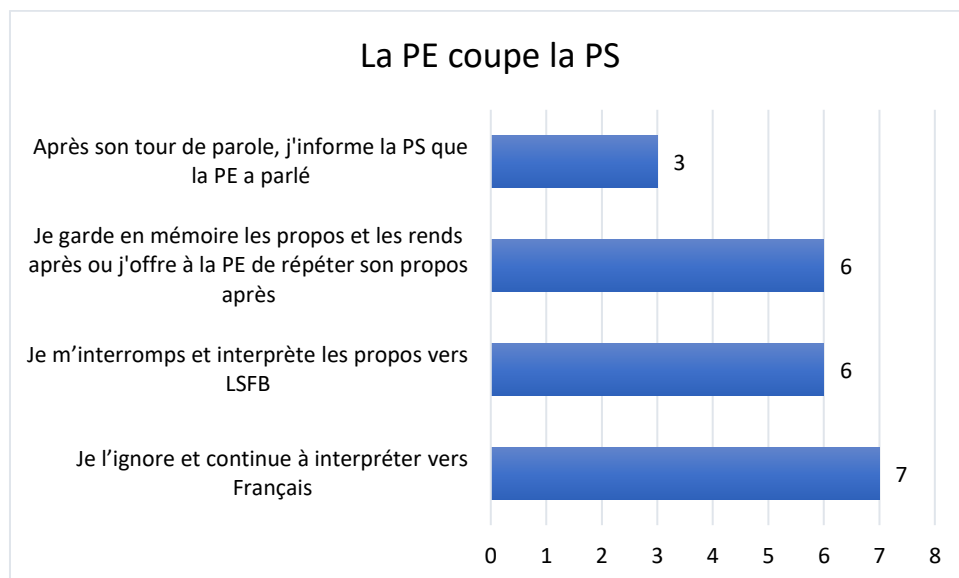


Figure 15: Une personne entendante coupe la parole à un locuteur sourd

En revanche, dans la situation où la personne sourde couperait la parole au locuteur entendant, la répartition des réponses de notre échantillon est beaucoup plus groupée (Figure 16). Cette fois, la majorité des répondants affirment faire le choix de garder les propos de la PS en mémoire ou d'offrir à la PS l'opportunité de

répéter son propos après le tour de parole du locuteur entendant. Seuls deux d'entre eux décident souvent d'ignorer l'intervention de la personne sourde, six d'entre eux interprètent le propos vers le français (même nombre que dans la situation inverse), et deux interprètes choisissent le plus souvent d'informer la PE qu'une PS a signé durant son tour de parole. Encore une fois, l'une des données de notre échantillon n'a pas pu être exploitée car un participant a répondu « cela dépend du contexte ».

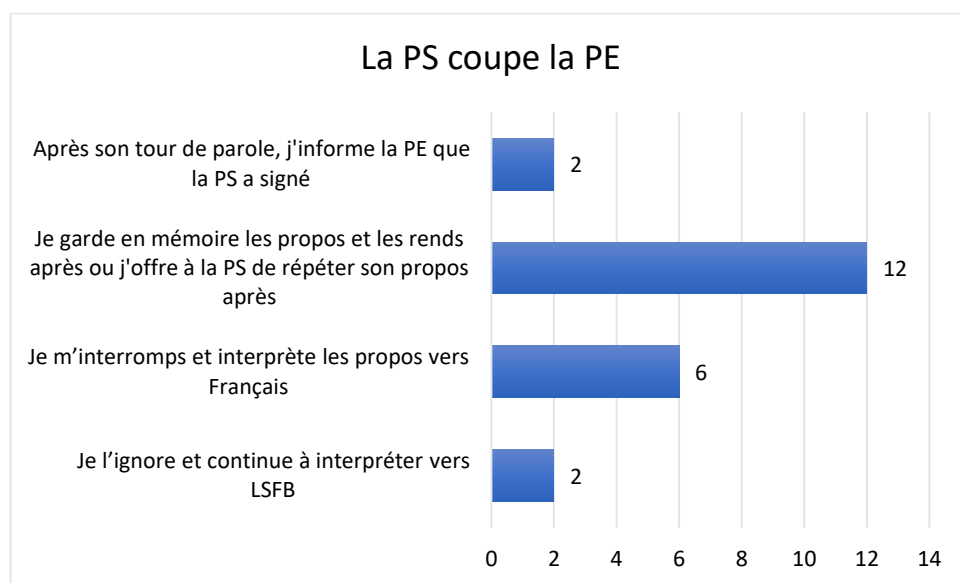


Figure 16: Une personne sourde coupe la parole à un locuteur entendant

Nous avons ensuite analysé nos deux variables dépendantes (« PE coupe PS » et « PS coupe PE ») en fonction des quatre variables indépendantes afin de voir si un lien pouvait être établi entre les réponses données par les participants et leur nombre d'années d'expérience, le type de formation suivie, leur statut familial et leur degré d'extraversion. Cependant, pour l'ensemble des tests statistiques menés, les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles. Les huit graphiques correspondant à ces analyses (un graphique par association variable dépendante/variable indépendante) se trouvent dans l'Annexe 2 de ce mémoire. Ils permettent tout de même d'observer de grandes tendances mais comme celles-ci ne sont pas significativement validées par les tests statistiques, elles n'apparaîtront pas dans le corps de ce mémoire. Nous ne

donnerons qu'un exemple pour illustrer ce qui peut être assimilé à « une tendance » (et donc non généralisable) : l'observation des stratégies choisies en fonction du niveau d'extraversion de l'interprète. Nous remarquons que les professionnels « plutôt extravertis » feront très peu le choix d'ignorer la personne qui coupe la parole alors que nous faisons le constat inverse pour les interprètes « plutôt introvertis » (Figure 17). Cette tendance s'observe dans les deux situations, quel que soit le statut auditif du locuteur et de la personne qui coupe la parole (voir Annexe 2).

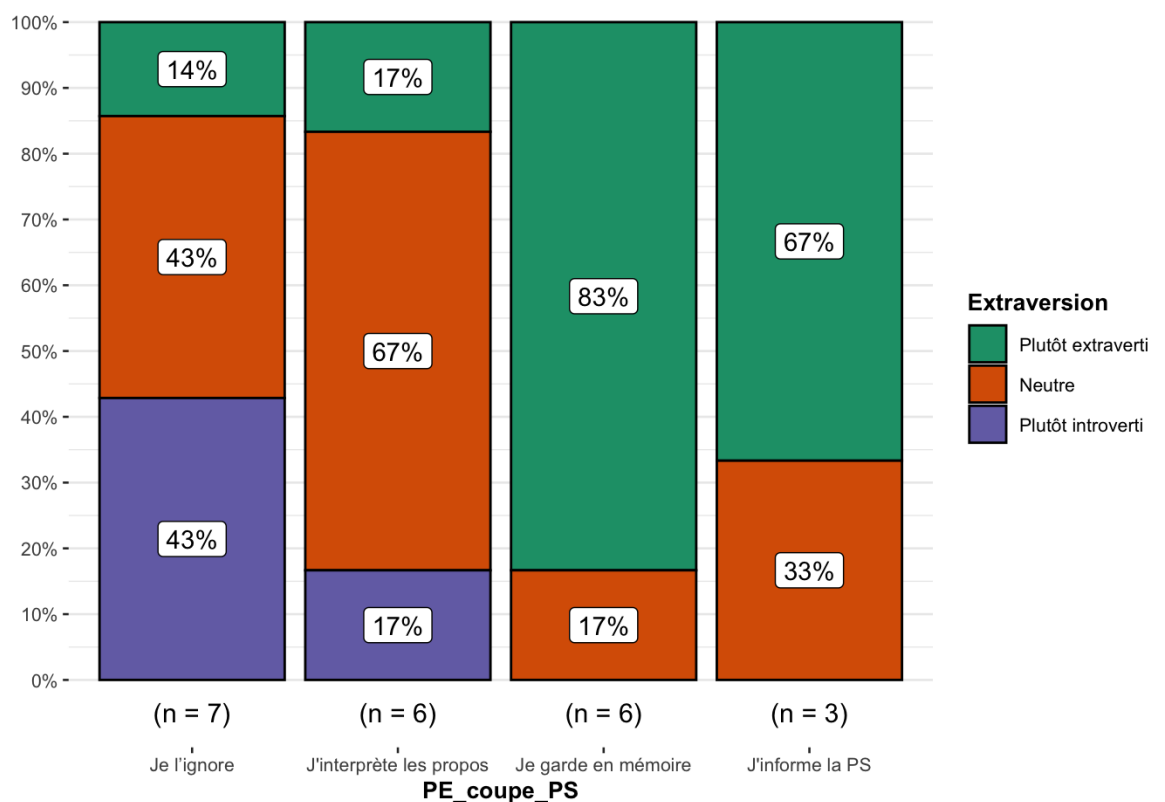


Figure 17: PE coupe PS en fonction du degré d'extraversion

Enfin, nous avons également demandé aux participants interrogés ce qui pourrait, selon eux, les pousser à faire le choix de ne pas interpréter la personne qui coupe la parole (Figure 18).

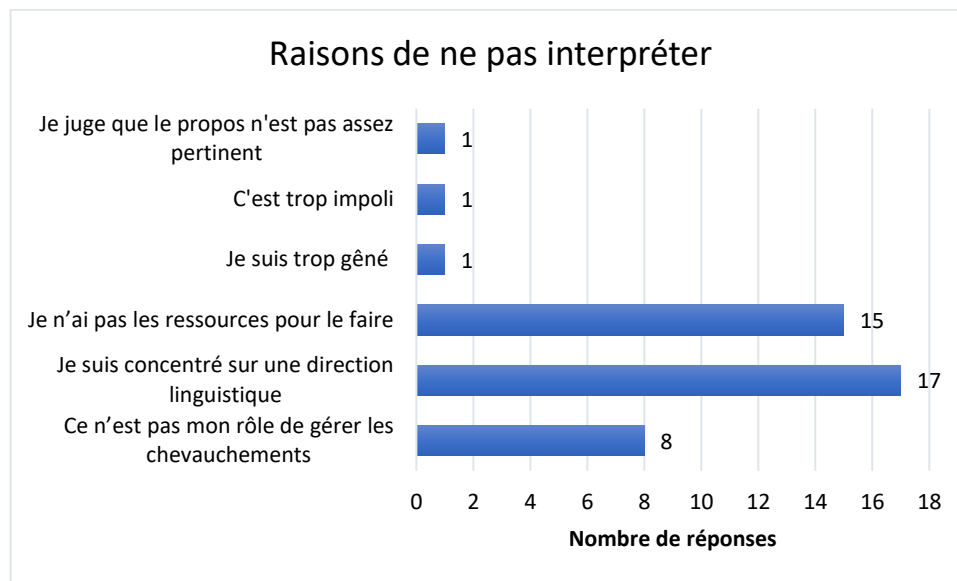


Figure 18: Raisons de ne pas interpréter un participant qui coupe la parole au locuteur

Les répondants au questionnaire pouvaient donner plusieurs réponses possibles et les raisons les plus mentionnées sont que l'interprète est concentré sur une direction linguistique (vers le français ou vers la LSFB) et/ou qu'il n'a pas les ressources (énergie, temps, trop de décalage) pour interpréter la personne qui coupe la parole. Ici, il ressort donc que, selon les ILS, les composantes intrapersonnelles telles que le degré d'extraversion ou l'influence des codes culturels entrent peu en considération dans leurs choix de stratégies. Seulement huit interprètes affirment que ce n'est pas leur rôle de gérer les chevauchements. Nous notons qu'en plus du choix de réponses proposé, une personne a ajouté que la pertinence du propos de la personne qui coupe la parole était prise en compte dans son choix d'interprétation.

### 3.2.3 Deux situations particulières propres aux réunions mixtes

Dans une démarche exploratoire, nous avons eu envie d'ajouter deux questions concernant deux contextes propres aux réunions mixtes cités également dans notre revue de littérature, afin d'interroger les interprètes Français – LSFB sur leurs pratiques lorsque ces situations se présentent. Il s'agit d'abord des épisodes

où le modérateur tarde à remarquer qu'un participant sourd souhaite prendre la parole. Nous avons voulu observer si les ILS en Belgique francophone prenaient l'initiative d'intervenir ou s'ils gardaient une position neutre dans ce genre de circonstances (Figure 19). La quasi-totalité des participants affirment notifier au modérateur la volonté de prise de parole du participant sourd : « Monsieur souhaite prendre la parole », « Je souhaite prendre la parole », « pardon », raclement de gorge, interjection, etc. Seul un participant formule qu'il ne prend pas d'initiative, car ce n'est pas son rôle (interprète novice, ayant suivi le master en interprétation).

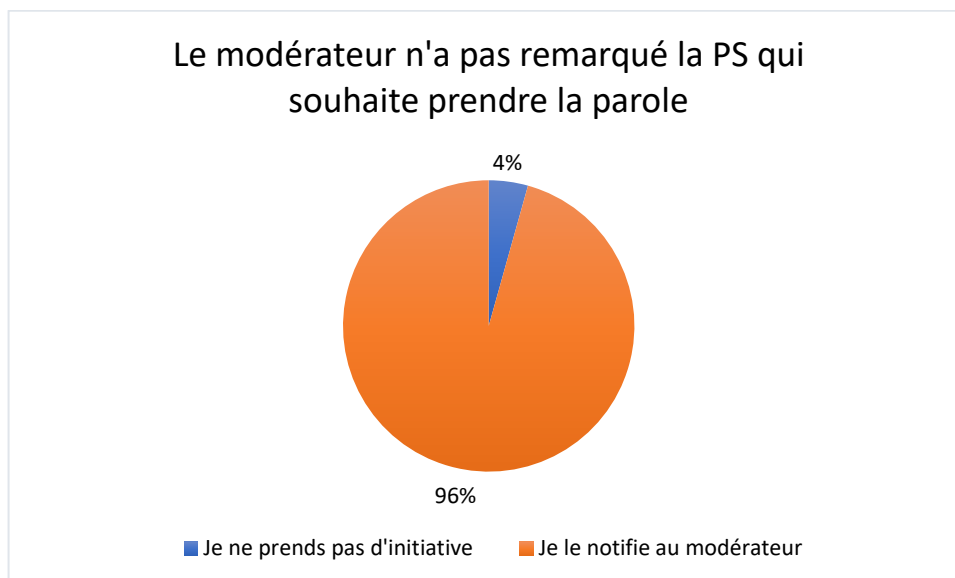


Figure 19: Gestion en situation de négligence du modérateur

Le second contexte que nous avons souhaité étudier, évoqué également dans la recherche de Van Herreweghe (2002), est une situation régulièrement rencontrée par les interprètes Français - LSFB, durant laquelle une personne entendante (PE) s'exprime alors que le ou les participants sourds (PS) lisent un document. Nous avons donc interrogé le rôle de l'interprète et les choix qui s'offrent à lui dans pareille situation. Les participants pouvaient donner plusieurs réponses et en ajouter au besoin (Figure 20).

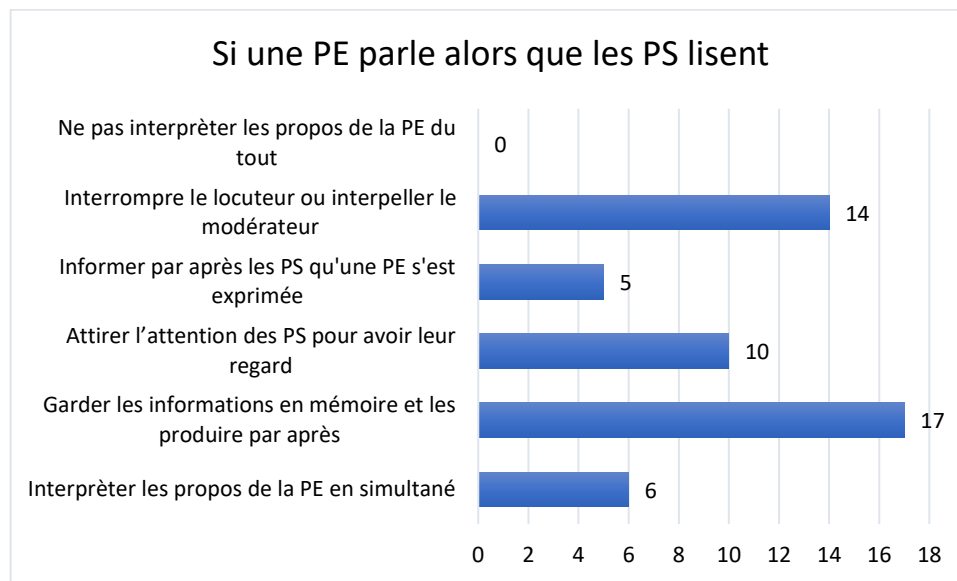


Figure 20: Gestion lors de lecture des participants sourds

Parmi les 23 personnes interrogées dans notre enquête, six interprètes affirment cependant interpréter les propos de la PE en simultané malgré le fait de ne pas avoir le regard des PS, mais ces six participants à l'enquête ont également sélectionné d'autres réponses. L'un d'eux a tenu, dans la section « commentaires », à nuancer cette réponse en plaidant que ce choix n'était posé que lorsque la personne sourde ne semblait pas intéressée par le propos du locuteur et préférait continuer sa lecture. Ce commentaire sous-entend que la personne sourde a quand même, à un moment préalable, eu connaissance qu'un locuteur entendant s'exprimait et donc ne renseigne pas sur l'éventuel choix posé par l'interprète si cela n'avait pas été le cas.

### 3.2.4 Enjeux de gestion des interactions en réunions mixtes

Dans la dernière section du questionnaire nous souhaitons recueillir les ressentis des participants par rapport aux différentes situations exposées dans les parties précédentes. Nous avons ainsi cherché à connaître le degré de conscience des interprètes quant aux difficultés qu'ils rencontrent, aux stratégies qu'ils mettent en place, au pouvoir dont ils jouissent ainsi qu'à la responsabilité qui leur incombe

dans la gestion des interactions en réunions mixtes. Pour les trois derniers points, nous avons souhaité croiser nos données brutes avec des données démographiques afin de constater l'influence éventuelle de deux facteurs interindividuels : le type de formation suivie ainsi que le nombre d'années d'expérience professionnelle. Ceci ne nous a pas semblé pertinent pour les résultats relatifs aux difficultés ressenties par les participants, car trop éloigné de notre question de recherche (Figure 21). Ainsi, nous notons que la majorité des interprètes ayant répondu à cette question expriment que la gestion des tours de parole dans ce contexte d'interprétation leur pose des difficultés. Les deux personnes ayant répondu le contraire ont toutes les deux des profils très différents concernant les facteurs interindividuels évoqués : l'une a suivi la formation master en interprétation et exerce comme interprète depuis moins de 5 ans alors que l'autre a suivi une autre formation (diplôme étranger) et cumule plus de 15 ans d'expérience professionnelle. Donc aucune extrapolation ne peut être faite par rapport à l'influence éventuelle de ces variables sur la réponse choisie. Pour des raisons de lisibilité, nous avons retranscrit les données relatives à cette question sous une forme « oui / non » plutôt que le « vrai / faux » car la formulation dans le questionnaire était tournée à la négation et rendait ainsi la lecture et présentation des résultats plus confuse.

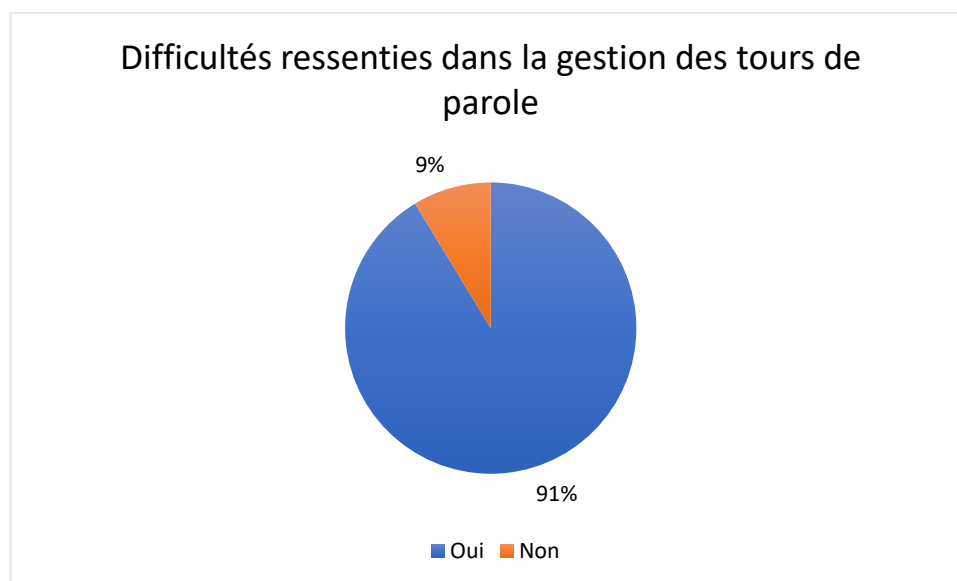


Figure 21: Difficultés ressenties dans la gestion des tours de parole en réunion mixte

Concernant le degré de conscience des interprètes quant aux stratégies qu'ils mettent en place dans ce type de situation, nous observons que tous les participants avaient déjà a minima réfléchi à la particularité des situations qui ont été présentées dans ce questionnaire avant de participer à cette étude (Figure 22). La majorité des participants (64 %) expriment même qu'elle a bien conscience des stratégies utilisées lorsqu'elle est confrontée à ces contextes de prestation. Nous avons ensuite analysé cette variable dépendante en fonction de deux variables indépendantes afin de voir si un lien pouvait être établi entre les réponses données par les participants et leur nombre d'années d'expérience ou le type de formation suivie. Cependant, pour les deux tests statistiques menés, les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles. Les deux graphiques correspondant à ces analyses se trouvent dans l'Annexe 2 de ce mémoire.

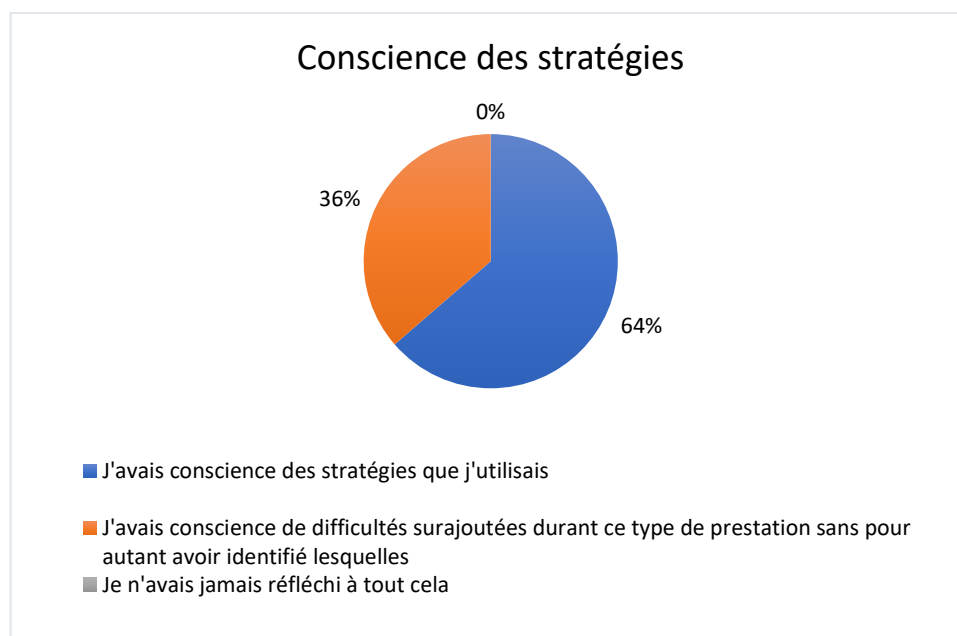


Figure 22: Degré de conscience des stratégies mises en place

Par rapport à la notion de « pouvoir » des interprètes sur la gestion des tours de parole des locuteurs (sourds et entendants) en réunion mixte, les trois quarts des participants reconnaissent en effet exercer un pouvoir sur cette gestion en

fonction des stratégies d'interprétation utilisées (Figure 23). Nous avons ensuite analysé cette variable dépendante en fonction de deux variables indépendantes afin de voir si un lien pouvait être établi entre les réponses données par les participants et leur nombre d'années d'expérience ou le type de formation suivie. Cependant, comme pour la variable précédente, les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles. Les deux graphiques correspondant à ces analyses se trouvent dans l'Annexe 2 de ce mémoire.

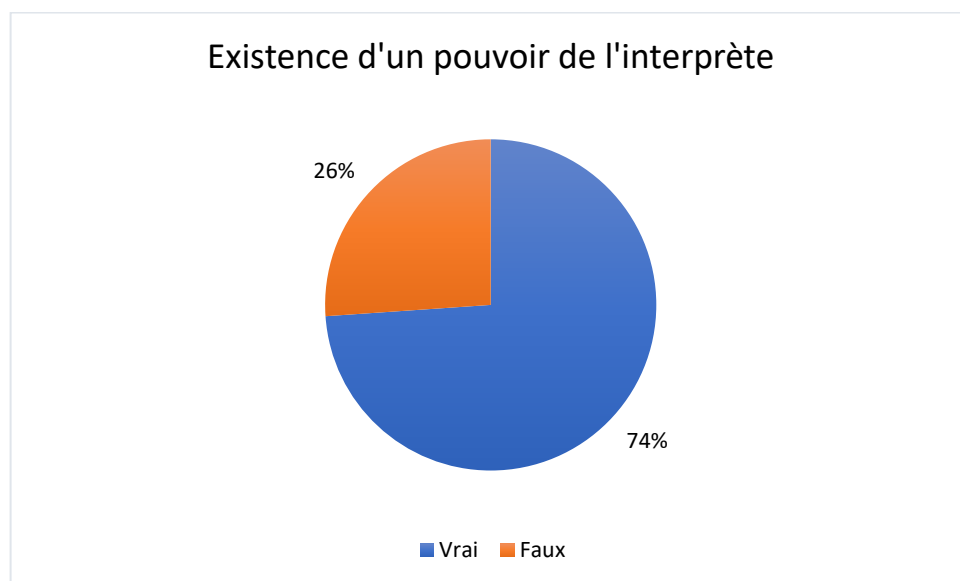


Figure 23: Pouvoir de l'interprète sur la gestion des tours de parole

Enfin, concernant la responsabilité de l'interprète dans la gestion des interactions en réunion, les réponses sont beaucoup plus partagées (Figure 24). Pour des raisons de lisibilité, nous avons retranscrit les données relatives à cette question en inversant la proportion de « vrai » et de « faux » avec un titre à la forme syntaxique affirmative, car la formulation dans le questionnaire était tournée à la négation et rendait ainsi la lecture et présentation des résultats plus confuse. Nous avons donc demandé aux participants s'ils considéraient être responsables de cette gestion ou s'ils se positionnaient de manière neutre. L'échantillon est divisé sur cette question et légèrement plus de la moitié des participants répondent que la gestion

des tours de parole ne leur incombe pas et qu'ils se positionnent de la manière la plus neutre possible lorsque les situations décrites dans notre étude se présentent.

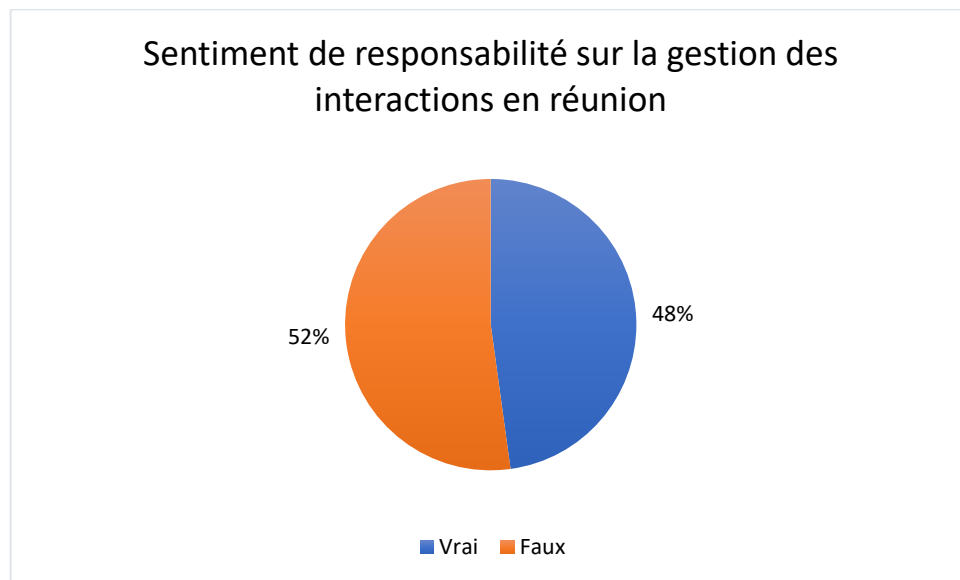


Figure 24: Proportion d'interprètes considérant que la responsabilité de la gestion des tours de parole leur incombe

Nous avons ensuite analysé cette variable dépendante en fonction de deux variables indépendantes afin de voir si un lien pouvait être établi entre les réponses données par les participants et leur nombre d'années d'expérience ou le type de formation suivie. Cependant, comme pour la variable précédente, les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles. Les deux graphiques correspondant à ces analyses se trouvent dans l'Annexe 2 de ce mémoire.

## 4 Limites et discussion

### 4.1 *Comparaison entre les hypothèses de départ et les résultats de l'enquête*

En reprenant nos hypothèses de départ, nous pouvons dégager un certain nombre de nouvelles informations grâce à notre questionnaire et l'analyse des résultats que nous venons d'exposer.

En premier lieu, cela nous a permis de faire l'éventail des stratégies préférentiellement utilisées par les interprètes en langue des signes de Belgique francophone en situation de chevauchement. Comme nous l'imaginions, le nombre de chevauchements semble dépendant de certains facteurs propres à la situation d'interprétation : il diminuerait en présence d'un modérateur ou lorsque le nombre de participants à la réunion est réduit. Il serait dès lors probablement intéressant pour les professionnels de se renseigner avant une prestation sur ces deux informations afin de pouvoir anticiper et appréhender les difficultés probables qui pourraient survenir durant la réunion. Cependant, contrairement à notre hypothèse, il ressort que le type de structure dans laquelle a lieu la réunion n'impacte finalement pas la fréquence de chevauchements (institution destinée à un public sourd comparé à une institution lambda). En réalité, plusieurs interprètes insistent sur l'importance de la sensibilisation aux besoins de l'interprète et du locuteur sourd au sein du milieu professionnel (collègues participants à la réunion, modérateur) plus que sur le type de structure. C'est également ce qu'avancait Van Herreweghe (2002) dans ses pistes de solutions vers une égalité de traitement entre participants sourds et entendants dans la prise de parole en réunion mixte : seules la sensibilisation et la discipline de la part des participants, et surtout du modérateur, peuvent assurer un partage de la responsabilité de cette gestion des tours de parole. Nous constatons donc qu'effectuer une prestation au sein d'institutions pourtant destinées aux personnes sourdes (FFSB, Ecole et Surdit , CREE, IRSA, SAREW, etc.) ne garantit pas d'avoir un public averti, sensibilis , disciplin  ou conscient des enjeux et difficult s propres   ce genre de contexte pour l'interpr te. Ce constat est

interpellant et mériterait probablement d'être approfondi en concertation avec les institutions en question.

En deuxième lieu, nous avons pu obtenir une vision globale des pratiques des interprètes en situation d'autosélection. Nous avons notamment mis en évidence le fait que dans ce contexte, l'ensemble des interprètes affirment qu'ils nomment la source lorsqu'il s'agit d'une personne entendante, mais ce n'est pas toujours le cas lorsque c'est une personne sourde qui s'exprime. Nous pouvons cependant reconnaître que l'enjeu n'est pas le même dans cette seconde situation pour plusieurs raisons : d'abord les interprètes rapportent que la PS est souvent seule au sein des réunions professionnelles, et donc nommer la source est peu pertinent, mais même dans le cas où plusieurs PS participent à la réunion, nous avons également mis en lumière que les participants entendants, capables d'écouter le discours traduit par l'interprète tout en balayant la salle du regard, peuvent rapidement repérer la personne qui s'exprime même si l'interprète oublie de la nommer. Concernant les stratégies utilisées en situation d'autosélection, nous pouvons confirmer notre hypothèse selon laquelle ces pratiques diffèrent lorsqu'une personne sourde coupe la parole à un Entendant et lorsqu'une personne entendante coupe la parole à un Sourd. La tendance observée dans ce questionnaire montre que les interprètes vont généralement adopter des comportements en faveur des personnes sourdes. Dans les deux situations, le même nombre d'interprètes s'interrompt pour couper la parole au locuteur qui s'exprime et très peu vont prendre le temps de simplement informer le locuteur que quelqu'un s'est exprimé durant son tour de parole à la fin de celui-ci. Là où les réponses diffèrent le plus concerne les deux autres stratégies. En effet, seuls deux répondants ignorent le plus souvent la PS alors que sept répondants admettent souvent ignorer la PE pour poursuivre l'interprétation du locuteur sourd vers le français. Par ailleurs, la majorité des répondants font en général le choix de garder les propos de la PS en mémoire ou d'offrir à la PS l'opportunité de répéter son propos après le tour du locuteur entendant alors que seule la moitié d'entre eux utilise préférentiellement cette stratégie lorsque c'est la PE qui coupe la PS, au détriment du locuteur entendant qui verra donc son propos ignoré. Nous remarquons donc que dans cette situation, les professionnels prennent

probablement en considération le déséquilibre dans les interactions entre PS et PE décrit par Metzger (1999) en évitant un positionnement égalitaire au profit d'un positionnement équitable, déconstruisant à nouveau le mythe de la neutralité. Si aucun lien entre les variables indépendantes (type de formation suivie, nombre d'années d'expérience, statut familial ou degré d'extraversion) et le type de stratégies utilisées n'a pu être établi de manière statistiquement significative, il peut être intéressant de tout de même observer les tendances qui ressortent de ces tests (voir Annexe 2) pour d'éventuelles recherches ultérieures, mais il est scientifiquement faux de faire une généralisation de ces observations. Lorsqu'ils font le choix de ne pas couper la parole, les interprètes invoquent des raisons propres à l'exercice d'interprétation et non pas à l'influence de codes culturels ou de paramètres interindividuels : le manque de ressources (décalage, énergie, temps, ressources concentrées sur une seule direction linguistique, etc.). L'ensemble de ces résultats est contradictoire avec l'analyse faite par Feyne (2013). Selon celle-ci, les interprètes usent de stratégies afin d'interrompre rapidement la PS lorsqu'une PE la coupe, sans pour autant interpréter les interventions signées lorsque la situation inverse se présente (en faveur donc de l'interprétation du locuteur entendant), invoquant notamment les normes de politesse culturelles. Nous notons tout de même que certains interprètes assument un positionnement plus neutre et affirment que ce n'est pas leur rôle de gérer ce genre de situations. Les réponses de ces participants sont parfaitement congruentes avec leurs réponses données par la suite concernant la responsabilité de l'interprète sur la gestion des tours de parole.

Une dernière hypothèse en lien avec l'autosélection est cependant réfutée par les réponses obtenues dans le questionnaire. En effet, les répondants affirment tous interpréter le discours du modérateur lorsque celui-ci donne la parole, ne laissant aucun doute sur le fonctionnement de la réunion et évitant ainsi que la personne sourde ne pense que le participant s'est exprimé en autosélection. Cette unanimité dans les réponses ne rejoint donc ni la littérature ni les observations faites sur le terrain de manière empirique, à savoir que ce discours d'attribution du tour de parole n'est pas toujours interprété. L'une des explications possibles concernant ces résultats discordants sera abordée plus largement dans la suite de ce mémoire, et

concerne notamment le biais méthodologique important de la construction du questionnaire : la subjectivité des réponses.

Toujours dans une volonté d'analyser le degré de neutralité/intervention des ILS en réunion mixte, nous nous sommes intéressés à deux situations : lorsque le modérateur ne remarque pas qu'une personne sourde souhaite s'exprimer, et lorsque la personne sourde lit pendant qu'un locuteur entendant s'exprime. Dans le premier contexte, Van Herreweghe (2002) rappelait que la personne sourde est souvent dépendante d'une interpellation éventuelle de la part de l'interprète si elle n'est pas remarquée par le modérateur dans sa volonté de prendre la parole (là où les participants entendants utilisent leur propre voix pour attirer son attention), or nous remarquons que la quasi-unanimité des interprètes intervient et quitte la position neutre d'interprète « conduit » en faveur de la PS. Dans la seconde situation, au regard des stratégies utilisées préférentiellement par les professionnels interrogés, il ressort que la majorité des interprètes pallie la perte d'informations que pourraient expérimenter les participants sourds grâce à diverses stratégies : la rétention en mémoire des informations pour les restituer une fois le contact visuel rétabli, l'interpellation du locuteur ou du modérateur, ou encore les tentatives d'attirer l'attention des participants sourds pour capter leur regard et poursuivre l'interprétation. Cette fois encore, le mythe de la neutralité, dans ces situations, est déconstruit au profit d'un rôle beaucoup plus actif de la part des interprètes en langue des signes de Belgique francophone, avec une grande diversité d'interventions exploitées.

En dernier lieu, nous avons interrogé le niveau de conscience et les ressentis des ILS par rapport à l'ensemble de la thématique abordée dans le questionnaire. La majorité des interprètes expriment que la gestion des tours de parole dans ce contexte d'interprétation leur pose des difficultés et ce constat met en évidence l'importance de pouvoir trouver des pistes de solutions pour pouvoir offrir aux interprètes des conditions de travail plus confortables en situation de réunion mixte. Nous verrons plus loin dans cette discussion qu'un grand nombre d'interprètes a souhaité apporter certains éléments de réponses dans les sections « commentaires » du questionnaire. De plus, la totalité des répondants affirment avoir une bonne conscience de la particularité de ces prestations et les deux tiers

d'entre eux sont également bien au fait des stratégies qu'ils utilisent dans ces différents contextes. De nouveau, aucun lien entre les variables indépendantes et le degré de conscience des interprètes n'a pu être établi de manière statistiquement significative. Nous pouvons donc simplement observer, sans généralisation possible, une tendance mettant en évidence que le nombre d'années d'expérience (plus que le type de diplôme) affine sans doute la conscience que le professionnel a dans l'utilisation de ses propres stratégies. Par ailleurs, les trois quarts des interprètes reconnaissent avoir un pouvoir sur la gestion des tours de parole en réunion mixte. Les professionnels en Belgique francophone semblent donc se dégager des pratiques suivant le « modèle en conduit » de l'interprétation, critiqué par Sheneman (2018). Une fois de plus, aucun lien entre les variables indépendantes et la reconnaissance du pouvoir qu'ont les interprètes n'a pu être établi de manière statistiquement significative, mais nous pouvons observer une tendance à travers les tests montrant que les professionnels en possession d'un master en interprétation ou bien ceux étant « novices » considèrent presque à l'unanimité détenir ce pouvoir, ce qui n'est pas le cas des interprètes ayant suivi d'autres formations ou ayant plus d'années d'expérience.

Lors de la construction de ce questionnaire, la dernière question concernant le sentiment de responsabilité dans la gestion des tours de parole se voulait être une question proche du concept de « pouvoir » afin de vérifier la cohérence dans les réponses des participants et donc la fiabilité du test. Les réponses à cette question sont non seulement beaucoup plus hétérogènes (la moitié des répondants considèrent être responsables des tours de parole) mais les personnes ayant le sentiment d'avoir un pouvoir ne s'estiment pour autant pas toujours responsables de la gestion des interactions en réunion mixte. La nuance entre les deux concepts est donc importante, et ils auraient peut-être mérité d'être mieux définis ou contextualisés. Il s'agit d'une erreur méthodologique, et les réponses à cette question sont beaucoup plus cohérentes avec les réponses relatives au positionnement professionnel tel que le concept de neutralité (vu dans les « raisons de ne pas interpréter une personne coupant la parole à une autre »). Nous n'observons en tout cas pas de congruence entre les réponses à la question relative au pouvoir et celle relative à la responsabilité des interprètes dans la gestion des

tours de parole. Dans le champ « commentaires » de cette section, nous remarquons que de nombreux participants souhaitent d'ailleurs nuancer leur réponse, ce qui prouve que la question était probablement formulée maladroitement, ou trop généraliste pour qu'un simple choix « vrai ou faux » ne satisfasse les répondants. Plusieurs personnes font notamment mention du concept de « responsabilité partagée » avec les participants de la réunion ou le modérateur. D'autres évoquent le fait que leur positionnement (neutralité ou prise en charge de la responsabilité de gestion des tours de parole) évolue en fonction de la sensibilité perçue aux besoins de chacun dans la réunion (un public averti ou non quant aux besoins des PS ou de l'ILS, un service pour personnes sourdes comparé à une structure lambda, etc.). Enfin, certains participants concèdent que malgré le fait qu'ils trouvent que cette responsabilité ne devrait pas leur incomber, dans les faits, ils se sentent souvent garants d'une équité bafouée. Ils parlent ainsi pêle-mêle de « devoir vis-à-vis de la minorité », de PS « majoritairement lésées », de « devoir pallier des inégalités », de « nécessité d'adaptation culturelle », de « Sourd souvent oublié », de « laisser la juste place de chacun », de « respecter la dynamique générale de non-écoute et de non-respect de la réunion » en intervenant et en assurant cette gestion d'interactions. Si aucune relation statistiquement significative n'a pu être établie entre ces réponses et les variables indépendantes, nous pouvons quand même noter une légère tendance mettant en évidence que les interprètes ayant plus d'années d'expérience seraient plus enclin à considérer qu'ils ne sont pas responsables de cette gestion. Il est important de garder en tête qu'aucune extrapolation ou généralisation ne peut être faite, car ceci nécessiterait d'autres études avec un autre paradigme pour espérer obtenir des résultats statistiquement significatifs.

## **4.2 Biais et limites méthodologiques**

### **4.2.1 Méthodologie**

Après l'analyse des réponses envoyées par les participants de notre enquête, nous avons pu dégager plusieurs points sur le plan méthodologique qui expliqueraient certaines difficultés rencontrées dans le dépouillement du questionnaire ou dans l'interprétation des résultats.

Nous avons abordé les avantages certains de l'utilisation d'un questionnaire en ligne dans notre partie méthodologie, mais il n'en reste pas moins qu'il existe également des inconvénients généraux propres à ce mode de récolte de données (Hale & Napier, 2013). Même si nous admettons que la situation est très improbable, nous n'avons par exemple pas pu exercer de contrôle sur le fait qu'un même répondant puisse participer plusieurs fois à notre enquête. De la même manière, peut-être que cette formule a contribué à exclure certains interprètes moins à l'aise avec les outils informatiques ou n'ayant pas d'accès à Internet, conduisant à un échantillon biaisé. Concernant plus précisément notre recherche, nous pouvons également imaginer que le délai de réponses relativement court (une semaine) proposé pour remplir ce questionnaire ainsi que la période d'envoi (début juillet, période de congé scolaire) n'a probablement pas permis de récolter l'ensemble des réponses que nous aurions pu recueillir dans d'autres circonstances, conduisant encore à un échantillon biaisé, car réduit.

Un autre biais méthodologique de notre étude réside en la construction des questions de notre enquête. Tout d'abord, un grand nombre de questions apparaissent comme très subjectives, laissant finalement place à des réponses basées sur le sentiment et le regard de l'interprète interrogé, plus que ses réelles pratiques. Pour avoir accès à des données objectives (et donc plus fiables) il aurait fallu, à l'instar de Van Herreweghe (2002), filmer les interprètes durant leurs prestations en réunion mixte pour dresser un inventaire des pratiques réelles, basées sur l'observation de terrain. Nous avons pourtant essayé de choisir des questions fermées appelant le moins possible à des réponses subjectives afin de préserver la fiabilité et la validité des données. A titre d'exemple, nous pouvons

nommer la question relative à l'interprétation du modérateur lorsqu'il donne la parole à des participants à la réunion. En effet, ces énoncés sont très courts et rapides (souvent simplement le prénom du locuteur suivant) et la littérature (Van Herreweghe, 2002) démontrent qu'avec le décalage, le choix de l'interprète se pose plutôt sur l'attribution de la source (nommer le locuteur suivant pour informer la PS) quand il a le temps de la produire, plutôt que sur l'attribution du tour de parole fait par le modérateur. Or, les interprètes interrogés dans notre étude sont unanimes : ils interprètent tous les propos du modérateur. Une fois de plus, une approche plus objective de collecte des données par l'observation permettrait de contrôler la fiabilité des réponses à notre questionnaire. Un autre exemple concerne les questions relatives aux facteurs situationnels influençant le nombre de chevauchements (nombre de participants à la réunion, présence d'un modérateur, type d'institution dans laquelle a lieu la réunion). La formulation de la question nous laisse seulement savoir ce que ressentent les interprètes, et non la réelle augmentation du nombre de chevauchements. Il serait dès lors plus juste de parler éventuellement de « ressenti de difficultés » durant la réunion plutôt que d'augmentation véritable de la fréquence de chevauchements. Les réponses peuvent aussi être influencées par le biais de « désirabilité sociale », soit la tendance à produire une image de soi favorable, susceptible d'invalider les résultats d'un questionnaire (Tournois & al., 2000). Nous pouvons imaginer que, malgré l'anonymat, les interprètes interrogés puissent vouloir présenter leurs habitudes et pratiques professionnelles sous le meilleur jour possible, en faisant preuve d'une fidélité irréprochable.

Ensuite, dans la construction de notre formulaire, deux questions ont été posées sous la forme interrrogative. Malgré la phase de pilotage permettant en principe d'ôter les ambiguïtés liées à une formulation maladroite, l'un des répondants au questionnaire a rapporté que cette forme syntaxique rendait la compréhension de la question moins accessible, et nous avons par la suite pu faire le constat que la présentation des résultats était rendue plus fastidieuse, nécessitant notamment une restructuration des réponses pour obtenir une meilleure visibilité des réponses dans les graphiques.

Enfin, nous souhaitons revenir sur certains choix de questions que nous avons faits. Au niveau de la littérature scientifique, les données démographiques permettant de définir l'échantillon étudié pouvaient parfois être beaucoup plus exhaustives. Cependant, plusieurs informations concernant les personnes interrogées ne paraissaient pas pertinentes pour notre recherche et c'est la raison pour laquelle elles ont été occultées (pays d'origine, lieu de résidence, statut professionnel, etc.). De la même manière, nous aurions pu analyser d'autres types de situations concrètes en lien avec la gestion de la prise de parole, ou d'autres facteurs externes impactant le nombre d'occurrences des chevauchements ou d'autosélections au sein d'une réunion professionnelle. Nous avons choisi par exemple le nombre de participants, là où nous aurions pu approfondir en parlant plutôt de ratio personnes sourdes/personnes entendantes parmi les participants à la réunion, mais si, comme cela a été évoqué précédemment, la personne sourde est souvent seule au sein des réunions professionnelles, une telle analyse perd de sa pertinence.

#### **4.2.2 Statistiques**

Par rapport aux analyses statistiques, le choix de proposer trois questions de type « cases à cocher » a été un frein lors de l'exploitation des données brutes. En effet, si nous avons voulu essayer de mettre en relation une variable dépendante « stratégies dans la situation X » avec une variable indépendante telle que « le nombre d'années d'expérience », il aurait fallu, avec ce type de question, dupliquer le nombre de tests statistiques par le nombre de réponses possibles à cocher. Un travail fastidieux qui n'aurait même pas pu apporter de conclusion satisfaisante. En offrant la possibilité de cocher plusieurs réponses, nous nous risquons à voir les participants cocher toutes les réponses, ou des réponses parfois contradictoires par rapport à notre intérêt d'analyse. Aucune relation intéressante n'aurait pu être dégagée avec l'une des variables indépendantes. Si, par exemple, une personne sélectionne une stratégie très neutre mais également une stratégie très interventionniste (car suivant le contexte il peut utiliser les deux), comment

interpréter ce résultat ? Ce biais ne nous a donc pas permis d'exploiter l'ensemble des données comme nous l'aurions souhaité.

Par ailleurs, la taille de l'échantillon est l'une des limites les plus importantes de notre étude, car elle implique très certainement la difficulté à obtenir des analyses statistiquement significatives via le test de Fisher lorsque nous avons cherché des relations entre variables dépendantes et indépendantes, nous empêchant de tirer des conclusions valides et généralisables des observations qui étaient faites. Ceci est d'autant plus regrettable dans un contexte où, comme nous l'avons déjà souligné, la population cible est déjà elle-même très réduite : les interprètes Français-LSFB de Belgique francophone ayant presté au sein de réunions professionnelles mixtes.

### **4.3 Pistes de réflexion apportées par les commentaires**

Dans la partie « commentaires » de la dernière section, les interprètes ont d'une part exprimé des pistes de réflexion autour de la question de recherche en tentant de dégager des solutions pour pallier les difficultés rencontrées en situation de réunions professionnelles. L'idée la plus fréquemment abordée concerne la notion de sensibilisation du milieu et des participants à la réunion. Plusieurs personnes admettent que la présence d'un modérateur n'est efficace que si celui-ci est attentif et discipliné vis-à-vis des besoins du ou des participants sourds ainsi que des conditions de travail de l'interprète. Au-delà des stratégies appliquées pendant la prestation, ce sont également les remarques, conseils ou explications formulés par l'interprète par rapport à ses besoins de professionnel qui semblent être la clé d'une prestation facilitée. Ceci permettrait, selon les ILS, de partager avec l'ensemble des participants à la réunion la responsabilité de la gestion des tours de parole. Plusieurs interprètes déclarent devoir parfois arrêter de travailler pour réclamer auprès de l'ensemble des participants de l'ordre dans les prises de parole, voire la mise en place d'un système de distribution des tours de parole s'il n'existe pas ou s'il n'a pas été explicitement nommé.

D'autre part, les interprètes ont souvent eu besoin de nuancer leurs réponses, non satisfaits de devoir simplement faire un choix parmi une liste préétablie. Beaucoup de commentaires rappelaient que le choix de stratégies était contextuel et qu'il dépendait aussi de nombreux facteurs non abordés dans le questionnaire. Une personne évoque notamment que son choix d'ignorer ou interpréter un énoncé exprimé en autosélection peut dépendre non seulement de la longueur, l'adéquation ou l'intelligibilité des propos tenus, mais également parfois de la demande du participant sourd à ne plus réceptionner le discours de l'un ou l'autre participant entendant (parce que ça ne l'intéresse pas ou qu'elle connaît/devine déjà son contenu). Un autre participant précise que lorsqu'une PE coupe une PS, non seulement il ignore le commentaire de la PE, mais il augmente également l'intensité sonore de sa voix afin de couvrir le discours de la PE. Il s'agit d'un comportement qui ne renvoie pas à un code culturel de communication connoté positivement, mais cette dérogation est tout à fait intentionnelle et l'objectif est d'attirer l'attention sur le non-respect des tours de parole. Il serait bon de s'interroger sur l'impact éventuel de ce type de prises de position vis-à-vis de la personne sourde, locutrice à ce moment-là.

Enfin dans la dernière section, les commentaires concernent plus particulièrement les notions de pouvoir et de responsabilité de l'interprète : deux termes qui semblent parfois interprétés de manière péjorative. Certains ILS justifient la prise en charge de cette responsabilité par l'observation régulière d'un système d'interaction inégalitaire, presque toujours en défaveur des PS, minoritaires, et la volonté de restaurer une équité et un équilibre dans les rapports de communication entre Entendants et Sourds par une intervention/adaptation culturelle (et non un « pouvoir ») plus marquée. Ce constat rejoint la littérature scientifique à ce propos (Sheneman, 2018 ; Metzger, 1999). Des répondants ajoutent notamment que la gestion de la prise de parole n'est pas toujours volontaire, car comme nous l'avons vu dans la partie théorique de ce mémoire, dans la culture sourde, c'est le locuteur qui sélectionne l'orateur suivant par un contact visuel. Or dans une situation de réunion mixte, l'interprète incarne le locuteur entendant et son regard est dirigé quasi exclusivement sur la ou les personnes sourdes. Ce « simple regard » est parfois pris pour une invitation au tour de parole. Nous pourrions dès lors imaginer

des stratégies pour dégager l'interprète de cette position, comme se retourner vers le modérateur ou les autres participants en fin de tour de parole, ou fixer son regard ailleurs le temps de la sélection (par le groupe ou le modérateur) du locuteur suivant. Cette rupture de contact visuel comporte cependant l'inconvénient de passer éventuellement à côté d'informations émanant de la personne sourde à destination de l'interprète ou de l'audience.

Aucun des interprètes n'a mentionné une autre des solutions à ces situations problématiques vues dans la littérature telles que :

- Travailler en binôme avec un collègue, chacun n'interprétant que dans une direction linguistique afin de permettre aux chevauchements d'être interprétés sans devoir faire des choix de gestion de tours de parole (De Meulder & al., 2018).
- Intégrer dans la formation des ILS des séances d'entraînements aux stratégies impliquées dans la gestion de la prise de parole en réunion mixte, à travers des jeux de rôle et des simulations filmés puis examinés et discutés (Van Herreweghe, 2005). Ce type d'exercices leur permet notamment de se mettre aussi à la place des modérateurs, des participants entendants et des participants sourds (utilisation de casques ou bouchons d'oreilles) pour pouvoir faire l'expérience des difficultés qu'ils peuvent rencontrer selon leur point de vue, à travers l'utilisation de différents scénarios dans ce contexte.

#### **4.4 Points de vue non exploités**

Lors des premières ébauches de réflexion autour de ce mémoire et de la question de recherche, nous avons émis l'idée de pouvoir recueillir des données auprès de trois échantillons différents : les participants sourds, les participants entendants et les interprètes en langue des signes. Dans le groupe des interprètes, une place à la participation des interprètes sourds avait également été évoquée. De plus, nous avons considéré analyser cette question en nous appuyant sur les

études de genre, car nous l'avons dit, la grande majorité des interprètes en langue des signes de Belgique francophone sont des femmes et bon nombre d'études abordent la prise de parole en réunion selon ce prisme-là. Cependant, nous avons dû faire des choix de questions de recherche, mais nous sommes bien au fait qu'au sein de notre étude, un grand nombre de points de vue n'ont finalement pas été exploités. C'est seulement à travers le regard des interprètes entendants que l'analyse de la prise de parole en situation de réunion professionnelle a été menée.

En observant ces situations selon le point de vue des locuteurs sourds, d'autres facteurs auraient pu être mis en évidence. Nous aurions pu évoquer notamment le fait que dans certains milieux professionnels, les interprètes en langue des signes étaient assignés alors que dans d'autres entreprises, il était donné aux personnes sourdes la possibilité de choisir le professionnel prestant durant leurs réunions ou bien de se voir désigner un interprète avec lequel elles ont l'habitude de travailler (De Meulder & al., 2018). Dans cette dernière situation, la personne sourde est plus assurée de voir ses besoins professionnels satisfaits que ce soit sur le plan linguistique, protocolaire, ou comportemental. Dans leur étude, Foster & MacLeod (2003) passe en revue, via des interviews dirigées, les difficultés rencontrées par les personnes sourdes concernant l'interprétation en réunion mixte. Ceci concerne à la fois les attitudes des interprètes en lien avec leur positionnement professionnel (parler au nom de la personne sourde par exemple), les compétences de l'ILS (connaissances du jargon professionnel, gestion des chevauchements) et la situation d'interprétation elle-même, notamment vis-à-vis du décalage qui provoque un retard dans l'arrivée de l'information auprès des PS par rapport aux PE. Cette latence peut avoir pour conséquence d'empêcher la PS de rebondir sur un sujet lorsque l'ensemble des participants parlent déjà du point suivant. Pour les auteurs, il est fondamental de pouvoir développer et utiliser un outil d'évaluation de la communication fiable concernant les besoins des travailleurs sourds à l'échelle individuelle (besoins de la personne pour accomplir sa mission et préserver son bien-être sur son lieu de travail), institutionnelle (fonctionnement et ressources de l'entreprise) et nationale (législation concernant l'accessibilité et les droits des personnes sourdes). Comme souligné par les personnes interrogées dans notre enquête, d'autres auteurs rappellent qu'au-delà des adaptations envisagées pour

les employés sourds, ce sont également les formations de sensibilisation des employés entendants sur les besoins des PS (en matière de communication, sur leur culture, leur langue, etc.) et sur la manière de travailler en présence d'un ILS qui seraient une piste de solution aux problématiques exposées dans notre étude (Napier & al., 2020). Ceci éviterait également que l'interprétation en langue des signes ne soit perçue par les Entendants comme une inclusion ou une accessibilité parfaite, masquant les écueils multiples pourtant rencontrés. En effet, la présence d'un interprète permettrait alors de rappeler à l'ensemble des participants de la réunion, tel un signal d'alarme, d'être attentifs et prudents sur le plan langagier et communicationnel afin de pallier les barrières linguistiques propres à cette situation (De Meulder & Hualand, 2021). Enfin, une étude récente de De Meulder & Stone (2023) aborde une dernière piste de réflexion concernant l'une des difficultés traitées dans ce mémoire : le « poids du regard » (gaze work) et l'importance de former les interprètes Français – LSFB par rapport à cela en éveillant leur conscience sur cette thématique. Cette réflexion rejoint un grand nombre de situations décrites précédemment : la préoccupation des interprètes à avoir le regard des PS durant les prestations. Du point de vue des ILS, avoir le regard permet à la fois d'avoir un feed-back sur leurs productions signées en temps réel (hochements de tête, expressions faciales, etc.), de s'assurer que le participant sourd ait entièrement accès au discours du locuteur entendant (déséquilibre communicationnel existant à absolument corriger), et est gage de courtoisie et de politesse de la part du Sourd, se montrant respectueux du travail de l'interprète. Du point de vue des PS, il s'agit d'une grande contrainte, car cela demande une attention soutenue importante avec un contact visuel très prolongé sans échappatoire (sauf si plusieurs locuteurs sourds participent à la réunion, auquel cas ils se partagent cette charge additionnelle). Dans notre recherche, avoir le regard de la personne sourde a exclusivement été connoté de manière positive, comme gage de loyauté et de prévenance par rapport aux locuteurs sourds sans considération de la charge supplémentaire que cela engendrait éventuellement pour eux. Cette perception trouve peut-être son origine au sein des formations des ILS, durant lesquelles les PS sont toujours présentés comme des participants désavantagés, discriminés, étant rarement en position d'autorité

(De Meulder & Stone, 2023). Les auteurs mentionnent que les personnes sourdes devraient être en mesure de se libérer de cette charge quand elles le souhaitent (car fatigue, désintérêt, vision périphérique efficace, volonté de regarder les autres participants pour réseautage, etc.), sans sentir de pression par rapport au soutien du regard.

Si nous nous intéressons maintenant au point de vue des locuteurs entendants, nous constatons qu'il y a très peu de littérature scientifique à ce propos. Young & al (2019) remarquent que la présence des interprètes en langue des signes est souvent perçue par les personnes entendants comme un ajustement mis en place expressément pour les personnes sourdes, en situation de handicap, et non comme une interface de communication entre deux groupes ou un cadre de travail interculturel et bilingue nécessaire à l'ensemble des participants (y compris les Entendants). Selon cette perspective, un déséquilibre est installé avant même le début d'une réunion professionnelle, car les personnes sourdes sont rarement assimilées à une minorité linguistique, mais plutôt à un groupe d'individus porteurs de handicap. Concernant les tours de parole en réunion, il serait dès lors intéressant d'interroger les consommateurs d'interprétation entendants afin de récolter leur avis concernant les difficultés qu'ils rencontrent lors de ces situations. De manière informelle, les interprètes en langue des signes ont parfois accès, lors de leurs prestations, à certains commentaires relatant les contraintes associées à la présence de participants sourds (tours de parole très longs, propos pas toujours pertinents, ralentissement du rythme des réunions, réticence à intervenir par égard vis-à-vis d'une personne « handicapée », etc.), mais un questionnaire ou des entretiens dirigés permettraient de récolter les ressentis des participants entendants de manière plus structurée et méthodique pour une utilisation plus fiable de ces données.

## Conclusion

Nous avons vu, au fil de ce mémoire, que la dynamique conversationnelle d'une réunion professionnelle mixte comportait de nombreux défis pour les interprètes en langue des signes. En effet, la prise de parole des participants sourds et entendants est dépendante d'une multitude de facteurs, parfois inhérents aux locuteurs, mais également aux interprètes eux-mêmes et le choix qu'ils posent dans les stratégies d'interprétation qu'ils utilisent. Cette recherche nous a permis, grâce à un questionnaire, de faire l'état des lieux des pratiques des interprètes Français - LSFB de Belgique francophone lors de situations particulièrement difficiles rencontrées lors de ces réunions mixtes (chevauchements, autosélection, négligence du modérateur sur une volonté de prise de parole et PS lisant un document pendant qu'une PE s'exprime). Nous avons pu dégager plusieurs grandes tendances, certains facteurs impliqués dans la fréquence d'apparition de ces situations problématiques ainsi que les choix des stratégies appliquées. Nous avons également pu interroger les ILS sur leurs ressentis, leur degré de conscience et leur sentiment de responsabilité et de pouvoir par rapport à la gestion des tours de parole. Enfin, nous avons pu mettre en évidence les limites de notre recherche ainsi que quelques pistes de réflexion autour de cette thématique, notamment vis-à-vis de solutions (selon plusieurs points de vue) permettant de meilleures conditions de travail pour les ILS. Il est cependant bon de rappeler qu'une prestation qui se déroule de manière fluide durant une réunion professionnelle n'est donc pas seulement le résultat satisfaisant du bon respect des conditions de travail des interprètes. Les enjeux sont beaucoup plus conséquents pour les travailleurs sourds, car leur perte auditive constitue un facteur de risque important de détresse mentale et de fatigue (entraînant des arrêts de travail) lié aux difficultés communicationnelles qu'ils rencontrent quotidiennement sur leur lieu de travail (Kramer & al., 2006). Or ces difficultés, souvent quotidiennes, impliquent de la part des employés sourds de devoir effectuer un « travail invisible » supplémentaire par rapport à leurs collègues Entendants, en plus de leurs missions professionnelles, pour compenser les situations parfois discriminantes (et banalisées) dans lesquelles ils peuvent se trouver. Cela renvoie à l'importance du partage de la responsabilité (auprès de

l'ensemble des employés) dans la construction de conditions de travail correctes pour les travailleurs sourds (Dalle-Nazébi & Kerbourc'h, 2013).

## Annexes

### Annexe 1 : Questionnaire en ligne

## Questionnaire Mémoire Claudine Russo

Bonjour,

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à mon étude.

Ce questionnaire s'adresse aux personnes ayant eu l'occasion, au moins une fois, d'interpréter en présentiel une réunion professionnelle avec des participants Sourds et Entendants, que ce soit une réunion dans une institution publique, dans une entreprise privée, au sein d'une association, etc.

L'étude porte sur l'analyse de différentes situations propres à l'interprétation de réunions professionnelles, des stratégies éventuellement mises en place dans ces situations et de vos ressentis ou positions concernant certains points.

A la fin de chacune des 3 courtes séries de questions, vous aurez l'occasion de poser des questions, préciser vos réponses ou nous faire part de vos remarques sur le sujet, dans un section "commentaires" facultative.

Remplir ce questionnaire vous prendra environ 15 minutes, lecture de ce texte compris!

Ce questionnaire est ANONYME.

Merci d'y répondre le plus honnêtement possible afin d'obtenir des données fiables pour cette étude.

Je vous remercie d'avance du temps que vous m'offrez afin de répondre à ce questionnaire et contribuer ainsi à la recherche.

---

Consentement éclairé:

Votre participation à cette étude, et donc le fait de remplir ce questionnaire fait office de consentement de votre part. Ainsi, avant que vous n'acceptiez de participer à cette étude, vous devez savoir que:

- Votre participation est volontaire et bénévole, vous pouvez évidemment mettre un terme au remplissage de ce questionnaire quand bon vous semble.
- Les données recueillies à cette occasion sont confidentielles et votre anonymat est garanti lors de la publication des résultats.
- Vous pouvez toujours contacter la mémorante si vous avez besoin d'informations complémentaires à l'adresse suivante: [claudine.russo@student.uclouvain.be](mailto:claudine.russo@student.uclouvain.be)

---

\* Indique une question obligatoire

---

1. J'ai déjà interprété en situation de réunion professionnelle mixte (présence de participant.e.s sourd.e.s et de participant.e.s entendant.e.s) \*

*Une seule réponse possible.*

- Oui, et je continue ce questionnaire (merci encore pour votre participation!!)
- Non, je ne dois pas remplir ce questionnaire, car l'étude porte exclusivement sur ce contexte d'interprétation

#### Questions relatives à votre profil

Cette partie du questionnaire ne concerne pas la question de recherche à proprement parler de ce mémoire mais nous permet d'établir le profil des personnes participant à l'étude.

Pour rappel, ce questionnaire est ANONYME. Merci d'y répondre le plus honnêtement possible afin d'obtenir des données fiables pour cette étude.

2. Je suis: \*

*Une seule réponse possible.*

- une femme
- un homme
- Autre

3. J'ai \*

*Une seule réponse possible.*

- Entre 20 et 35 ans
- Entre 36 et 50 ans
- Plus de 50 ans
-

## 4. Je considère que ma langue maternelle est \*

*Une seule réponse possible.*

- Le français
- La LSFB
- Le français et la LSFB
- Autre : \_\_\_\_\_

## 5. Je suis \*

*Une seule réponse possible.*

- Entendant.e de parents entendants
- Entendant.e de parents sourds (CODA)
- Autre : \_\_\_\_\_

## 6. J'exerce comme interprète Français&lt;-&gt;LSFB depuis \*

*Une seule réponse possible.*

- Moins de 5 ans
- Entre 5 ans et 10 ans
- Entre 11 et 15 ans
- Plus de 15 ans
-

## 7. Ma formation: \*

*Une seule réponse possible.*

- Master en interprétation Français-LSFB
- Réussite du Comité de Conduite des Interprètes (CCI)
- Formation qualifiante en interprétation (bachelier "interprétation LSFB" de Promotion sociale)
- Diplôme étranger en interprétation validé en Belgique
- Pas de formation en interprétation mais une très bonne maîtrise du français et de la LSFB
- Autre : \_\_\_\_\_

8. Sur une échelle de 1 à 5 je me considère comme une personne plutôt introvertie \*  
ou plutôt extravertie

*Une seule réponse possible.*

Très introvertie

1

2

3

4

5

Très extravertie

## 9. Commentaires sur cette section:

---

---

---

---

---

**Questions relatives aux chevauchements en réunion mixte**

Mais qu'est ce qu'un chevauchement?

Il s'agit de la situation durant laquelle les propos d'au moins deux locuteurs se superposent.

Par exemple lorsqu'une personne sourde et une personne entendante s'expriment en même temps.

Pour rappel, ce questionnaire est ANONYME.

Merci d'y répondre le plus honnêtement possible afin d'obtenir des données fiables pour cette étude.

**10. Lorsqu'une situation de chevauchement survient lors d'une réunion, j'utilise la ou les stratégies suivantes (plusieurs réponses possibles) :** \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- Interrompre l'un des intervenants en laissant le second poursuivre
  - Ignorer totalement le propos de l'un des deux locuteurs et poursuivre l'interprétation dans une direction linguistique (vers le français ou vers la LSFB)
  - Ignorer momentanément l'une des deux sources tout en maintenant en mémoire le propos afin de le transmettre une fois le tour de parole du locuteur fini
  - Ignorer momentanément l'une des deux sources, mais offrir à la personne non interprétée l'opportunité de répéter son propos à la fin du tour de parole du locuteur
  - A la fin du tour de parole, notifier au locuteur interprété qu'un participant a tenté de prendre la parole pendant qu'il s'exprimait
  - Arrêter d'interpréter et informer les deux participants du fait que leurs discours se chevauchent
  - Autre : \_\_\_\_\_
-

11. Selon vous, le nombre de participant.e.s influence-t-il la fréquence de chevauchements en réunion ? \*

*Une seule réponse possible.*

- Oui, il y a plus de chevauchements lorsque le nombre de participants augmente
- Oui, il y en a moins de chevauchements lorsque le nombre de participants augmente
- Non

12. Selon vous, le fait que la réunion ait lieu dans une institution s'adressant à un public sourd (FFSB, Ecole et Surdit , CREE, IRSA, SAREW, etc...) influence-t-il la fr quence de chevauchements en r union ? \*

*Une seule r ponse possible.*

- Oui, il y a plus de chevauchements
- Oui, il y en a moins de chevauchements
- Non

13. Selon vous, la pr sence d'un mod rateur influence-t-il la fr quence de chevauchements en r union ? \*

*Une seule r ponse possible.*

- Oui, il y a plus de chevauchements
- Oui, il y en a moins de chevauchements
- Non

14. Commentaires sur cette section

---

---

---

---

---

**Questions relatives aux autosélections en réunion mixte**

Mais qu'est ce qu'une autosélection ?

C'est la situation durant laquelle une personne s'exprime sans y être invitée, en intervenant entre deux locuteurs sans attendre son tour de parole, voire en coupant la parole de celui qui s'exprime.

Pour rappel, ce questionnaire est ANONYME.

Merci d'y répondre le plus honnêtement possible afin d'obtenir des données fiables pour cette étude.

**15. En général, lorsqu'un.e Entendant.e s'exprime en autosélection : \***

*Une seule réponse possible.*

- Je nomme la source (nom signé/épellation), la décris (femme+lunette, homme+pull vert) ou je pointe la source, puis j'interprète le propos
- J'interprète directement le propos

**16. De mon expérience, le plus souvent, si la personne entendante coupe la parole à une personne sourde : \***

*Une seule réponse possible.*

- Je l'ignore et continue à interpréter vers le français
- Je m'interromps et interprète les propos vers la LSFB
- Je garde en mémoire les propos et je les rends après le tour de parole ou j'offre à la personne entendante de répéter son propos après le tour de parole
- Une fois son tour de parole fini, je spécifie à la personne sourde que la personne entendante a parlé pendant son tour de parole
- Autre : \_\_\_\_\_

**17. En général, lorsqu'un.e Sourd.e s'exprime en autosélection : \***

*Une seule réponse possible.*

- Je nomme ou pointe la source puis j'interprète
- J'interprète directement le propos
-

18. De mon expérience, **le plus souvent**, si la personne sourde coupe la parole à une personne entendante : \*

*Une seule réponse possible.*

- Je l'ignore et continue à interpréter vers la LSFB
- Je m'interromps et interprète les propos vers le français
- Je garde en mémoire les propos et je les rends après le tour de parole ou j'offre à la personne sourde de répéter son propos après le tour de parole
- Une fois son tour de parole fini, je spécifie à la personne entendante que la personne sourde a signé pendant son tour de parole
- Autre : \_\_\_\_\_

19. Si je fais le choix de ne pas interpréter le participant qui coupe la parole, c'est parce que (plusieurs réponses possibles): \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- Ce n'est pas mon rôle de gérer les chevauchements
- Je suis concentré.e sur une direction linguistique (vers la LSFB ou vers le français)
- Je n'ai pas les ressources pour le faire : trop de décalage, pas le temps, pas l'énergie
- C'est trop impoli de couper la parole
- Je suis trop gêné.e pour le faire
- Autre : \_\_\_\_\_

20. Commentaires sur cette section

---

---

---

---

---

### Questions relatives au fonctionnement des réunions mixtes

Vous devez répondre ce que vous faites en général. Nous savons que votre réponse réflexe sera "cela dépend du contexte" mais nous souhaiterions tout de même établir des grandes tendances de réponses

Pour rappel, ce questionnaire est ANONYME.

Merci d'y répondre le plus honnêtement possible afin d'obtenir des données fiables pour cette étude.

21. En général, lorsque le modérateur tarde à remarquer qu'un.e Sourde.e souhaite prendre la parole : \*

*Une seule réponse possible.*

- Je le notifie au modérateur « Monsieur souhaite prendre la parole », « Je souhaite prendre la parole », raclement de gorge, interjection, « pardon », etc
- Je ne prends pas d'initiative, ce n'est pas mon rôle

22. Lorsque le modérateur donne la parole à quelqu'un : \*

Ex : « Oui, Jean, tu voulais ajouter ? » « Monique tu souhaitais prendre la parole » « Sylvain ? » « Il y avait Marie, puis Camille »

*Une seule réponse possible.*

- En général j'interprète ce discours
- En général j'interprète directement le locuteur suivant sans interpréter le modérateur qui lui donne la parole
-

23. En général, lorsque les participant.e.s sourd.e.s lisent (un document de la réunion qui vient d'être distribué, leur agenda, le Power-Point de la réunion) et qu'un.e Entendant.e prend la parole (longue intervention) :

**Idéalement 2-3 réponses maximum**

*Plusieurs réponses possibles.*

- J'interprète les propos de l'entendant en simultané
- Je tente de garder les informations principales en mémoire et les produis quand j'ai le regard des participant.e.s sourd.e.s
- Je tente d'attirer l'attention des personnes sourdes pour qu'elles puissent avoir accès à l'information en simultanée
- J'informe les participant.e.s sourd.e.s que des informations ont été données pendant leur lecture
- J'interromps le locuteur ou interpelle le modérateur pour l'informer qu'un.e ou plusieurs participant.e.s sourd.e.s ne regardent pas l'interprète
- Je n'interprète pas les propos de l'Entendant.e du tout, le moment est passé
- Autre : \_\_\_\_\_

24. Commentaires sur cette section

---

---

---

---

---

**Questions sur cette étude**

Dans cette dernière section nous récoltons vos ressentis par rapport aux situations précédemment citées.

Pour rappel, ce questionnaire est ANONYME.

Merci d'y répondre le plus honnêtement possible afin d'obtenir des données fiables pour cette étude.

**25. Avant la passation de ce questionnaire: \***

*Une seule réponse possible.*

- J'avais conscience des stratégies que j'utilisais
- J'avais conscience de difficultés surajoutées durant ce type de prestation sans pour autant avoir identifié lesquelles
- Je n'avais jamais réfléchi à tout cela
- Autre : \_\_\_\_\_

**26. Je considère avoir du pouvoir sur la gestion des tours de parole des participant.e.s (sour.d.e.s et entendant.e.s) notamment en fonction des stratégies que j'utilise \***

*Une seule réponse possible.*

- Vrai
- Faux

**27. La gestion des tours de parole dans ce contexte d'interprétation ne me pose pas de difficultés \***

*Une seule réponse possible.*

- Vrai
- Faux

**28. Je ne considère pas que la gestion des tours de parole m'incombe et me positionne de la manière la plus neutre possible \***

*Une seule réponse possible.*

- Vrai
- Faux
-

## 29. Commentaires sur cette section

---

---

---

---

---

**Remerciements**

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire et de contribuer ainsi à cette étude et à la recherche en interprétation de manière générale. Si vous souhaitez plus d'informations sur ce mémoire, n'hésitez pas à adresser un mail à l'adresse suivante: [claudine.russo@student.uclouvain.be](mailto:claudine.russo@student.uclouvain.be)

**N'oubliez pas d'appuyer sur "Envoyer" pour valider l'envoi de ce formulaire**

30. Accepteriez-vous de nous fournir vos coordonnées (adresse mail, numéro de GSM ou autre) afin d'être recontacté.e, au besoin, pour clarifier l'une ou l'autre de vos réponses?

**Attention: aucune obligation, ceci est entièrement facultatif car cela lèverait l'anonymat que nous vous garantissons par ailleurs.**

---

---

---

---

---

---

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

**Google** Forms

---

Annexe 2 : Analyses statistiques**1. Report de fréquences pour chaque variable**

Statut_familial	Annees_experience	Formation
CODA : 4	Moins de 5 ans : 7	Autre formation : 11
Entendant parents entendants : 19	Entre 5 et 10 ans : 1	Master en interprétation : 10
NA	Plus de 10 ans : 15	Aucune formation : 2
NA	NA	NA
NA	NA	NA

Extraversion	PE_coupe_PS	PS_coupe_PE
Plutôt introverti : 4	Je l'ignore : 7	Je l'ignore : 2
Neutre : 9	J'interprète les propos : 6	J'interprète les propos : 6
Plutôt extraverti : 10	Je garde en mémoire : 6	Je garde en mémoire : 12
NA	J'informe la PS : 3	J'informe la PE : 2
NA	NA's : 1	NA's : 1

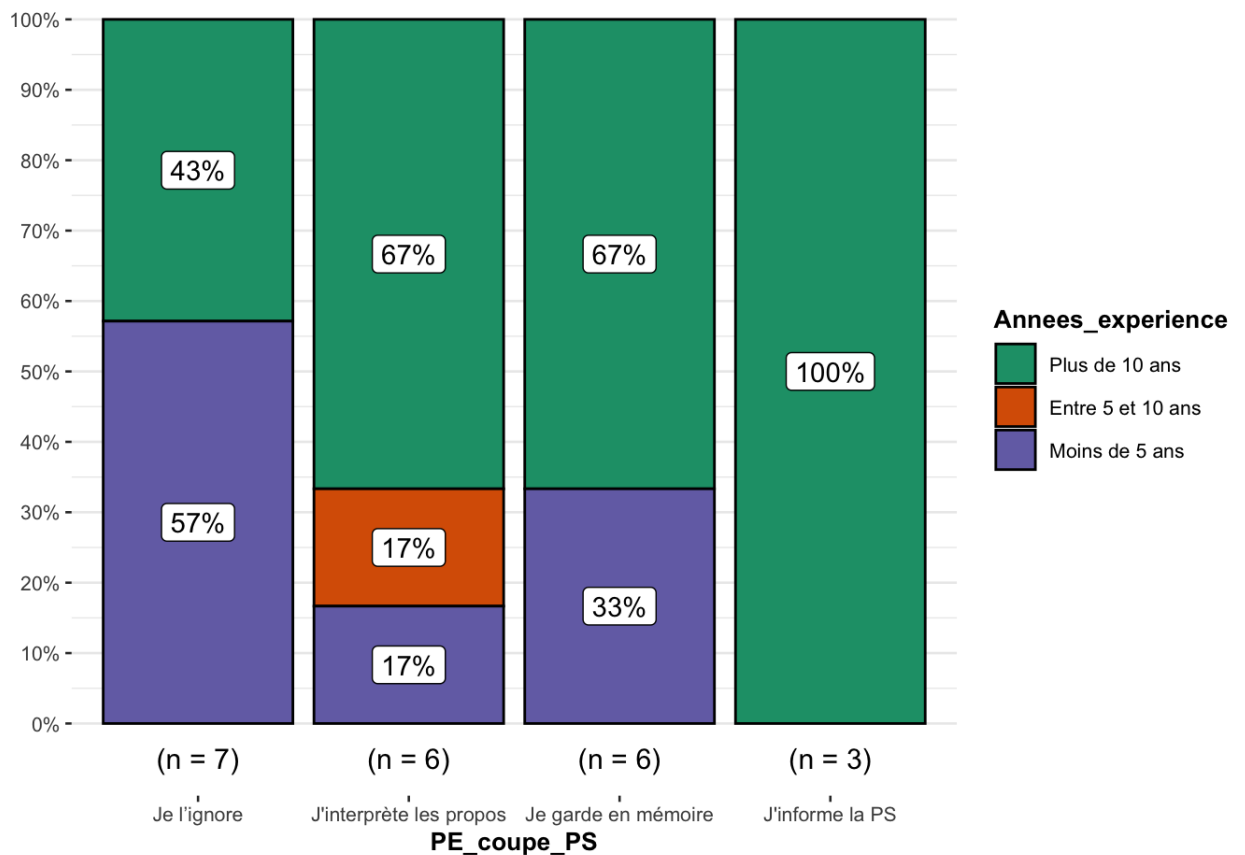
Conscience_strategies	Pouvoir	Responsabilite_tour_de_parole
J'avais conscience des stratégies : 14	Vrai : 17	Vrai : 12
J'avais conscience de difficultés : 9	Faux : 6	Faux : 11
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA

## 2. Tests statistiques

### 2.1 Nombre d'années d'expérience x PE coupe PS

	Je l'ignore	J'interprète les propos
<b>Moins de 5 ans</b>	4	1
<b>Entre 5 et 10 ans</b>	0	1
<b>Plus de 10 ans</b>	3	4

	Je garde en mémoire	J'informe la PS
<b>Moins de 5 ans</b>	2	0
<b>Entre 5 et 10 ans</b>	0	0
<b>Plus de 10 ans</b>	4	3



*Fisher's Exact Test for Count Data :*

P value	Alternative hypothesis
0.3915	two.sided

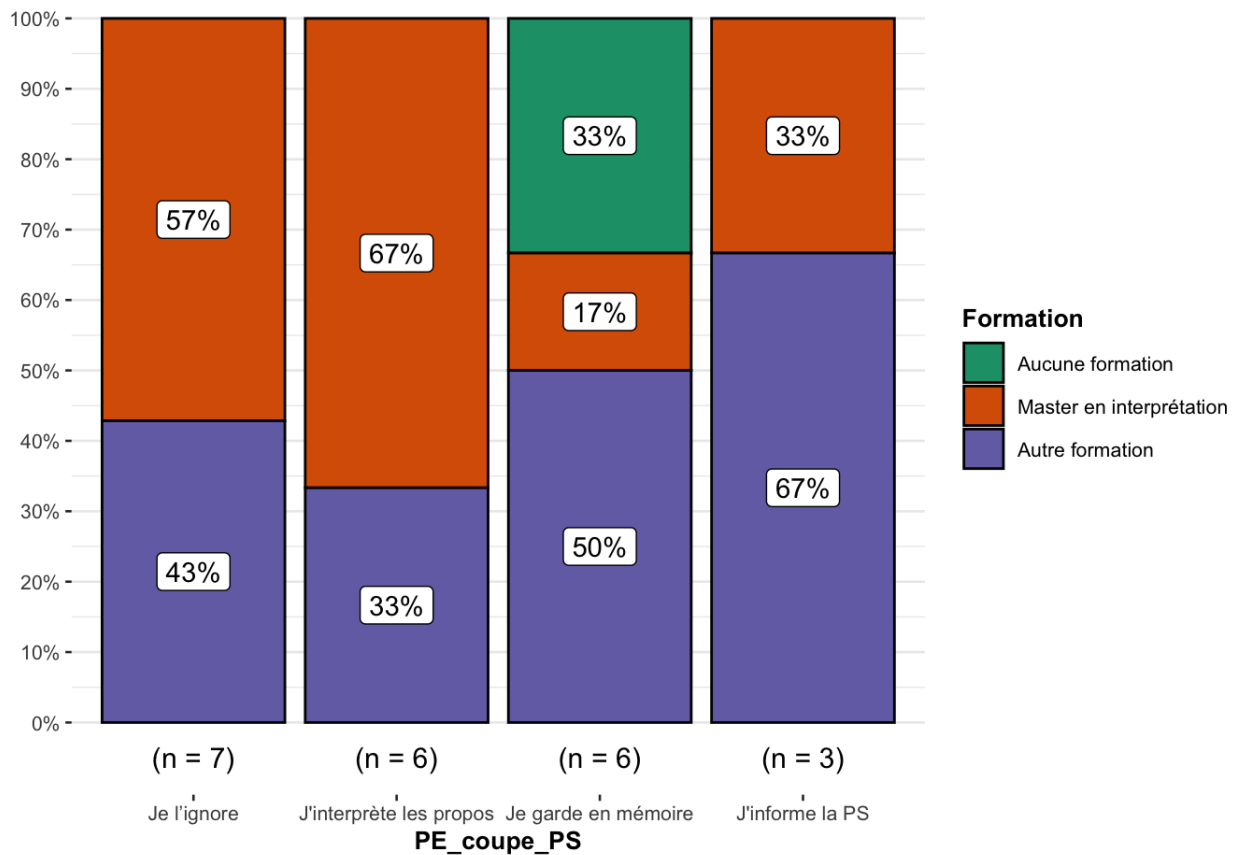
La p-valeur du test est 0.392, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

**2.2 Type de formation x PE coupe PS**

	Je l'ignore	J'interprète les propos
<b>Autre formation</b>	3	2
<b>Master en interprétation</b>	4	4
<b>Aucune formation</b>	0	0

	Je garde en mémoire	J'informe la PS
<b>Autre formation</b>	3	2
<b>Master en interprétation</b>	1	1
<b>Aucune formation</b>	2	0



*Fisher's Exact Test for Count Data:*

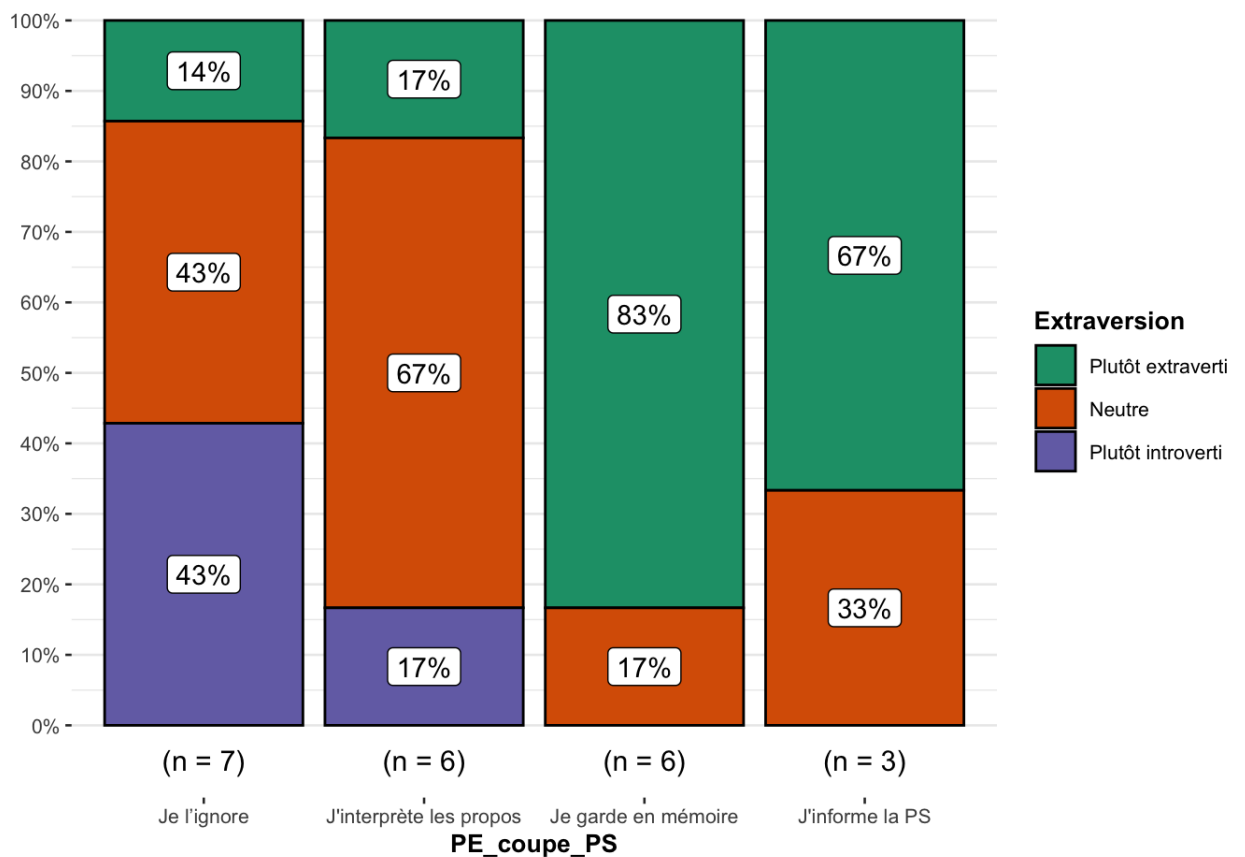
P value	Alternative hypothesis
0.425	two.sided

La p-valeur du test est 0.425, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

### 2.3 Extraversion x PE coupe PS

	Je l'ignore	J'interprète les propos
<b>Plutôt introverti</b>	3	1
<b>Neutre</b>	3	4
<b>Plutôt extraverti</b>	1	1

	Je garde en mémoire	J'informe la PS
<b>Plutôt introverti</b>	0	0
<b>Neutre</b>	1	1
<b>Plutôt extraverti</b>	5	2



*Fisher's Exact Test for Count Data:*

P value	Alternative hypothesis
0.1065	two.sided

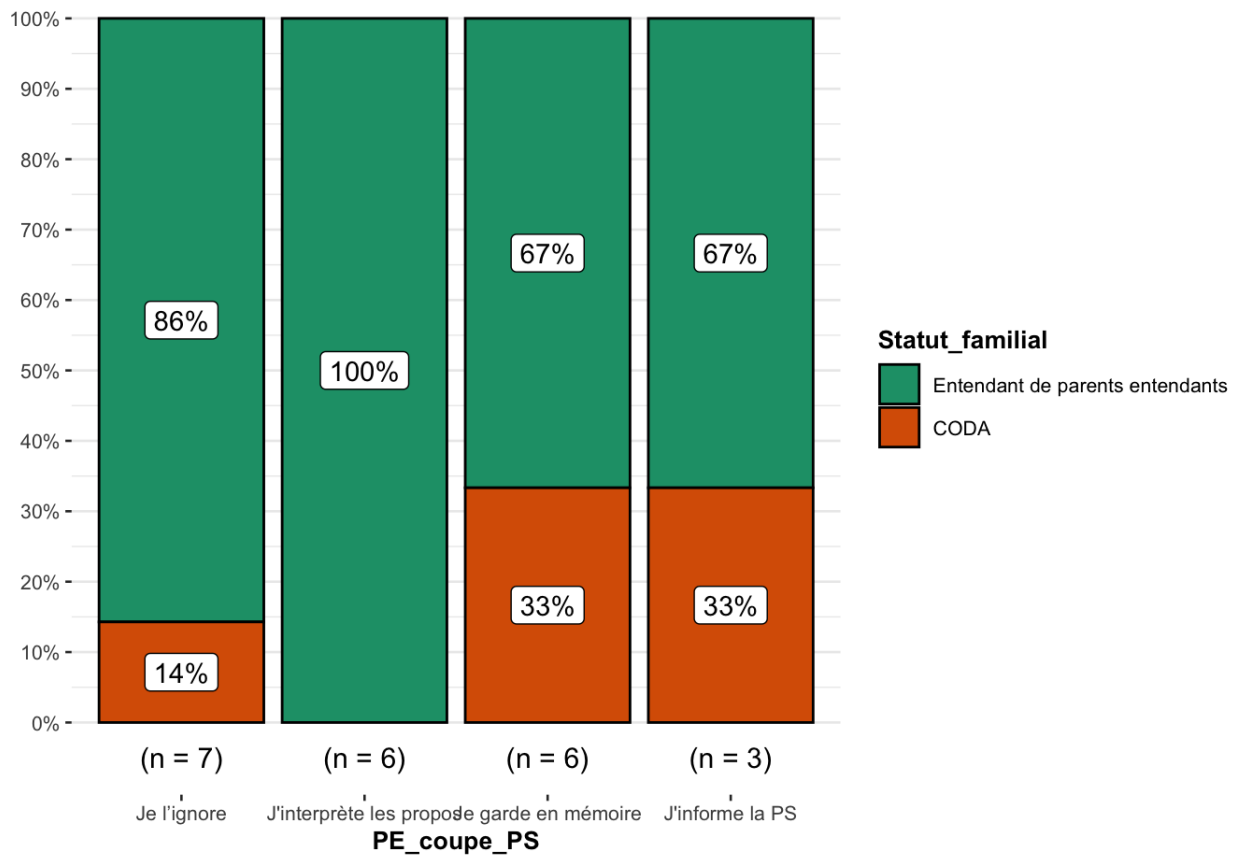
La p-valeur du test est 0.107, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

**2.4 Statut familial x PE coupe PS**

	Je l'ignore	J'interprète les propos
<b>CODA</b>	1	0
<b>Entendant de parents entendants</b>	6	6

	Je garde en mémoire	J'informe la PS
<b>CODA</b>	2	1
<b>Entendant de parents entendants</b>	4	2



### Fisher's Exact Test for Count Data

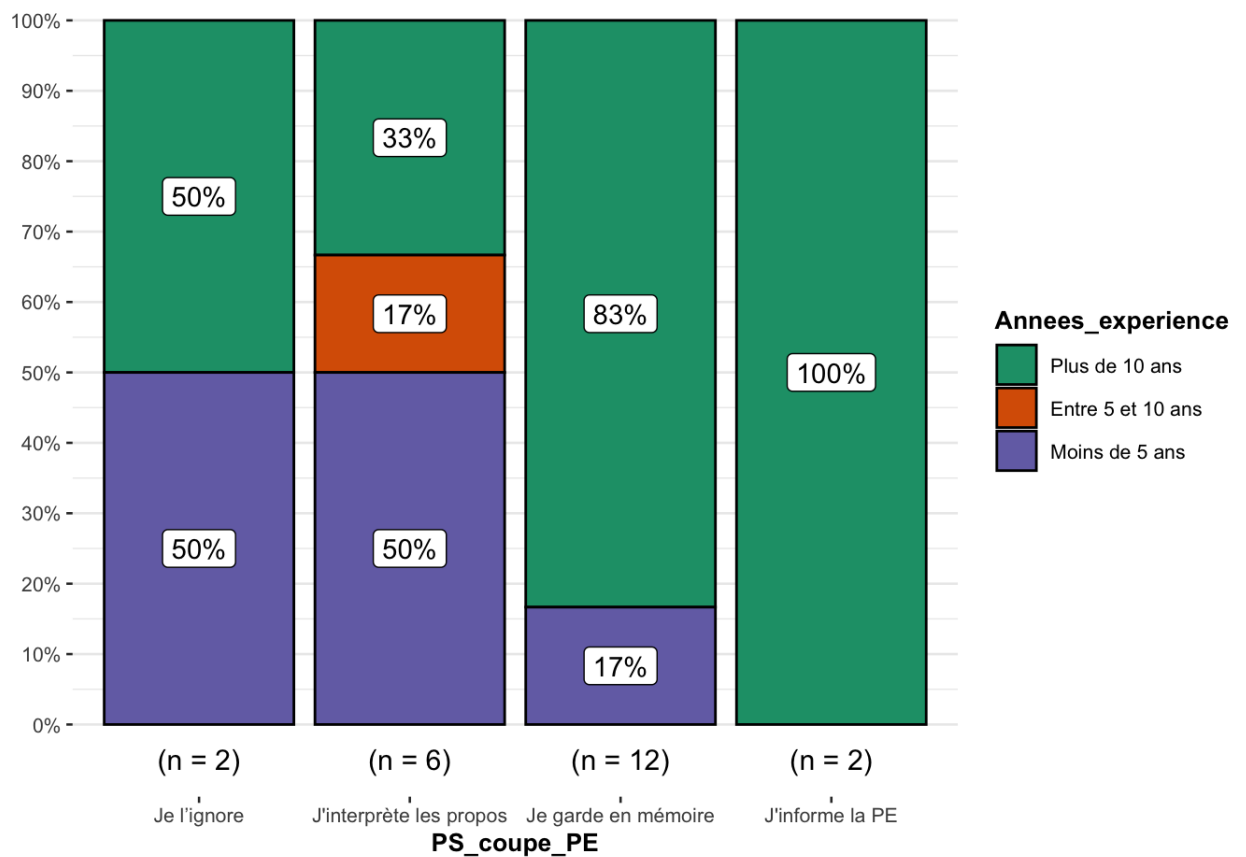
P value	Alternative hypothesis
0.5177	two.sided

La p-valeur du test est 0.518, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

## 2.5 Nombre d'années d'expérience x PS coupe PE

	Je l'ignore	J'interprète les propos
<b>Moins de 5 ans</b>	1	3
<b>Entre 5 et 10 ans</b>	0	1
<b>Plus de 10 ans</b>	1	2

	Je garde en mémoire	J'informe la PE
<b>Moins de 5 ans</b>	2	0
<b>Entre 5 et 10 ans</b>	0	0
<b>Plus de 10 ans</b>	10	2



*Fisher's Exact Test for Count Data:*

P value	Alternative hypothesis
0.1988	two.sided

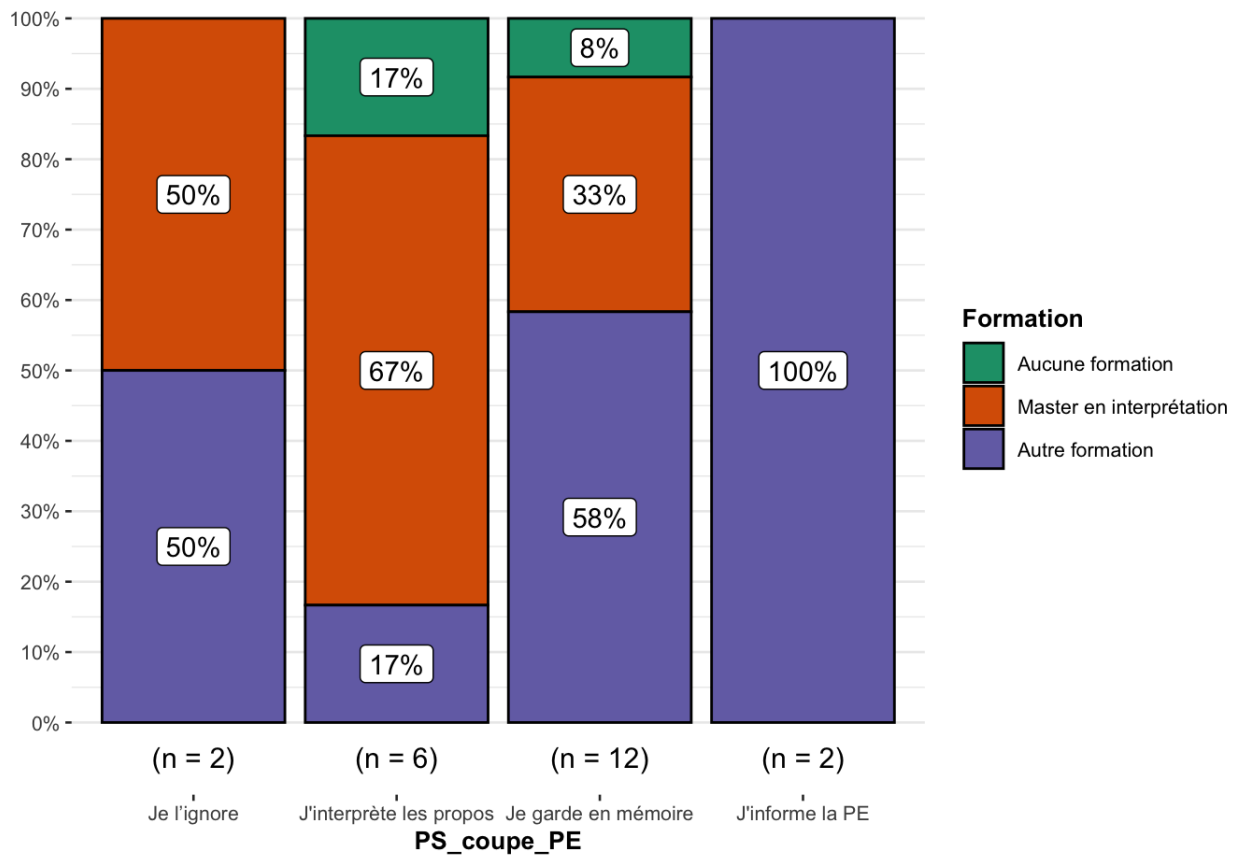
La p-valeur du test est 0.199, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

**2.6 Type de formation x PS coupe PE**

	Je l'ignore	J'interprète les propos
<b>Autre formation</b>	1	1
<b>Master en interprétation</b>	1	4
<b>Aucune formation</b>	0	1

	Je garde en mémoire	J'informe la PE
<b>Autre formation</b>	7	2
<b>Master en interprétation</b>	4	0
<b>Aucune formation</b>	1	0



*Fisher's Exact Test for Count Data:*

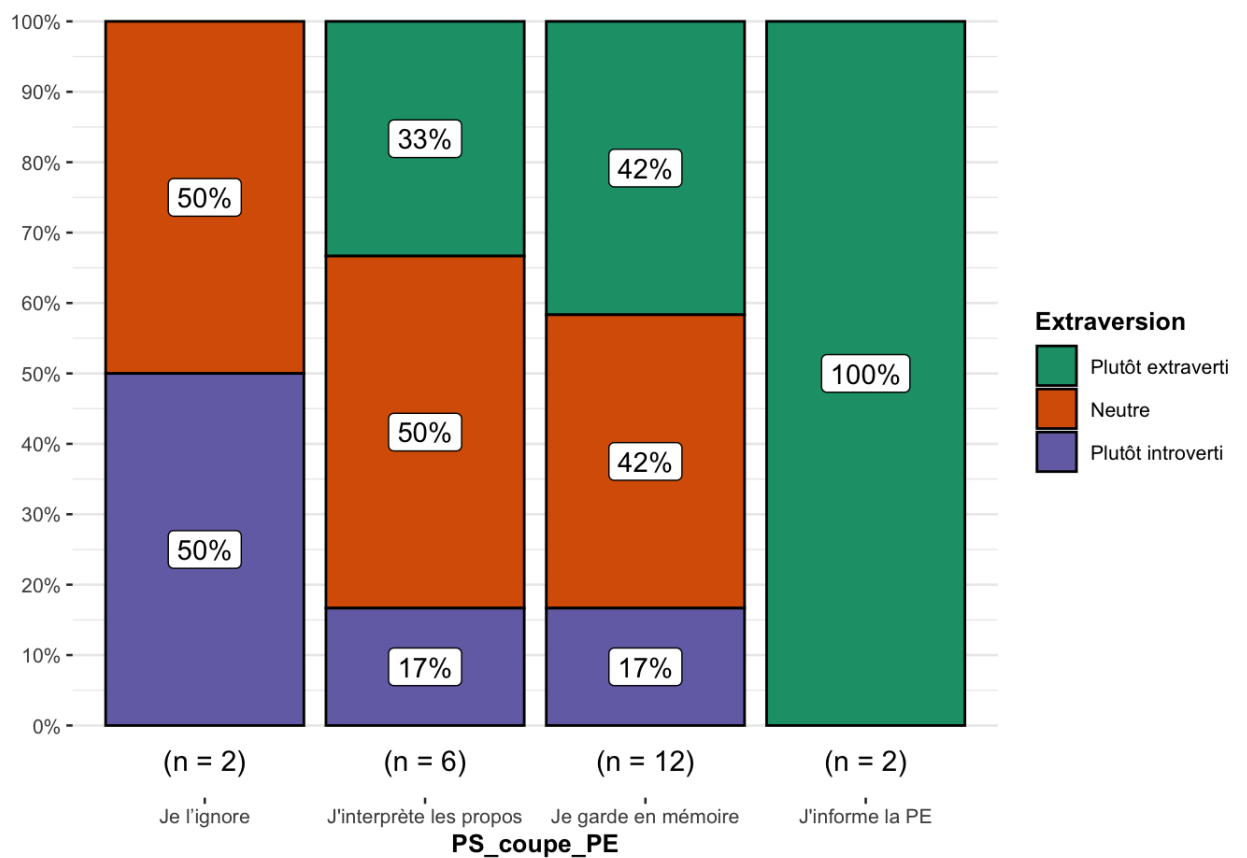
P value	Alternative hypothesis
0.4765	two.sided

La p-valeur du test est 0.477, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

## 2.7 Extraversion x PS coupe PE

	Je l'ignore	J'interprète les propos
<b>Plutôt introverti</b>	1	1
<b>Neutre</b>	1	3
<b>Plutôt extraverti</b>	0	2

	Je garde en mémoire	J'informe la PE
<b>Plutôt introverti</b>	2	0
<b>Neutre</b>	5	0
<b>Plutôt extraverti</b>	5	2



*Fisher's Exact Test for Count Data:*

P value	Alternative hypothesis
0.7091	two.sided

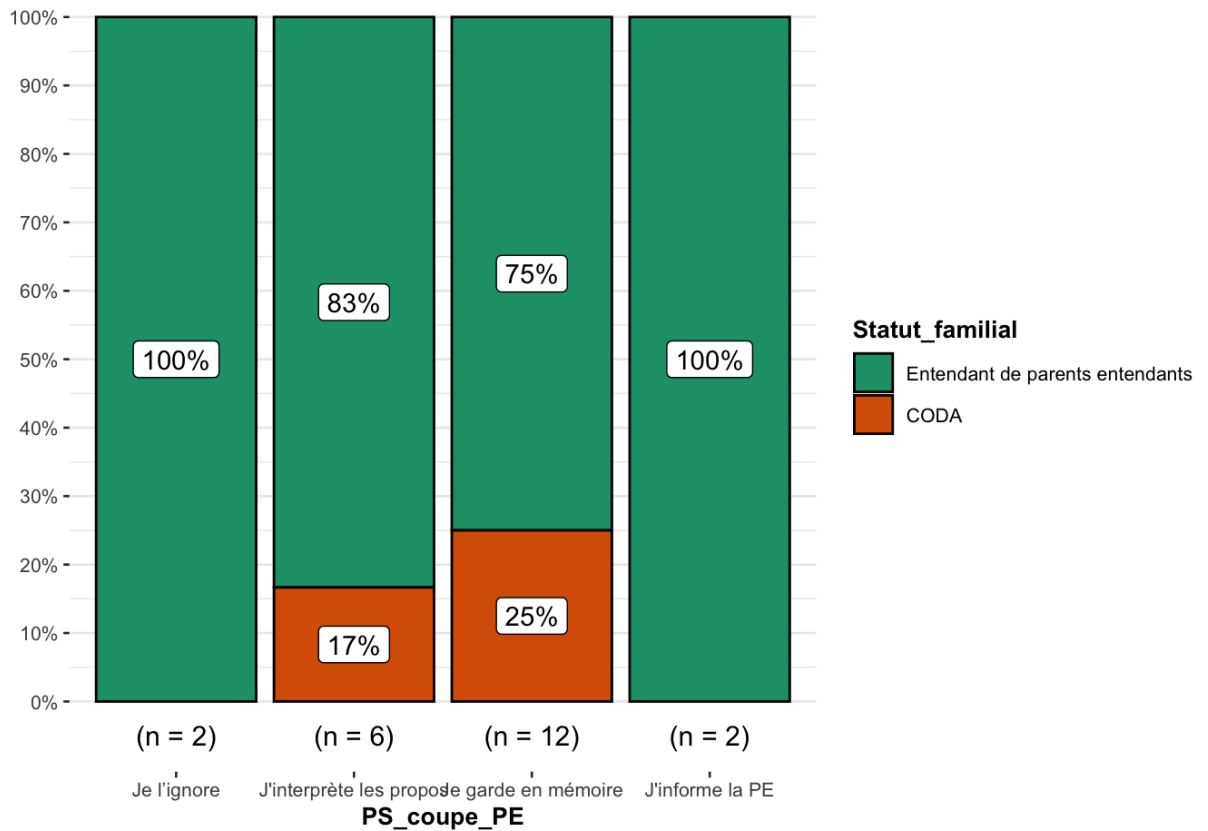
La p-valeur du test est 0.709, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

**2.8 Statut familial x PS coupe PE**

	Je l'ignore	J'interprète les propos
<b>CODA</b>	0	1
<b>Entendant de parents entendants</b>	2	5

	Je garde en mémoire	J'informe la PE
<b>CODA</b>	3	0
<b>Entendant de parents entendants</b>	9	2



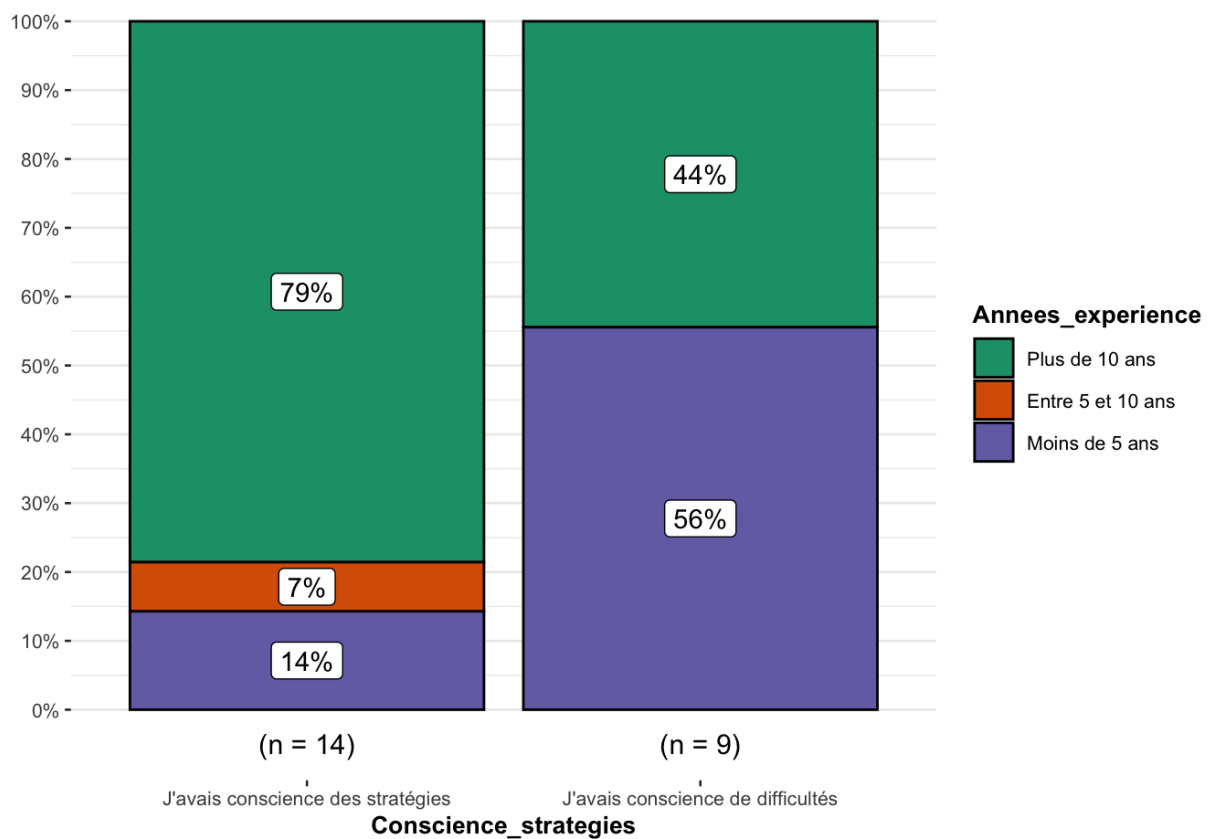
*Fisher's Exact Test for Count Data:*

P value	Alternative hypothesis
1	two.sided

La p-valeur du test est 1, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

## 2.9 Nombre d'années d'expérience x Conscience stratégies

	J'avais conscience des stratégies	J'avais conscience de difficultés
<b>Moins de 5 ans</b>	2	5
<b>Entre 5 et 10 ans</b>	1	0
<b>Plus de 10 ans</b>	11	4



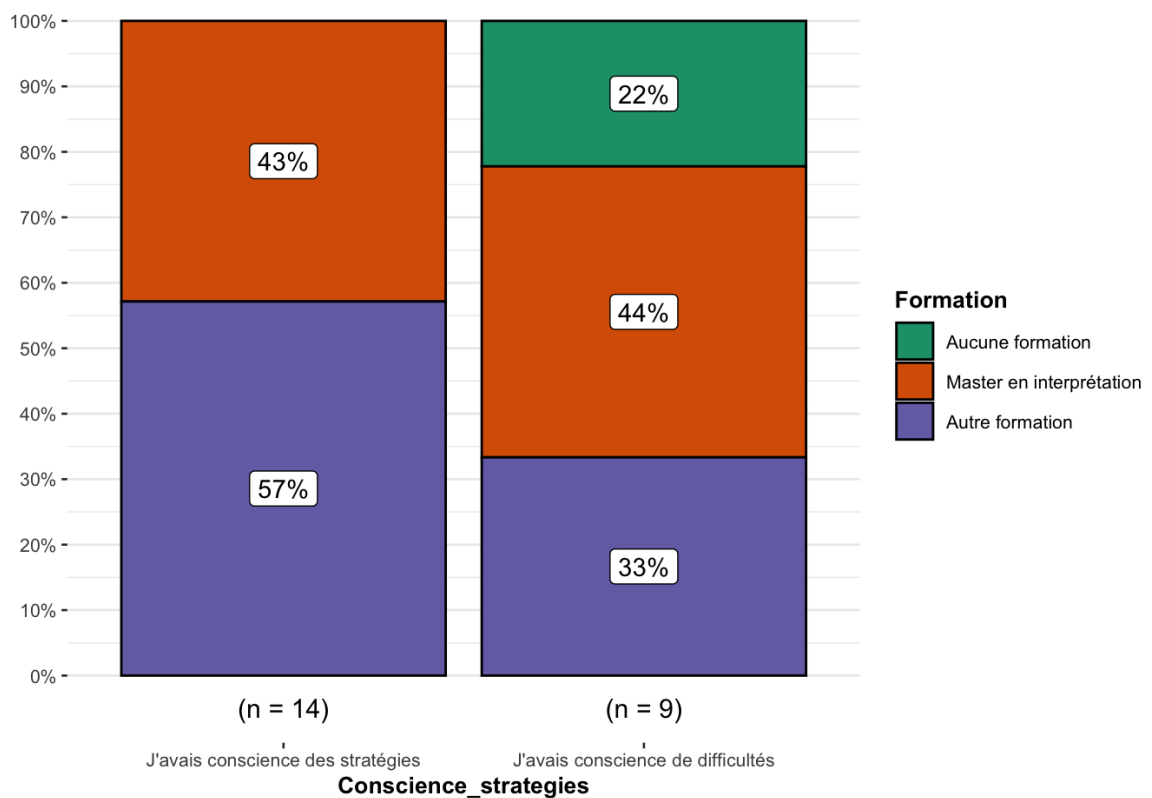
### Fisher's Exact Test for Count Data:

P value	Alternative hypothesis
0.06571	two.sided

La p-valeur du test est 0.066, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

## 2.10 Type de formation x Conscience stratégies

	J'avais conscience des stratégies	J'avais conscience de difficultés
<b>Autre formation</b>	8	3
<b>Master en interprétation</b>	6	4
<b>Aucune formation</b>	0	2



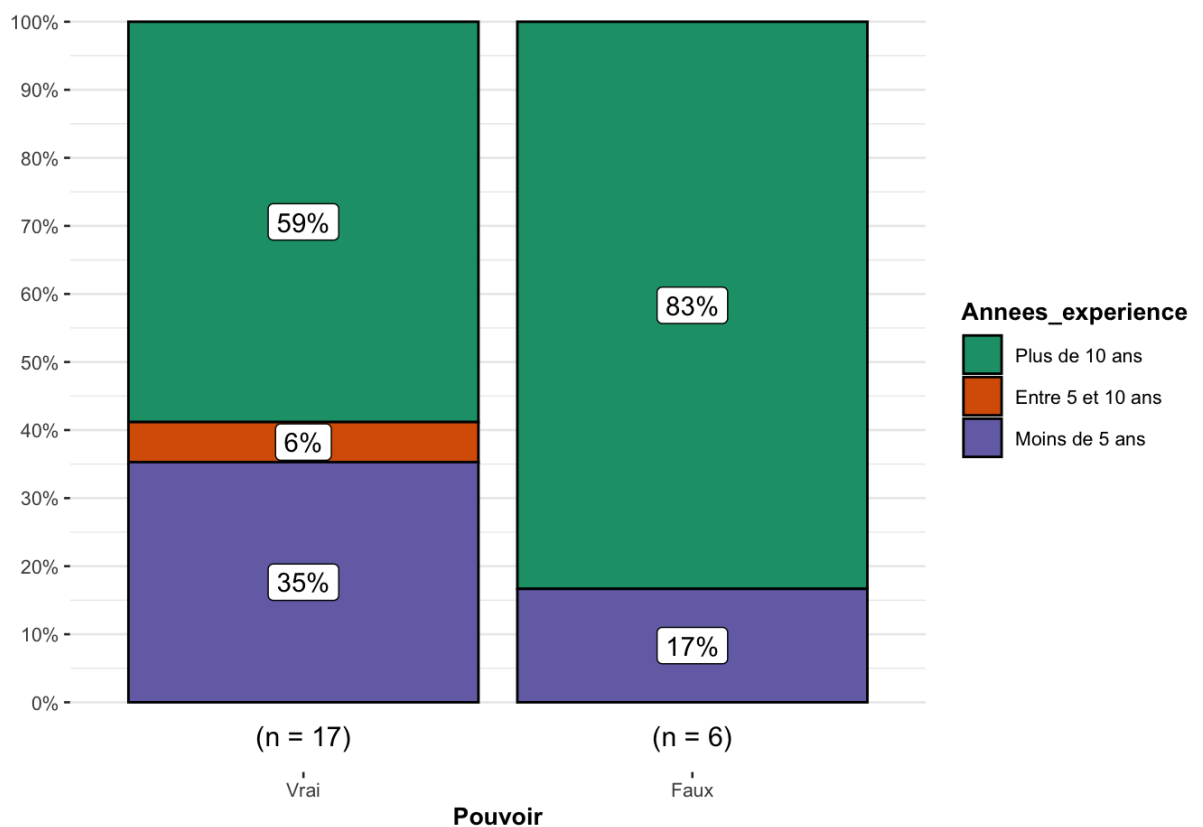
### Fisher's Exact Test for Count Data:

P value	Alternative hypothesis
0.2053	two.sided

La p-valeur du test est 0.205, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

## 2.11 Nombre d'années d'expérience x Pouvoir

	Vrai	Faux
<b>Moins de 5 ans</b>	6	1
<b>Entre 5 et 10 ans</b>	1	0
<b>Plus de 10 ans</b>	10	5



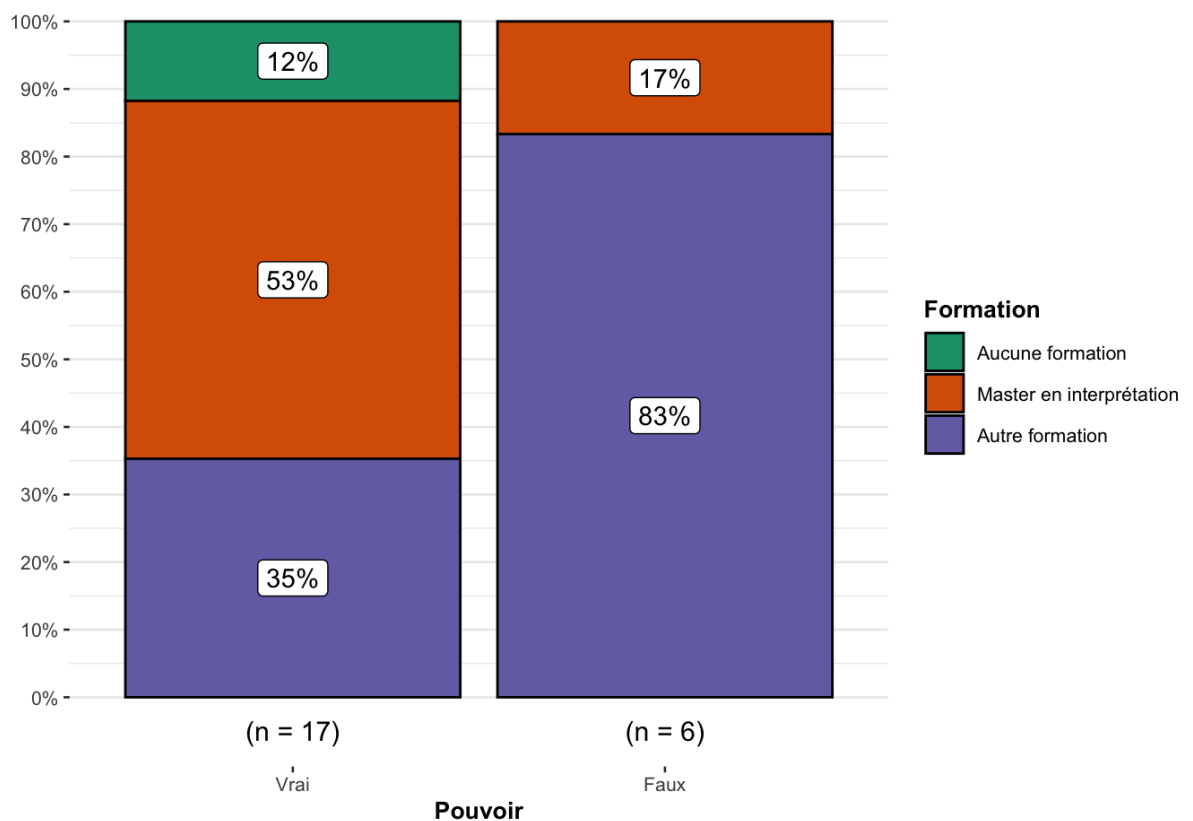
### Fisher's Exact Test for Count Data:

P value	Alternative hypothesis
0.716	two.sided

La p-valeur du test est 0.716, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

## 2.12 Type de formation x Pouvoir

	Vrai	Faux
<b>Autre formation</b>	6	5
<b>Master en interprétation</b>	9	1
<b>Aucune formation</b>	2	0



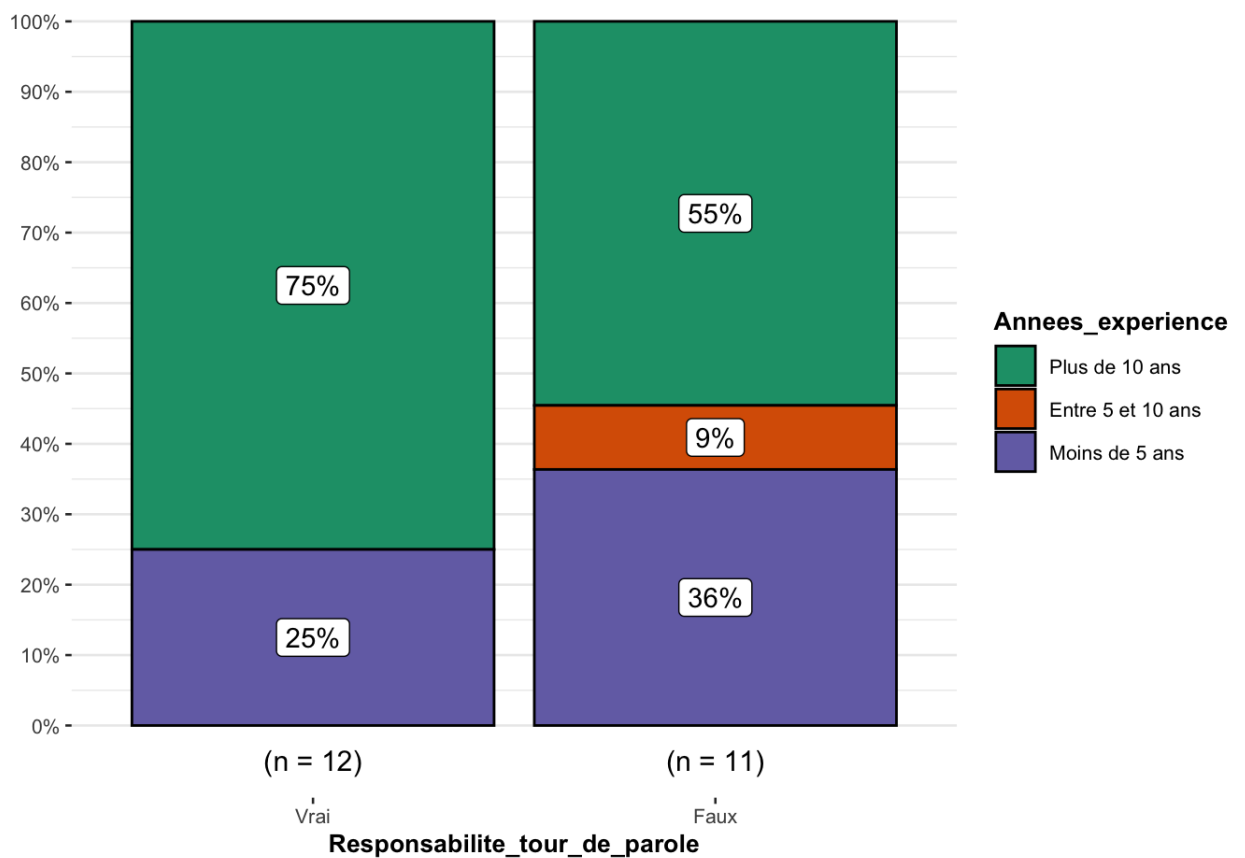
### Fisher's Exact Test for Count Data:

P value	Alternative hypothesis
0.1991	two.sided

La p-valeur du test est 0.199, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

### 2.13 Nombre d'années d'expérience x Responsabilité tour de parole

	Vrai	Faux
<b>Moins de 5 ans</b>	3	4
<b>Entre 5 et 10 ans</b>	0	1
<b>Plus de 10 ans</b>	9	6



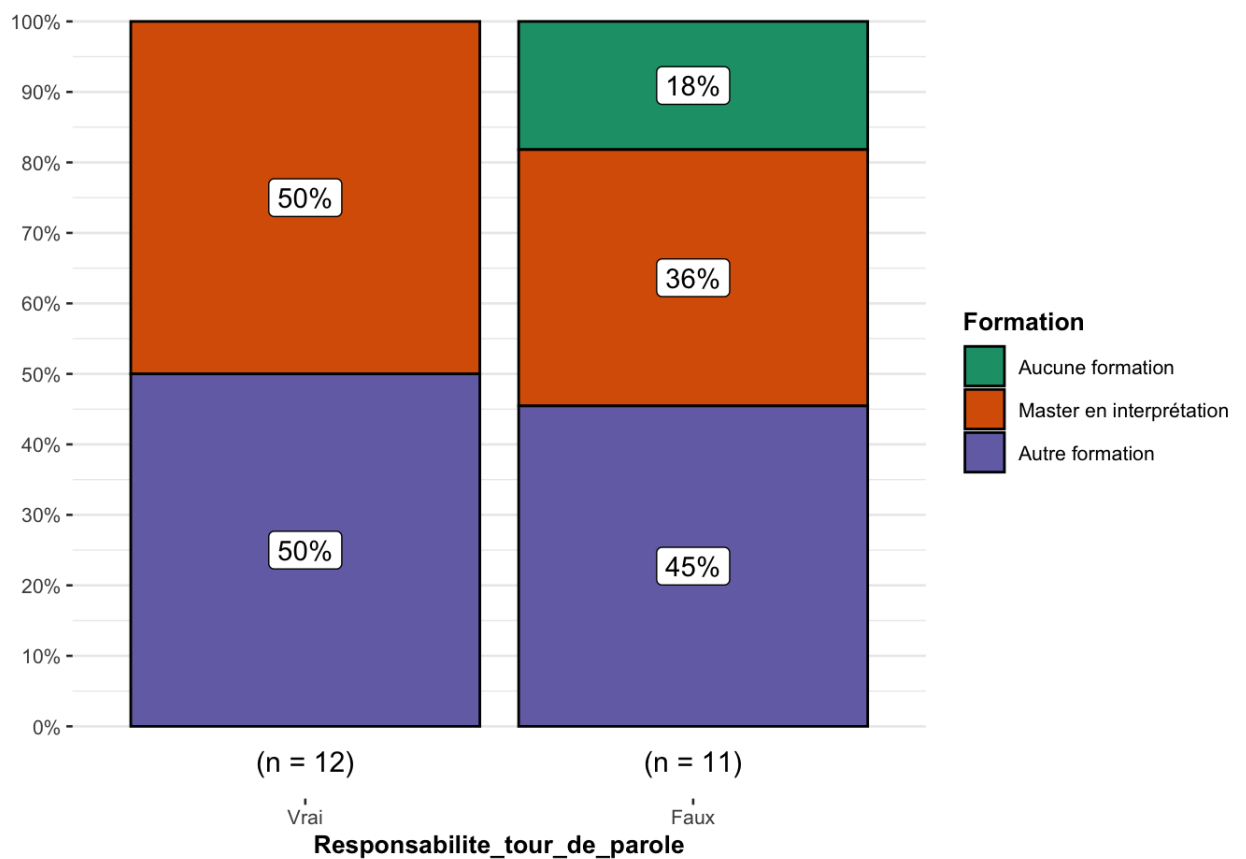
#### Fisher's Exact Test for Count Data:

P value	Alternative hypothesis
0.5003	two.sided

La p-valeur du test est 0.5, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

## 2.14 Type de formation x Responsabilité tour de parole

	Vrai	Faux
<b>Autre formation</b>	6	5
<b>Master en interprétation</b>	6	4
<b>Aucune formation</b>	0	2



### Fisher's Exact Test for Count Data:

P value	Alternative hypothesis
0.4957	two.sided

La p-valeur du test est 0.496, donc au seuil de significativité  $\alpha = 0.05$  nous ne rejetons pas l'hypothèse d'indépendance entre les variables. Ceci signifie que les données ne nous permettent pas de conclure que les variables sont associées entre elles.

## Bibliographie

Adamcová, T. (2021). Interpréter en entreprise (élaboration d'un glossaire).

Baker, C. (1977). Regulators and turn-taking in American Sign Language discourse. *On the other hand*, 215-236.

Baker-Shenk, C. (1991, August). The interpreter: Machine, advocate, or ally. In *Expanding horizons : Proceedings of the 1991 RID Convention* (pp. 120-140). Silver Spring MD : RID Publications.

Berge, S. S. (2018). How sign language interpreters use multimodal actions to coordinate turn-taking in group work between deaf and hearing upper secondary school students. *Interpreting*, 20(1), 96-125.

Bontempo, K., Napier, J., Hayes, L., & Brashear, V. (2014). Does personality matter?: An international study of sign language interpreter disposition. *Translation & Interpreting, The*, 6(1), 23-46.

Bower, K. M. (2003, August). When to use Fisher's exact test. In *American Society for Quality, Six Sigma Forum Magazine* (Vol. 2, No. 4, pp. 35-37). Milwaukee, WI, USA : American Society for Quality.

Dalle-Nazébi, S., & Kerbourc'h, S. (2013). L'invisibilité du « travail en plus » de salariés sourds 1. *Terrains & travaux*, (2), 159-177.

De Meulder, M., & Haualand, H. (2021). Sign language interpreting services : A quick fix for inclusion?. *Translation and Interpreting Studies*, 16(1), 19-40.

- De Meulder, M., & Stone, C. (2023). Finally free from the interpreter's gaze ? Uncovering the hidden labor of gaze work for deaf consumers of interpreter services.
- De Meulder, M., Napier, J., & Stone, C. (2018). Designated or preferred? A deaf academic and two signed language interpreters working together for a PhD defence: A case study of best practice. *International Journal of Interpreter Education*, 10(2), 5-26.
- Diriker, E. (2015). 171 Conference interpreting. *The Routledge handbook of interpreting*, 171-185.
- Edelsky, C. (1981). Who's got the floor?. *Language in society*, 10(3), 383-421.
- Endrass, B., André, E., Huang, L., & Gratch, J. (2010). A data-driven approach to model Culture-specific Communication Management Styles for Virtual Agents.
- Fédération Francophone des Sourds de Belgique. (2023). *Memorandum 2024*.  
<http://www.ffsb.be/wp-content/uploads/2023/07/Memorandum-FFSB-2024.pdf>
- Feyne, S. (2013). Authenticity: The Impact of a Sign Language Interpreter's Choices.
- Foster, S., & MacLeod, J. (2003). Deaf people at work: Assessment of communication among deaf and hearing persons in work settings. *International journal of audiology*, 42, S128-S139.
- Freire, P. (1996). *Pedagogy of the oppressed (revised)*. New York : Continuum, 356, 357-358.
- Friborg, O., Martinussen, M., & Rosenvinge, J. H. (2006). Likert-based vs. semantic differential-based scorings of positive psychological constructs: A psychometric comparison of two versions of a scale measuring resilience. *Personality and Individual Differences*, 40(5), 873-884.

- Gambier, Y., & Van Doorslaer, L. (Eds.). (2010). *Handbook of translation studies* (Vol. 1). John Benjamins Publishing.
- Hale, S. & Napier, J. (2013). *Research Methods in Interpreting: A practical resource*. A&C Black
- Hampden-Turner, C., Trompenaars, F., & Hampden-Turner, C. (2020). *Riding the waves of culture : Understanding diversity in global business*. Hachette UK.
- Kramer, S. E., Kapteyn, T. S., & Houtgast, T. (2006). Occupational performance : Comparing normally-hearing and hearing-impaired employees using the Amsterdam Checklist for Hearing and Work: Desempeño laboral: Comparación de empleados con audición normal o alterada usando el Listado Amsterdam para Audición y Trabajo. *International journal of audiology*, 45(9), 503-512.
- Kumar, R. (2011) *Research Methodology: A Step-by-Step Guide for beginners*. 3rd Edition. Sage, New Delhi.
- Lerner, G. H. (1993). Collectivities in action : Establishing the relevance of conjoined participation in conversation. *Text-Interdisciplinary journal for the study of discourse*, 13(2), 213-246.
- McCrum-Gardner, E. (2008). Which is the correct statistical test to use?. *British Journal of Oral and Maxillofacial Surgery*, 46(1), 38-41.
- Mendoza, M. E. (2010). *Thinking through ethics: The processes of ethical decision-making by novice and expert American Sign Language interpreters*. University of California, San Diego.

- Metzger, M. (1999). *Sign language interpreting: Deconstructing the myth of neutrality*. Gallaudet University Press.
- Mindess, A. (2014). *Reading between the signs: Intercultural communication for sign language interpreters*. Nicholas Brealey.
- Morgenthaler, L. (1990). A study of group process : Who's got what floor? *Journal of Pragmatics* 14 (4), 537–557. [https://doi.org/10.1016/0378-2166\(90\)90031-8](https://doi.org/10.1016/0378-2166(90)90031-8)
- Napier, J. (2002). The D/deaf—H/hearing Debate. *Sign language studies*, 2(2), 141-149.
- Napier, J., Cameron, A. M., Leeson, L., Rathmann, C., Peters, C., Sheikh, H., ... & Moïsselle, R. (2020). Employment for deaf signers in Europe : Research findings from the DESIGNS project.
- Pöschhacker, F. (2010). Interpreting. *Handbook of translation studies*, 1, 156.
- Rey, M. (1999). “Se sentir sourd dans le contre-transfère”, *Surdit *, n 1, p.29-39.
- Roy, C. B. (1989). *A sociolinguistic analysis of the interpreter's role in the turn exchanges of an interpreted event*. Georgetown University.
- Roy, C. B. (1993). A sociolinguistic analysis of the interpreter's role in simultaneous talk in interpreted interaction.
- Sacks, H., Schegloff, E.A. & Jefferson, G. (1978). A simplest systematics for the organization of turn taking for conversation. In *Studies in the organization of conversational interaction* (pp. 7-55). Academic Press.
- Schechter, S. (2023). The Basics of Public Speaking. *Public Speaking for Today's Audiences*.

- Setton, R. (2010). Conference interpreting. *Handbook of translation studies*, 1, 67-71.
- Sheneman N. (2018). Your Name What? You from Where?. Dans Holcomb, T. K., & Smith, D. H. *Deaf eyes on interpreting*. (p. 269-280). Gallaudet University Press.
- Stivers, T., Enfield, N. J., Brown, P., Englert, C., Hayashi, M., Heinemann, T., Hoymann, G., et al. (2009). Universals and cultural variation in turn-taking in conversation. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 106(26), 10587-10592.
- Taylor, S. (1994). “Le rôle des oppresseurs ? Le personnel entendant qui travaille avec des clients sourds”, *Surdité et bien-être*, n°94, p. 69-72.
- Tournois, J., Mesnil, F., & Kop, J. L. (2000). Autoduperie et hétéroduperie: un instrument de mesure de la désirabilité sociale. *Revue européenne de psychologie appliquée*, 50(1), 219-232.
- Van Herreweghe, M. (2002). Turn-taking mechanisms and active participation in meetings with Deaf and hearing participants in Flanders. In C. Lucas (Ed.), *Turn-taking, fingerspelling and contact in signed languages* (Vol. 8, pp. 73–103). Washington DC ; UNITED STATES OF AMERICA : Gallaudet University Press
- Van Herreweghe, M. (2005). Teaching turn-taking and turn-yielding in meetings with deaf and hearing participants. *Advances in Teaching Sign*, 151.
- Young, A., Oram, R., & Napier, J. (2019). Hearing people perceiving deaf people through sign language interpreters at work: on the loss of self through interpreted communication. *Journal of Applied Communication Research*, 47(1), 90-110.



UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN  
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | [www.uclouvain.be/fial](http://www.uclouvain.be/fial)